
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 février 2024

Sommaire

Numéro	Objet
2024 - 001	Projet Annuel de Performance (PAP) UCBL 2024
2024 - 002	Prime d'Engagement et d'Innovation Pédagogiques
2024 - 003	Bilan d'exécution du plan d'actions égalité professionnelle femme homme
2024 - 004	Dossier d'EXpertise (DEX) IUT Gratte-ciel
2024 - 005	Tarifs formations courtes FOCAL - modification
2024 - 006	UFR Biosciences aide au départ en MI
2024 - 007	Bourse mobilité SFRI
2024 - 008	Domiciliation Association AECDL
2024 - 009	AMI CMA accord d'exploitation Consortium Digital FCU GIP FUN
2024 - 010	Projet SEPAR8
2024 - 011	Projet Scale - Acquisition de places de cinéma - participants enquêtes
2024 - 012	Tarifs Sciences - additif
2024 - 013	Admission en Non-Valeur (ANV)
2024 - 014	Remise Gracieuse (RG)
2024 - 015	Répartition subventions Organisations syndicales (OS) au titre de l'année 2023
2024 - 016	Additif campagne emplois 2nd degré
2024 - 017	Tarifs cellule congrès
2024 - 018	Attribution du prix A. Poncet - année universitaire 2023-24

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 FEVRIER 2024

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE 2024

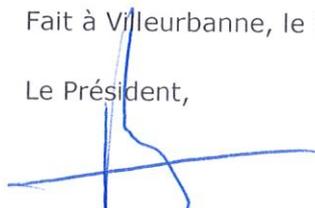
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** le Projet Annuel de Performance (PAP) 2024 (voir document joint).

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 16
Nombre de voix défavorables : 1
Nombre d'abstentions : 6

Fait à Villeurbanne, le 13/02/2024

Le Président,



Frédéric FLEURY

Pièces jointes : PAP 2024

Projet annuel de performance 2024

Construire l'université
innovante, intensive et inclusive,
à la confluence des savoirs

Conseil d'administration
de l'Université Claude Bernard Lyon 1

13 février 2024

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
PROPOS INTRODUCTIF	4
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE REGLEMENTAIRES, INSTITUTIONNELS ET BUDGETAIRES	6
1 PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE ET CONTRAT D'OBJECTIFS, DE MOYENS ET DE PERFORMANCE : UNE ARTICULATION STRATEGIQUE AVEC LE CONTRAT QUINQUENNAL DE L'UCBL	6
1.1 Le projet annuel de performance	6
1.2 Le contrat quinquennal 2022-2026 de l'UCBL	7
1.3 Le contrat d'objectifs, de moyens et de performances 2024-2026 de l'UCBL	8
1.4 L'articulation du projet annuel de performance 2024 avec les contrats stratégiques de l'UCBL	9
2 L'UCBL, CHIFFRES CLES ET PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE ET DE PERFORMANCE	10
2.1 L'identité de l'UCBL, son environnement et son impact territorial	10
2.2 L'offre de formation	11
2.3 La réussite et le bien-être étudiant	12
2.4 La recherche	13
2.5 L'innovation	13
2.6 Le rayonnement international	14
2.7 L'exemplarité en matière sociale et environnementale	14
3 STRUCTURATION DE L'ÉTABLISSEMENT EN POLES DE FORMATION ET DE RECHERCHE	16
4 CONTEXTE BUDGETAIRE	17
AXES STRATEGIQUES DE L'UCBL	19
1 AXE 1 - ÊTRE ACTEUR DE LA POLITIQUE DE SITE	20
1.1 Participer activement à la coordination territoriale et renforcer la visibilité internationale du site (Objectif Contrat 1.1)	21
1.2 Assurer l'élaboration et le portage de projets transversaux à l'échelle du site (Objectif Interne 1.2)	21
1.3 Plan d'action & dispositifs du COMP U3I pour la restructuration académique du site	22
2 AXE 2 - CREER UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT AUX STANDARDS INTERNATIONAUX	23
2.1 Construire un nouvel établissement expérimental de rang mondial (Objectif Contrat 2.1)	23
2.2 Développer une université internationale ancrée dans son territoire (Objectif Contrat 2.2)	24
2.3 Plan d'action & dispositifs du COMP U3I pour la création d'un nouvel établissement public expérimental	25
3 AXE 3 - DEVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE ET INCLUSIVE	25
3.1 Cultiver la diversité et personnaliser les parcours de formation (Objectif Contrat 3.1)	26
3.2 Adapter les formations à l'évolution des besoins professionnels et sociétaux (Objectif Contrat 3.2)	29
3.3 Intensifier l'entrepreneuriat et la formation tout au long de la vie (Objectif Contrat 3.3)	31
3.4 Donner une dimension nouvelle à la vie de campus et à la vie étudiante (Objectif Contrat 3.4)	32
3.5 Encourager la mobilité entrante et sortante des étudiants (Objectif Interne 3.5)	34

3.6	Plan d'action & dispositifs du COMP U3I pour intensifier les activités de formation et renforcer l'accessibilité et la réussite des étudiants	35
4	AXE 4 - INTENSIFIER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION	36
4.1	Renforcer la recherche et l'innovation pour positionner l'établissement au meilleur niveau international (Objectif Contrat 4.1)	36
4.2	Accélérer le transfert de l'innovation et la création de start-up Deep-Tech (Objectif Contrat 4.2)	38
4.3	Promouvoir la science ouverte (Objectif Contrat 4.3)	39
4.4	Augmenter les ressources propres de la recherche et diversifier le financement des thèses (Objectif Contrat 4.4)	40
4.5	Plan d'action & dispositifs du COMP U3I pour intensifier les activités de recherche	42
5	AXE 5 - CONSTRUIRE UN ÉTABLISSEMENT EXEMPLAIRE EN MATIERE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	43
5.1	Agir en faveur d'une transition écologique (Objectif Contrat 5.1)	44
5.2	Rationaliser les consommations énergétiques et encourager les économies d'énergie (Objectif Interne 5.1a)	45
5.3	Accompagner la transition écologique avec des modes de travail et des campus lieux de vie et de travail adaptés (Objectif Interne 5.1b)	46
5.4	Réduire des émissions de gaz à effet de serre (Objectif Interne 5.1c)	47
5.5	Plan d'action & dispositifs du COMP U3I pour répondre aux défis environnementaux	47
5.6	Garantir la qualité de vie des personnels (Objectif Contrat 5.2)	48
5.7	Développer un environnement de travail épanouissant et poursuivre la politique sociale ambitieuse de l'établissement (Objectif Interne 5.2a)	48
5.8	Promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations (Objectif Interne 5.2b)	50
5.9	Favoriser l'accès à la culture et au sport pour les personnels et les étudiants (Objectif Interne 5.2c)	50
6	AXE 6 - AMPLIFIER LA DEMARCHE QUALITE ET OPTIMISER LE PILOTAGE DE L'ETABLISSEMENT	51
6.1	Consolider la démarche qualité et accroître la qualité de service aux usagers et personnels (Objectif Contrat 5.3)	52
6.2	Structurer un système d'information décisionnel (Objectif Interne 6.1)	53
6.3	Renforcer la démarche qualité en matière de recrutement et de condition de travail des enseignants-chercheurs (Objectif Interne 6.2)	53
6.4	Plan d'action & dispositifs du COMP U3I pour améliorer le pilotage académique des pôles de formation et de recherche	54
	ANNEXES	55
1	ANNEXE 1 : RECAPITULATIF DES INDICATEURS DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE 2024	55
2	ANNEXE 2 : LISTE DES ABBREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	68

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

PROPOS INTRODUCTIF

Le Projet Annuel de Performances 2024 (PAP 2024) de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) est la déclinaison de son contrat quinquennal 2022-2026. Il définit plusieurs indicateurs de performance qui seront évalués dans le cadre du rapport annuel de performances (RAP), qui sera soumis aux administrateurs début 2025 avec la présentation du compte financier de l'année 2024.

Ce PAP 2024 s'inscrit également dans un contexte où le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) déploie les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) avec ses établissements. Ces contrats apportent un complément de financement conditionné à des objectifs de performance, définis en cohérence avec des priorités des politiques publiques du ministère et avec les orientations du contrat quinquennal de l'établissement. Les orientations de ce PAP sont ainsi articulées avec les axes stratégiques proposés par la gouvernance de l'UCBL dans le cadre de ces deux outils de dialogue avec le MESR.

Le Contrat quinquennal 2022-2026 et le PAP 2024 ont été construits dans un contexte de restructuration importante du site académique Lyon - Saint-Étienne. L'UCBL, qui doit conforter son positionnement international et maintenir son rang parmi les leaders de l'ESR français, a l'ambition et la volonté de se réorganiser avec une transformation profonde en trois grands pôles de formation et de recherche (PFR) et avec le statut d'Etablissement Public Expérimental (EPE). Cette nouvelle structuration vise à renforcer sa compétitivité internationale et ses capacités à répondre aux enjeux sociétaux nécessitant des approches pluridisciplinaires.

L'UCBL est également porteur de projets académiques ambitieux et structurants lauréats d'appels à projets France 2030 et dotés de financements importants, tels que le projet SHAPE-Med@Lyon, lauréat du programme ExcellencES France 2030, qui fédère les forces académiques du territoire autour du développement d'une recherche transdisciplinaire en santé basée sur une approche « One Health » ou encore le projet Include, « pour une université inclusive », démonstrateur numérique de l'ESR, lauréat de l'AMI DemoES France 2030, qui vise à créer un environnement d'apprentissage plus accessible et à enrichir les pratiques pédagogiques afin de favoriser l'égalité des chances.

La mobilisation importante de la communauté UCBL a permis d'obtenir d'autres succès notables mis en œuvre depuis 2022 tels que le projet Graduate+, lauréat de l'AAP Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence (SFRI), les projets SCALE, REMED et EID@Lyon dans le cadre du programme Compétences et métiers d'avenir (CMA), ou encore la participation de l'établissement à l'alliance européenne ARQUS.

Ces projets lauréats en réponse à la stratégie nationale témoignent des capacités et de l'expertise de l'UCBL dans le montage de projets en cohérence avec les orientations

stratégiques de l'Etat. L'UCBL a su ainsi s'adapter à l'évolution des modes de financements des établissements de l'ESR. L'établissement développe également une stratégie d'accélération de la recherche et de l'innovation, qui se concrétisera par la création d'un pôle dédié (ABILITY), dans le cadre des actions portés par son COMP. L'UCBL joue aussi un rôle majeur dans la dynamique d'innovation de la région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment à travers le pilotage du PUI IMPULSE.

La crise énergétique aiguë et la situation économique inflationniste impactent très fortement les marges de manœuvre de l'établissement. Dans ce contexte, le PAP porte une attention particulière aux indicateurs de suivi budgétaire. L'UCBL bénéficie toutefois d'une bonne stabilité financière qui résulte d'une gestion maîtrisée de ses moyens et du dynamisme des équipes de recherche et pédagogiques dans la collecte de fonds propres, en forte augmentation depuis plusieurs années. Plusieurs indicateurs de ce PAP mesurent ainsi la part des ressources propres dans le financement de la recherche et de la formation. Dans ce contexte, la fonction pilotage au niveau de l'établissement devient cruciale. Pour y répondre, le PAP 2023 de l'UCBL s'est réorganisé, poursuivi par ce PAP 2024 et accompagné de la mise en place d'un système d'information décisionnel (SID).

Ce PAP s'inscrit également dans un contexte où l'université doit faire évoluer l'environnement de travail de ses agents et les conditions d'études des étudiants. Il s'agit de prendre en compte l'évolution des modes de travail, de transport et de vie. L'accord-cadre relatif à la Qualité de vie (QVT) au travail approuvé par le Conseil d'administration (CA) en janvier 2020, construit autour de huit thématiques et 60 actions, poursuit son déploiement. Un état d'avancement de ce plan QVT est présenté chaque année. L'UCBL poursuit son plan ambitieux de développement des campus, au bénéfice de la réussite et du bien-être étudiants. Un schéma directeur de la vie étudiante est en cours d'élaboration pour structurer les actions développées dans ce cadre.

L'UCBL fait évoluer son organisation afin d'assurer une continuité de ses missions de service public et assurer les meilleures conditions de travail à ses personnels et ses étudiants. Le plan d'efficacité énergétique et de comptabilité des émissions de gaz à effet de serre, approuvé par le CA en 2022, a permis à l'UCBL de s'inscrire dans une nouvelle dynamique pour sa transition écologique et le développement soutenable de ses activités. Cette dynamique sera amplifiée en 2024, avec le déploiement des dispositifs dédiés à ces enjeux dans le COMP. Ce PAP consolide et articule l'ensemble des indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre et l'efficacité de ce nouveau champs d'action pour l'établissement.

A travers ces plans d'action ambitieux, l'UCBL souhaite porter une stratégie académique qui favorise les interactions entre innovation, inclusion et intensivité, dans les domaines de la formation, de la recherche et de la valorisation. En se positionnant ainsi comme une université innovante, inclusive et intensive (U3I), l'UCBL entend assumer pleinement son rôle d'établissement socialement exemplaire et acteur des grands enjeux sociétaux et environnementaux.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRES, INSTITUTIONNELS ET BUDGETAIRES

1 PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE ET CONTRAT D'OBJECTIFS, DE MOYENS ET DE PERFORMANCE : UNE ARTICULATION STRATEGIQUE AVEC LE CONTRAT QUINQUENNAL DE L'UCBL

1.1 Le projet annuel de performance

Le Projet Annuel de Performance (PAP) s'inscrit dans le processus budgétaire annuel des établissements ESR. Sur le plan réglementaire, il s'agit d'une annexe au budget initial de l'établissement, qui définit les indicateurs de suivis mesurant la performance et concourant à la mise en œuvre des grandes orientations stratégiques de l'établissement. Il est régi par l'article R719-55 du Code de l'éducation :

« Le Projet Annuel de Performances de l'établissement présente les objectifs poursuivis. Il comporte des indicateurs d'efficience, d'efficacité et de qualité du service public de l'enseignement supérieur définis à l'article L.123-3 du code de l'éducation associés à ces objectifs. Ces indicateurs qui sont établis en cohérence avec ceux des programmes ministériels dont les établissements relèvent concourent à l'information du Conseil d'administration et des responsables des programmes ministériels ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel d'établissement ».

L'atteinte des objectifs définis dans le PAP est mesurée dans le Rapport Annuel de Performances (RAP), annexé au compte financier de l'établissement, qui permet à son CA de comparer, sur une base annuelle, la prévision et l'exécution budgétaire. En tant que déclinaison annuelle du contrat quinquennal, le PAP met en lien le déploiement de ses plans d'action et l'engagement politique sur des objectifs à atteindre, avec une trajectoire dont la cible finale correspond à l'année de fin du contrat quinquennal.

Le PAP constitue une déclinaison de la stratégie d'établissement, selon quatre éléments :

- Des **objectifs stratégiques**, qui synthétisent les axes prioritaires de l'université ;

- Une déclinaison des objectifs stratégiques en **objectifs opérationnels**, qui en permettent le déploiement effectif ;
- Des **leviers d'action**, pour la mise en œuvre des objectifs opérationnels et stratégiques, qui se déclinent en actions concrètes et mesurables ;
- Des **indicateurs** pour le suivi annuel de ces actions et la mesure d'atteinte des objectifs.

1.2 Le contrat quinquennal 2022-2026 de l'UCBL

Le PAP 2024 de l'UCBL est élaboré dans le cadre de son contrat quinquennal (CQ) pour la période 2022-2026¹. Ce processus de contractualisation pluriannuelle permet d'identifier des objectifs stratégiques forts de l'établissement et partagés avec le MESR pour une période de cinq ans.

Les axes prioritaires de ce contrat traduisent les orientations majeures d'une grande université de recherche enracinée dans son territoire, dans ses missions de formation, d'innovation, de recherche et de valorisation. Ouverte sur le monde et en prise directe avec la société et ses enjeux, l'UCBL articule une ambition d'excellence internationale avec un fort engagement sociétal et une stratégie favorisant l'inclusion des étudiants et des personnels.

Les choix politiques de l'UCBL s'inscrivent dans le respect de son identité spécifique et de ses compétences. Ils concernent l'ensemble de ses activités et se traduisent dans le nouveau contrat par :

- Le déploiement d'une offre de formation attractive et inclusive, adossée à la recherche, et répondant aux grands enjeux de société en développant l'interdisciplinarité ;
- L'accroissement de la visibilité internationale des diplômes et des activités scientifiques, et le renforcement de l'attractivité de l'établissement et de son territoire ;
- L'intensification d'une recherche de haut niveau, soutenue par une politique de collaboration internationale pour stimuler les échanges de connaissances et des idées, avec une exigence toujours renouvelée vis-à-vis des enjeux d'éthique et d'intégrité scientifique ;
- Un engagement permanent dans le développement de la culture de l'innovation et des transferts ;
- Le soutien et le renforcement des partenariats socio-économiques et culturels, ainsi que le développement économique et social du territoire ;
- Une contribution au développement de l'espace européen de recherche, d'innovation et de partage de la connaissance, avec un soutien à l'ouverture sur le monde et la diversité des cultures ;

¹ Contrat pluriannuel de site de Lyon – Saint-Étienne 2022-2026, volet spécifique de l'établissement Université Claude Bernard Lyon 1, approuvé par le conseil d'administration du 21 novembre 2023.

- Un engagement pour l'amélioration continue de la qualité de ses actions, en particulier dans le domaine social, de la qualité de vie et de travail au sein de ses campus ;
- Un accueil des étudiants dans leur diversité au sein d'un environnement d'étude qualitatif, propice à la réussite, au bien-être et à l'épanouissement personnel qui intègre des espaces de vie, de travail, de sociabilité et de convivialité.

Le contrat 2022-2026 de l'UCBL s'articule ainsi autour des cinq axes stratégiques suivants :

- **Axe 1 : Inscrire l'établissement dans la politique de site ;**
- **Axe 2 : Créer une nouvelle université pluridisciplinaire de rang mondial ;**
- **Axe 3 : Proposer une offre de formation attractive et inclusive ;**
- **Axe 4 : Promouvoir une recherche d'excellence ;**
- **Axe 5 : Construire un établissement exemplaire en matière sociale et environnementale et amplifier la démarche qualité.**

1.3 Le contrat d'objectifs, de moyens et de performances 2024-2026 de l'UCBL

Le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) est un nouveau dispositif de contractualisation mis en place par le MESR en 2023, faisant évoluer les modalités du dialogue stratégique de gestion en introduisant une perspective pluriannuelle et un objectif de performance. Un suivi annuel des engagements de performance conditionnera le financement complémentaire alloué (équivalent à environ 0,8 % de la SCSP) et donc les actions réalisées dans ce cadre.

Le COMP s'articule autour de six axes stratégiques recouvrant quatre objectifs prioritaires de la politique publique ministérielle (objectifs 1 à 4), un objectif visant à l'amélioration de la gestion et du pilotage de l'établissement (objectif 5) et un objectif relatif à la stratégie particulière de l'établissement et à sa « signature » (objectif 6) [cf. *Tableau ci-dessous*].

COMP	Objectifs stratégiques	Objectifs UCBL
O1	Métiers d'avenir, métiers en tension	Former pour répondre aux enjeux sociétaux et aux transitions
O2	Recherche et innovation	Structuration d'une stratégie d'accélération recherche et innovation
O3	Transition écologique et développement soutenable	Former aux enjeux TEDS et piloter l'impact environnemental de l'UCBL
O4	Bien-être et réussite étudiante	Renforcer les dispositifs d'accessibilité et de réussite non-académiques, et mesurer le bien-être étudiant
O5	Gestion et pilotage	Structurer l'UCBL en Pôles de Formation et de Recherche
O6	Stratégie d'établissement	Développer le lien formation-recherche-société et les partenariats académiques pour favoriser la pluri et la transdisciplinarité sur les enjeux sociétaux

En tant qu'établissement porteur d'une stratégie académique structurante, favorisant les interactions entre innovation, inclusion et intensivité dans les domaines de la formation, de la recherche et de la valorisation, l'UCBL se définit comme une université innovante, inclusive et intensive (U3I). Le plan d'action COMP U3I déploie une stratégie directrice et une signature d'établissement qui renforcent le rôle majeur de l'UCBL sur le site Lyon – Saint-Etienne, son positionnement académique et sa transformation institutionnelle, selon trois axes :

- L'intensification opérationnelle de ses activités de formation et de recherche, en cohérence avec les priorités nationales, soutenue par des programmes tels que France 2030 (ExcellencES, SFRI, ASDESR, DemoES, CMA, PUI) ;
- La restructuration académique pour répondre aux défis sociétaux, notamment par l'intégration du programme Graduate+ et la structuration en trois Pôles de Formation et de Recherche (PFR), favorisant les collaborations avec les partenaires institutionnels lyonnais ;
- L'amélioration du pilotage basée sur l'organisation en PFR et utilisant un système d'information décisionnel (SID) pour une gestion plus efficace et pour favoriser une culture de la performance.

Ce plan d'action prévoit également de renforcer les dispositifs d'accessibilité et de réussite non-académiques et de répondre aux défis environnementaux par la formation et la maîtrise de son impact environnemental.

1.4 L'articulation du projet annuel de performance 2024 avec les contrats stratégiques de l'UCBL

Le COMP 2024-2026 s'articule avec le contrat quinquennal 2022-2026 en déclinant des axes stratégiques imposés par le MESR dans le cadre de la vague de contractualisation des COMP. Le PAP 2024 intègre les objectifs de performance présentés dans le cadre du COMP, tout en faisant évoluer les axes définis dans le CQ. Les axes et objectifs de ces différents documents stratégiques s'articulent de la façon suivante [cf. *Tableau de concordance, ci-dessous*] :

CONTRAT QUINQUENNAL 2022-2026	COMP 2024-2026	PAP 2024
Axe n°1 : Inscrire l'établissement dans la politique de site	Objectif n°6 : Stratégie d'établissement	Axe n°1 : Être acteur de la politique de site
Axe n°2 : Créer une nouvelle université pluridisciplinaire de rang mondial	Objectif n°5 : Gestion et pilotage Objectif n°6 : Stratégie d'établissement	Axe n°2 : Créer un nouvel établissement aux standards internationaux
Axe n°3 : Proposer une offre de formation attractive et inclusive	Objectif n°1 : Métiers d'avenir, métiers en tension Objectif n°4 : Bien-être et réussite étudiante	Axe n°3 : Développer une offre de formation attractive et inclusive
Axe n°4 : Promouvoir une recherche d'excellence	Objectif n°2 : Recherche et innovation	Axe n°4 : Intensifier la recherche et l'innovation

CONTRAT QUINQUENNAL 2022-2026	COMP 2024-2026	PAP 2024
Axe n°5 : Construire un établissement exemplaire en matière sociale et environnementale et amplifier la démarche qualité	Objectif n°3 : Transition écologique et développement soutenable	Axe n°5 : Construire un établissement exemplaire en matière sociale et environnementale
	Objectif n°5 : Gestion et pilotage	Axe n°6 : Amplifier la démarche qualité et optimiser les outils de pilotage de l'établissement

En complément, il est proposé, pour chaque axe du PAP 2024, une brève description des dispositifs et expérimentations du plan d'action COMP U3I de l'UCBL se rapportant à l'axe concerné.

2 L'UCBL, CHIFFRES CLES ET PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE ET DE PERFORMANCE

Cette partie synthétise les principaux éléments qui définissent l'identité de l'UCBL. Elle vise à contextualiser —en termes d'activité et de performance— les propositions formulées pour les différents axes stratégiques. Elle n'a donc pas pour objectif d'être exhaustive. Les données et chiffres présentés ci-après sont issus du Rapport Annuel de Performance 2022 (approuvé lors du CA du 28 février 2023) et du Rapport d'Activité 2022 ² (approuvé lors du CA du 23 mai 2023).

2.1 L'identité de l'UCBL, son environnement et son impact territorial

L'UCBL est une université pluridisciplinaire : sciences, technologie et santé. Elle s'inscrit dans un territoire très large, reconnu pour son dynamisme économique et d'innovation. Son environnement se caractérise par une forte présence d'entreprises, de centres de recherche, d'établissements d'enseignement supérieur, de centres hospitaliers et de centres culturels.

L'UCBL est le seul établissement universitaire du site lyonnais à dispenser les formations de santé (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, sciences de la rééducation et de la réadaptation, sciences infirmières), en lien avec son conventionnement avec les Hospices Civils de Lyon (HCL). L'UCBL se positionne comme la première université de santé hors Île-de-France. La cancérologie et l'oncohématologie, les neurosciences, l'infectiologie et la nutrition-métabolisme sont des forces scientifiques majeures dans le domaine de la biologie et de la

² Le rapport d'activité 2022 de l'UCBL est disponible en ligne, à l'adresse suivante : <https://www.univ-lyon1.fr/universite/identite-et-chiffres-cles/rapport-dactivite-2022>

santé. Ces thématiques sont affichées conjointement comme des priorités du CHU et du Centre Léon Bérard (CLB) dans le cadre d'un alignement stratégique hospitalo-universitaire.

L'UCBL comprend également un important secteur en sciences de la nature et de la vie avec une visibilité internationale en sciences biologiques, physiques et mathématiques, et des forces importantes en chimie enracinées dans l'histoire industrielle du site, qui assurent le continuum recherche fondamentale et applications en chimie des matériaux et catalyse, ainsi que des centres d'excellence en environnement, sciences de la terre et de l'univers. Les activités liées à l'ingénierie sont partagées avec les écoles d'ingénieurs du site. Les technologies sont également très présentes avec le plus important IUT de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA). L'UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), l'INSPé, l'ISFA sont également des composantes de l'UCBL très actives dans leurs domaines respectifs.

L'UCBL se positionne comme une université de recherche intensive, avec une forte visibilité internationale. À ce titre, elle est membre de l'association Udice, qui regroupe dix grandes universités françaises de recherche intensive. La production et la diffusion des connaissances issue d'une recherche de haut niveau sont au cœur de sa stratégie sur laquelle s'appuient son offre de formation et sa participation à l'innovation, tant pédagogique que d'un point de vue socio-économique.

La politique de l'établissement favorise l'engagement des enseignants-chercheurs (EC) dans la recherche tout en les accompagnant dans leurs missions pédagogiques et leurs tâches administratives. De nombreux dispositifs de soutien à la recherche et d'accueil des nouveaux recrutés (maîtres de conférences et professeurs des universités) permettent de soutenir la dynamique scientifique portée par les équipes de recherche de l'UCBL.

2.2 L'offre de formation

L'offre de formation de l'UCBL couvre quatre grands champs disciplinaires : les Sciences, la Technologie, la Santé, les STAPS, et dans une moindre mesure le Droit, économie, gestion (DEG) et les Sciences humaines et sociales (SHS). Les champs de formations de l'UCBL sont profondément ancrés dans les domaines de recherche de l'UCBL et irrigués par le savoir et l'expertise des enseignants-chercheurs qui la développe.

Les principaux éléments relatifs à l'offre de formation de l'UCBL (année universitaire 2021-2022) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

DONNEES RELATIVES A L'OFFRE DE FORMATION DE L'UCBL	
Thématiques	Chiffres clés
Population étudiante	46 688 étudiants (56,4% de femmes / 43,6% d'hommes), dont 17 732 nouveaux inscrits, 7 090 néobacheliers et 8 716 boursiers 10 298 diplômés, dont 2136 en formations de santé, 1978 en masters (hors MEEF), 1385 en licences professionnelles et 217 en formation d'ingénieur

Champs de formation	Santé : 2 ^{ème} université de France en santé (22 000 étudiants) Sciences formelles, fondamentales et actuarielles – Biosciences Ingénierie et Technologie (dont 5 000 étudiants pour l’IUT Lyon 1) STAPS - Éducation (3000 étudiants en STAPS et 2 370 étudiants à l’INSPé de Lyon)
Formations, diplômes et parcours	17 mentions de licence / 47 mentions de master / 12 écoles doctorales 10 diplômes de santé 6 filières d’ingénieurs 11 parcours de BUT / 43 parcours de licence professionnelle / 16 parcours de DUT
Taux de réussite	1 ^{ère} année de licence (pour néobacheliers) : de 46.9% à 60% Double licence maths-physique : 92%
Formation continue et en alternance	25,8 millions € de chiffre d’affaires pour la formation continue et l’apprentissage 4 320 stagiaires en formation continue 3 357 contrats d’alternance
Insertion professionnelle	Ingénieur : 88,8% (à 18 mois) Licence professionnelle : 95,5% (à 30 mois) Master (hors MEEF) : 92,8% (à 30 mois)

2.3 La réussite et le bien-être étudiant

Les principaux éléments relatifs à la réussite non académique et au bien-être étudiant à l’UCBL (année universitaire 2021-2022) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

DONNEES RELATIVES A LA REUSSITE ETUDIANTE ET AU BIEN-ETRE A L’UCBL	
Thématiques	Chiffres clés
Service commun de documentation - Bibliothèque Universitaire	1 ^{ère} BU française certifié Qualité 9 BU 90,3 heures d’ouverture hebdomadaire
Dispositifs d’accompagnement étudiant	Service de Santé Universitaire : 13 000 consultations, 5 684 étudiants suivis Mission Handicap : 12 040 étudiants suivis, 820 aménagements handicap étudiants Opération « Tous connectés » : 524 PC prêtés, dont 28% à des étudiants de 1 ^{ère} année 70 césures
Projet structurant : Démonstrateur INCLUDE	Budget : 7 millions € (dotation ANR) + 9 millions € (apports) Consortium et partenaires : 21 membres 15 actions, dont Baromètre Santé et bien-être étudiant, Include campus, Include lab, partenariats Aspie-Friendly et Fondation Blaise Pascal

Accès au sport et à la culture	Association Sportive Lyon 1 : 1ère AS de France (nombre de licenciés), 1ère place au Challenge national des AS (1825 compétiteurs) Enseignement sportif : 14 500 étudiants concernés 22 ateliers de pratique artistique
---------------------------------------	---

2.4 La recherche

Les principaux éléments relatifs aux activités de recherche de l'UCBL (année de référence : 2022) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

DONNEES RELATIVES A LA RECHERCHE A L'UCBL	
Thématiques	Chiffres clés
Laboratoires de recherche	66 laboratoires
Moyens humains dédiés	2 840 enseignants-chercheurs et chercheurs 23 membres IUF (17 Juniors & 6 Seniors) 1 605 Doctorants / 410 Post Doctorants
Financement	54.4 millions € consacrés à la recherche, dont 27,8 millions € en contrats de recherche 15 financements ERC en cours (dont 4 nouveaux) Création d'un nouvel IHU : Institut d'Hépatologie (Everest)
Activités	7 523 publications, dont 4 773 référencées Web of Science (WoS) et 60 HiCi (1,65%) Création de l'IHU Everest : Institut d'Hépatologie Lyonnais Projet PIA4 ExcellencES SHAPE-Med@Lyon : Création de l'Institut Transdisciplinaire en Santé
Classements internationaux	ARWU Shanghai : 201-300 rang mondial, dans les 10 premières universités françaises CWTS Leiden : 257e rang mondial, 6e rang national
Science ouverte	BU de l'UCBL : 1 918 000 entrées 5 700 nouvelles publications dans HAL Taux d'accès ouvert aux publications : 77% UCBL parmi les 1ers signataires de la Coalition for Advancing Research Assessment (COARA)

2.5 L'innovation

Les principaux éléments relatifs à l'innovation à l'UCBL (année de référence : 2022) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

DONNEES RELATIVES A L'INNOVATION A L'UCBL	
Thématiques	Chiffres clés
Création d'entreprises	80 start-up créées (depuis 2011), dont 8 en 2022
Brevets	74 brevets déposés 95% des demandes de brevets du site Lyon - Saint-Étienne
Classements INPI	24 ^{ème} 1ère université française 4e établissement de recherche (derrière le CEA, le CNRS et l'IFPEN)

2.6 Le rayonnement international

Les principaux éléments relatifs au rayonnement international de l'UCBL (année de référence : 2022) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

DONNEES RELATIVES A LA MOBILITE INTERNATIONALE A L'UCBL	
Thématiques	Chiffres clés
Etudiants étrangers	N = 5 688, soit 12,2% de l'ensemble des étudiants (49,4% de femmes / 50,6% d'hommes) 141 nationalités
Relations internationales	130 accords de coopération interuniversitaires 141 accords de coopération hors Europe, dont Québec (Canda), Oregon (USA), Madras (Inde) et Phnom Peng (Cambodge) 430 accords Erasmus 15 projets Erasmus+ en cours
Projet structurant : Alliance ARQUS2	Alliance de 8 universités européennes (Grenade, Graz, Lyon, Leipzig, Minho, Padoue, Vilnius et Wroclaw), regroupant 350 000 étudiants Financement 2022-2026 : 14,4 millions € 164 étudiants double diplômés

2.7 L'exemplarité en matière sociale et environnementale

Les principaux éléments relatifs à la politique de ressources humaines de l'UCBL pour l'année 2022 sont présentés dans le tableau ci-après.

DONNEES RELATIVES A LA POLITIQUE SOCIALE DE L'UCBL	
Thématiques	Chiffres clés
Personnels	4 601 agents (<i>au 31/12/2022</i>), dont 2 840 enseignants-chercheurs et chercheurs, 1 761 personnels BIATSS 654 télétravailleurs 170 agents en situation de handicap (BOE)
Dispositifs d'actions, d'accompagnement et de revalorisation	Plan QVT : 33% des actions opérationnelles 118 agents suivis par le psychologue du travail Plan d'action pour l'égalité professionnelle Dispositif de signalement, d'accompagnement et de prévention des VSS, du harcèlement et des discriminations : 75 signalements sur la plateforme dédiée LPR : 271 candidatures à la prime individuelle instruites Prime exceptionnelle de 800 € pour les personnels BIATSS
Activités	700 arrêtés de nomination dans les nouveaux corps et qualité des personnels HU 95 707 mouvements de paie (<i>+48% par rapport à 2021</i>)
Formation	Nouveau module de formation : Premiers secours en santé mentale (PSSM), avec 46 agents formés
Restauration	200 000 repas servis dans l'année 100 places de restauration supplémentaires
Sécurité	235 interventions d'assistance à personne réalisée par le service sécurité de l'Université
Accès au sport et à la culture	50 représentations au Théâtre Astrée Partenariat avec l'Orchestre de chambre de Lyon (1400 places) 20 ateliers de pratique sportive

Les principaux éléments relatifs à la politique environnementale de l'UCBL pour l'année 2022 sont présentés dans le tableau ci-après.

DONNEES RELATIVES A LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE L'UCBL	
Thématiques	Chiffres clés
Patrimoine et lieux de formation	3 campus / 14 sites / 161 bâtiments Surface totale foncière : 83,6 hectares Surface totale bâtie en m ² : 492 000 m ²
PPI immobilier	10 000 m ² de surfaces livrées 18 millions € d'investissement
Infrastructures écoefficientes	3 nouveaux bâtiments de recherche (INL-CPE et CIRI) et de formation (espace gymnique M Eysette) 3 bâtiments avec rénovation thermique (Curien, Laënnec B, Gerland)

Autres mesures TEDS	Mise en place d'un plan d'efficacité énergétique (décliné en 7 plans d'action)
Restauration	50% de produits durables cuisinés sur place (conformément à la loi EGalim)

3 STRUCTURATION DE L'ETABLISSEMENT EN POLES DE FORMATION ET DE RECHERCHE

L'UCBL possède un ancrage territorial solide concrétisé par des partenariats avec un grand nombre d'institutions locales et une activité académique contribuant significativement au rayonnement national et international du site lyonnais. Elle développe la transdisciplinarité en collaboration avec ses partenaires privilégiés et contribue à la stratégie nationale positionnant les universités de recherche intensive cheffe de file de leur site.

Dans ce contexte, la restructuration de l'UCBL en PFR bénéficiera d'un projet académique d'établissement ambitieux construit en articulation forte avec les ONR et les autres acteurs ESR du site. Cette articulation reposera sur des collaborations structurantes, en formation comme en recherche, autour de la création de « Graduate Schools » impliquant plusieurs établissements, ainsi que par le déploiement d'instituts de recherche transdisciplinaires. Ces évolutions visent à la fois à répondre aux stratégies nationales, à renforcer l'attractivité, la compétitivité et le rayonnement de l'UCBL et ainsi à intensifier sa capacité à répondre, par l'inclusion et la formation des talents, par une recherche d'excellence et une innovation de pointe, aux défis sociétaux, environnementaux, énergétiques, numériques et de santé. Chaque PFR aura une orientation académique et des partenariats spécifiques ancrés dans la stratégie globale de l'établissement en lien étroit avec les établissements partenaires.

Le PFR « Sciences formelles, de la nature et de la vie » regroupe toutes les composantes liées aux sciences fondamentales et biologiques (UFR Biosciences, Faculté des sciences, OSUL, ISFA, INSPE) représentant plus de 10 000 étudiants. Ces composantes, reconnues pour leur excellence, ont développé des programmes co-accrédités de Master avec l'ENS de Lyon, avec laquelle ce pôle partagera de nombreuses unités de recherche. Sur ce périmètre, une structuration en « Graduate Schools » intensifiera les collaborations académiques.

Le PFR « Ingénierie, technologie, société » rassemble les cinq composantes d'ingénierie et de technologie de l'UCBL (IUT, École Polytech, les départements Mécaniques, Génie électrique et des procédés, et Informatique) accueillant plus de 8 000 étudiants. À ce PFR viendra s'adosser des écoles d'ingénieurs associées, notamment l'École CPE Lyon, voire d'autres qui ont manifesté un intérêt pour rejoindre un EPE. Ce pôle, en lien avec les grands enjeux des transitions industrielles et sociales, facilitera le dialogue avec les écoles d'ingénieur avec lesquelles de nombreux partenariats existent (INSA Lyon, ECL, ENTPE notamment) pour une plus grande cohérence et complémentarité entre établissements. L'ambition est de doter le site d'une stratégie unifiée dans ce domaine, éventuellement élaborée au sein d'une instance commune dédiée, et possiblement d'une seule « Graduate School » d'ingénierie.

Le PFR « Santé et sport » est centré sur l'humain et son environnement, intégrant toutes les composantes du secteur de la santé (facultés de médecine, pharmacie, odontologie, secteur paramédical) et l'UFR STAPS. Avec près de 25 000 étudiants, ce PFR représentera l'une des toutes premières forces scientifiques françaises en santé et aura pour ambition de construire un modèle unique d'intégration et de gouvernance partagée CHU-Université, en lien étroit avec l'INSERM et d'autres établissements de santé (Centre Léon Bérard, Centre Hospitalier le Vinatier). Cette structuration positionnera le site lyonnais comme une référence nationale du décloisonnement entre le CHU, l'INSERM et l'université pour accélérer la recherche et l'innovation biomédicale au bénéfice des patients. Elle favorisera l'optimisation des articulations entre la recherche fondamentale et la recherche clinique au bénéfice de la recherche translationnelle, et les outils de la recherche en santé (grands équipements, données de santé, CRB, cohortes).

Cette transformation en PFR vise ainsi à forger une université toujours plus intensive, plus innovante, plus inclusive et également plus ouverte, plus agile, plus visible, dotée de champs disciplinaires clairement définis et mieux structurés, au profit tant de la communauté universitaire que d'une marque plus identifiée, attractive et rayonnante. Cette organisation permettra à l'UCBL de s'aligner plus efficacement avec ses partenaires, favorisant l'élaboration d'une stratégie académique partagée à l'échelle du site. En outre, université pilote pour le déploiement de mesures de simplification, l'UCBL intégrera pleinement dans son projet de restructuration son objectif de simplification de la gestion administrative des unités propres et en cotutelles et des actions afférentes.

4 CONTEXTE BUDGETAIRE

(Éléments issus de la Note de l'Ordonnateur – Budget Initial 2024 de l'UCBL, approuvé lors du CA du 19 décembre 2023)

Le budget initial (BI) de l'UCBL a été élaboré dans un environnement économique national et international incertain, marqué par une inflation notable, estimée pour 2023 à 5,8 % selon les données INSEE de septembre 2023.

C'est dans ce contexte que les moyens alloués par l'Etat au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) ont progressé de 818 M€ au titre du Projet de Loi de Finances (PLF) 2024. Le budget attribué au programme 150 « Enseignement supérieur et recherche universitaire », qui concerne les universités et écoles d'ingénieurs, a augmenté pour sa part de 268 M€, répartis entre types d'opérateurs de la manière suivante :

- 196 M€ pour les universités et les établissements publics expérimentaux (EPE) ;
- 11 M€ pour les écoles d'ingénieurs ;
- 1 M€ pour les Communautés d'universités (ComUE) ;
- 11 M€ pour les autres opérateurs.

Cette augmentation vise à compenser partiellement les mesures de revalorisation salariale de la fonction publique (dites « Mesures Guérini ») et les mesures de maintien du pouvoir

d'achat, ainsi que les mesures de ressources humaines et dispositifs mis en place en faveur de la recherche et des études doctorales (loi de programmation de la recherche- LPR). Une partie est également destinée aux mesures en faveur de la réussite étudiante (études de santé et Bachelor universitaire de technologie – BUT).

Cependant, ces moyens nouveaux ne concernent pas les surcoûts énergétiques liés à la crise internationale et à la situation géopolitique actuelle. Ainsi, le PLF 2024 ne prévoit pas d'enveloppe de compensation systématique, mais un examen en cours d'année 2024, pour des compensations éventuelles en fonction des surcoûts réellement subis et de la situation financière des opérateurs. Dans un contexte où l'UCBL a connu une explosion du coût de ses fluides (+9,7 M€ en 2022) très partiellement compensée (2,6 M€ en 2022) et que les dispositifs prévus en 2023 (amortisseur électricité pour 1,8 M€ et 2^{ème} tranche du fonds de compensation des surcoûts d'énergies pour 100 M€) ne sont plus reconduits, cette absence de compensation aura un impact significatif sur le budget 2024 de l'UCBL.

L'année 2024 sera aussi marquée par la mise en place des contrats d'objectifs, de moyens et de performance [*cf. supra*] qui ont vocation à se substituer au dialogue stratégique de gestion (DSG) avec l'État. L'UCBL fait en effet partie des 42 établissements de la 2^{ème} vague. L'existence d'un dispositif interne de déclinaison de la performance au sein de l'UCBL, matérialisé par les contrats d'objectifs et de moyens (COM)³, facilitera le déploiement prochain du COMP UCBL.

Malgré une situation nationale et internationale défavorable, avec une augmentation significative des charges de fonctionnement pour l'établissement (comme la quasi-totalité des universités françaises), l'UCBL a fait le choix de présenter un budget 2024 à l'équilibre, avec un résultat bénéficiaire de 1,7 M€ et une diminution du fonds de roulement de 6,5 M€. Ce positionnement a été rendu possible, notamment grâce à la bonne gestion de l'établissement, au dynamisme des ressources propres de l'UCBL⁴ (traduisant l'excellence de sa formation et de sa recherche) et à l'efficacité de ses outils de pilotage.

³ Ce dispositif consiste en un dialogue de gestion de l'établissement avec ses composantes et services communs, dans une logique de mise en œuvre de la politique de l'établissement par les composantes et de reconnaissance de leurs spécificités.

⁴ Il faut souligner que l'UCBL participe depuis 2022 au projet « Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » (ASDESR) du plan d'investissement France 2030, via le projet ABILITY. L'objectif est d'accompagner les établissements à accroître leurs ressources propres, pour déployer des projets nouveaux grâce aux moyens supplémentaires ainsi obtenus.

AXES STRATEGIQUES DE L'UCBL

Le projet d'établissement et l'ambition portée par la gouvernance de l'UCBL s'articulent autour des axes stratégiques suivants, issus du contrat quinquennal d'établissement 2022-2026 :

- **Axe n°1 : Être acteur de la politique de site ;**
- **Axe n°2 : Créer un nouvel établissement aux standards internationaux ;**
- **Axe n°3 : Développer une offre de formation attractive et inclusive ;**
- **Axe n°4 : Intensifier la recherche et l'innovation ;**
- **Axe n°5 : Construire un établissement exemplaire en matière sociale et environnementale ;**
- **Axe n°6 : Amplifier la démarche qualité et optimiser les outils de pilotage de l'établissement.**

En cohérence avec le contrat 2022-2026, le PAP 2024 décline des objectifs opérationnels (14 objectifs contrat et 10 objectifs internes) et leviers d'action, organisés selon les priorités stratégiques de l'UCBL. Il comporte 106 indicateurs (et sous-indicateurs), qui seront suivis jusqu'au terme du contrat quinquennal.

Trois types d'indicateurs sont utilisés pour évaluer le suivi des objectifs opérationnels et leviers d'action présentés dans ce PAP. On distinguera ainsi :

- **28 indicateurs contrat**, correspondant à ceux partagés avec le MESR dans le cadre du contrat quinquennal d'établissement ;
- **22 indicateurs (et sous-indicateurs) COMP**, correspondant à ceux spécifiques au COMP, non présents dans le contrat quinquennal ;
- **56 indicateurs (et sous-indicateurs) internes**, spécifiques aux objectifs propres à l'établissement (objectifs internes), en cohérence avec la stratégie globale de l'établissement, et non redondants avec les indicateurs du COMP.

Pour fiabiliser le suivi des indicateurs, il a été identifié pour chacun d'entre eux un opérateur (composante, direction, service) en charge de la mise en œuvre de l'action correspondante [cf. Tableaux de synthèse des indicateurs, en Annexe 1].

Deux cibles sont fixées pour chaque indicateur : celle qui correspond à la fin du contrat quinquennal (cible 2026) et celle pour l'année budgétaire du PAP (cible 2024)⁵. Pour chaque indicateur, une table consolide les valeurs annuelles qui figureront au RAP de l'établissement : une valeur est notée « non disponible » (ND) si elle n'a pas été enregistrée dans le système d'information de l'établissement et « sans objet » (SO) si l'indicateur n'a pas été suivi antérieurement ou si le premier résultat attendu a été fixé à un jalon 2024 (ou ultérieur).

Les sections suivantes présentent les objectifs stratégiques et opérationnels pour chacun des axes, ainsi que les indicateurs qui y sont rattachés, avec l'actualisation des cibles pour l'année 2024 (et pour certains, une révision de la cible 2026).

1 AXE 1 - ÊTRE ACTEUR DE LA POLITIQUE DE SITE

L'UCBL représente une part importante des activités du site de Lyon – Saint-Étienne, tant par le nombre d'étudiants que par l'intensité, la diversité et le niveau international de sa recherche. Elle partage également de nombreuses structures de formation et de recherche avec les autres établissements du site et assume des missions de coordination ou de direction de plusieurs entités qui lui sont directement rattachées, telles que les écoles doctorales (sept sur les 17 du site) et les Labex (trois sur les onze). En termes de coordination de site, l'établissement participe à l'ensemble des dispositifs et programmes mutualisés, tels que le plan campus, le Collegium de Lyon ou la SATT Pulsalys—. Enfin, en matière de vie étudiante, l'UCBL contribue aux dispositifs de la ComUE dédiés à la santé et au bien-être des étudiants, et met à disposition de l'ensemble des étudiants du site ses installations sportives et culturelles.

La poursuite et le développement de cette politique de site s'appuie sur deux objectifs opérationnels :

- Participer activement à la coordination territoriale et renforcer la visibilité internationale du site (Objectif Contrat 1.1)
- Assurer l'élaboration et le portage projets transversaux à l'échelle du site (Objectif Interne 1.2)

⁵ Concernant la méthodologie utilisée pour la détermination des cibles 2024 : Les principes et le calendrier de l'élaboration budgétaire prévoient que les cibles fixées à l'occasion du PAP de l'année N (2024) se basent sur les résultats présentés dans le RAP de l'année N-2 (2022) et sur les cibles fixées à l'échéance du contrat quinquennal (2026-2027). En pratique, pour certains indicateurs et lorsque cela se justifiait, il a également été pris en compte les résultats prévisionnels pour l'année N-1 (2023) et/ou ceux publiés par le MESR (notamment, via le SIES : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/etudes-et-statistiques>).

1.1 Participer activement à la coordination territoriale et renforcer la visibilité internationale du site (Objectif Contrat 1.1)

La stratégie de développement que porte l'UCBL –avec la constitution d'un EPE– s'inscrit en parfaite cohérence avec l'évolution institutionnelle du site et la redéfinition des missions confiées à la ComUE. Dans ce contexte, l'établissement engage ses forces au service du site, dans des projets et programmes communs –tels que les projets Include, SHAPE-Med@Lyon, ARQUS2, Graduate +, Compétences et métiers d'avenir, ExcellencES, Ability, Impulse– ayant vocation à faire progresser la recherche, à stimuler l'enseignement et à favoriser la mutualisation des ressources à l'échelle du site. L'UCBL contribue ainsi au plan stratégique France 2030 et au renforcement de la visibilité internationale du site.

Parmi les actions appuyant cette stratégie, l'élaboration d'une marque unique, reconnue par les classements internationaux, portée par un établissement de plein exercice et soutenue par une charte des publications, pourrait contribuer à ce rayonnement du site.

Indicateur spécifique	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026 ^a	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre de programmes de financement structurants obtenus en collaboration avec d'autres établissements	CQ 1	ND	2	7	ND	9	Minimum 11	Gouvernance / VP

ND : Non disponible.

^a L'ajustement à la hausse de la cible 2026 est justifié par l'augmentation constante du taux de succès aux appels à projet déposés par l'UCBL.

1.2 Assurer l'élaboration et le portage de projets transversaux à l'échelle du site (Objectif Interne 1.2)

Plusieurs projets structurants à l'échelle du site Lyon - Saint-Étienne ont été élaborés par l'UCBL et sont actuellement coordonnés par ses services. Cette dynamique, lancée en 2021, a permis à l'UCBL et au site de bénéficier de financements importants sur des projets structurants, académiques et de recherche. L'objectif est d'amplifier cette dynamique et de développer une véritable stratégie partagée entre les acteurs du site en matière d'élaboration et de portage de projets.

Pour la recherche, cet objectif repose notamment sur le Centre d'ingénierie de projets (CIP) créé en janvier 2022 au sein de la Direction des services financiers (DSF) de l'UCBL, et sur sa filiale Lyon Ingénierie Projets (LIP). Pour la formation, il s'est concrétisé par le développement de « Graduate Initiatives » et la mise en place de « Graduate Schools », dans le cadre de l'AAP

SFRI⁶. Basés sur une stratégie intégrée en matière de formation et de recherche, ces dispositifs contribuent à l'attractivité et à la performance académique du site.

Indicateur spécifique	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Part des mentions de master "Graduate initiatives"	COMP I 6.a	SO	SO	SO	SO	60%	80%	DEVU
Nombre de parcours impliqués dans les graduate initiatives	COMP I 6.a	SO	SO	SO	SO	80	110	DEVU
Nombre de Graduate initiatives intégrées à une Graduate School	COMP I 6.b	SO	SO	SO	SO	1	9	DEVU

SO : Sans Objet.

1.3 Plan d'action & dispositifs du COMP U3I pour la restructuration académique du site

Dans le cadre de son COMP Université innovante, inclusive et intensive (U3I), l'UCBL a renforcé sa stratégie en matière d'interactions formation-recherche-société, de partenariats académiques et d'impact sur son territoire en tant qu'université cheffe de file. Les dispositifs déployés dans le plan d'action du COMP U3I accompagneront ainsi les processus déjà engagés par l'UCBL dans sa politique de site. Sa restructuration en PFR contribuera à institutionnaliser et simplifier ses partenariats par grand champs scientifique, selon un projet académique en articulation forte avec les ONR et les autres acteurs du site. Elle contribuera également au développement de ses collaborations structurantes en formation et en recherche autour de la création des « Graduate Schools » et du déploiement d'instituts de recherche transdisciplinaires. Enfin, en coordonnant l'innovation sur son territoire via le PUI IMPULSE, et en déployant avec les moyens du COMP un Club des partenaires socio-économiques dès 2024, l'UCBL a l'ambition d'augmenter significativement son impact économique en région Auvergne-Rhône-Alpes.

⁶ Pour mémoire, le contrat quinquennal a fixé comme Jalon n°4 (2026), la mise en place des « Graduate Initiatives » et leur évolution vers des « Graduate Schools ».

2 AXE 2 - CREER UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT AUX STANDARDS INTERNATIONAUX

L'UCBL, l'école CPE Lyon et d'autres établissements du site souhaitent créer ensemble une université pluridisciplinaire, sous la forme d'un EPE, en s'appuyant sur leurs forces et complémentarités dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation.

Ce nouvel établissement contribuera à la structuration du site et permettra d'intensifier les partenariats avec les organismes nationaux de recherche et les institutions du territoire (centre hospitalo-universitaire, autres établissements d'enseignement supérieur) pour réaliser une recherche au plus haut niveau international. En enrichissant l'offre de formation avec de nouveaux parcours, en lien aux grands enjeux de société, et en diversifiant les partenariats socio-économiques et culturels, il permettra aussi d'accroître la visibilité nationale et internationale des activités académiques, renforçant ainsi l'attractivité des formations et des laboratoires.

Cette ambition s'articule autour de deux objectifs synergiques :

- Construire un nouvel établissement expérimental de rang mondial (Objectif Contrat 2.1)
- Développer une université internationale ancrée dans son territoire (Objectif Contrat 2.2)

2.1 Construire un nouvel établissement expérimental de rang mondial (Objectif Contrat 2.1)

La structuration du futur établissement reposera sur :

- Une gouvernance adaptée aux enjeux académiques et à même d'impliquer fortement les principaux partenaires (HCL, organismes nationaux de recherche...) de l'établissement dans l'élaboration de sa stratégie ;
- Des pôles de formation et de recherche qui regrouperont en leur sein des entités internes sans personnalité morale (facultés, départements, instituts, écoles internes, regroupements de composantes) et prendront en charge la formation initiale y compris par alternance, la formation tout au long de la vie, la formation à la recherche, la production et la diffusion des connaissances, la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation, l'insertion professionnelle ;
- Des instituts transdisciplinaires favorisant l'organisation de collaborations entre les pôles et les partenaires de l'établissement ;
- Une organisation administrative efficiente garantissant aux usagers et à la communauté académique des services et un accompagnement de haut niveau.

L'objectif est une création du nouvel établissement dans le courant de l'année 2024 afin de permettre un démarrage effectif le 1er janvier 2025.

2.2 Développer une université internationale ancrée dans son territoire (Objectif Contrat 2.2)

Le nouvel établissement, dans ses missions et sa nouvelle organisation, aura vocation à être à la fois un acteur majeur de la dynamique territoriale et une université internationalement reconnue, capable d'attirer les talents et de développer des partenariats avec les plus grands établissements mondiaux.

La réalisation de cet objectif s'appuiera sur plusieurs actions destinées à asseoir le rayonnement du nouvel établissement :

- Sur son territoire et au niveau national, avec la promotion d'une offre de formation lisible et adaptée aux attentes du monde socio-économique et aux besoins de maillage du territoire, le développement d'une recherche partenariale innovante, et la diffusion des savoirs avec et pour la société ;
- À l'international, à travers la promotion d'une marque unique et la poursuite des actions engagées en Europe et hors Europe, notamment dans le cadre de l'alliance européenne ARQUS.

Indicateur spécifique	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Rang dans le classement de Shanghai	CQ 2	201-300	201-300	201-300	ND	201-300	201-250 ^a	DRED
Rang dans le classement Leiden	CQ 3	234	247	257	ND	Top 250	Top 200 ^a	DRED
Nombre d'indicateurs de performance du COMP UCBL atteint par chaque PFR*	COMP I 5.a	SO	SO	SO	SO	60%	80%	PFR

ND : Non disponible ; SO : Sans Objet.

* Cet indicateur est commun avec l'Objectif Contrat 5.3.

^a L'ajustement des cibles 2026 est justifié par l'évolution du projet de restructuration du site et par la réduction du périmètre d'application de la marque unique pour l'EPE.

2.3 Plan d'action & dispositifs du COMP U3I pour la création d'un nouvel établissement public expérimental

Dans la continuité de sa stratégie pour fédérer les forces académiques et structurer le site Lyonnais, le plan d'action COMP U3I renforce l'identité, l'attractivité et le rayonnement de la marque de l'UCBL en soutenant la structuration de l'établissement en PFR, qui seront organisés selon les trois champs disciplinaires suivants : « Santé et sports », « Sciences, ingénierie, technologies » et « Sciences formelles de la nature et de la vie ». Cette structuration répond à des objectifs d'optimisation et de simplification du pilotage stratégique de l'établissement et préfigure la création du futur EPE en 2024 avec des partenaires intégrés et associés. Le plan d'action du COMP permettra de doter ce processus de structuration de moyens humains et numériques. La nouvelle organisation sera accompagnée par la création d'instituts transdisciplinaires, moteurs de fédération des forces académiques du site, à l'image de l'institut en santé du programme ExcellencES SHAPE-Med@Lyon.

3 AXE 3 - DEVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE ET INCLUSIVE

L'offre de formation de l'UCBL s'adresse à une population étudiante diverse, avec une volonté de conduire le plus grand nombre à la réussite. Sa politique engagée en matière d'accueil des étudiants, notamment de tous les néobacheliers de l'académie, est en cohérence avec la mission de service public de l'université.

Son offre de formation actuelle, et celle de l'EPE demain, doivent relever un triple défi portant sur le décroisement et la professionnalisation des parcours de formations —notamment dans les secteurs innovants et préparant aux métiers d'avenir—, sur le développement de campus lieux de vie —favorisant la réussite à tous les niveaux de formation—ainsi que sur la formation des étudiants à être des citoyens avertis et responsables—tout en encourageant les échanges internationaux.

Cet axe s'appuie sur cinq objectifs opérationnels :

- Cultiver la diversité et personnaliser les parcours de formation (Objectif Contrat 3.1) ;
- Adapter les formations à l'évolution des besoins professionnels et sociétaux (Objectif Contrat 3.2) ;
- Intensifier l'entrepreneuriat et la formation tout au long de la vie (Objectif Contrat 3.3) ;
- Donner une dimension nouvelle à la vie de campus et à la vie étudiante (Objectif Contrat 3.4) ;
- Encourager la mobilité entrante et sortante des étudiants (Objectif Interne 3.5).

3.1 Cultiver la diversité et personnaliser les parcours de formation (Objectif Contrat 3.1)

L'UCBL s'attache à proposer une offre de formation plus inclusive, prenant en compte la diversité des apprenants et les barrières spatiales, temporelles et psycho-cognitives. Par cette approche, l'établissement entend engager une évolution de ses formations, débutée dans le cadre du projet NCU CURSUS+ et portée maintenant par le projet Include⁷, qui fédère d'autres établissements du site, le rectorat, les collectivités territoriales et des EdTech régionales autour de l'inclusion des apprenants dans les filières du supérieur.

Les principaux dispositifs et actions qui sous-tendent cette stratégie consistent à :

- Renforcer les dispositifs de remédiation et d'accompagnement en premier cycle, notamment en développant le tutorat ;
- Inciter à la préprofessionnalisation, soutenir l'alternance et décliner les formations en blocs de compétences ;
- Renforcer l'ancrage territorial des formations via le développement d'un environnement numérique hyperconnecté, permettant l'accès aux formations de l'UCBL à partir d'un réseau de sites en région et éloignés de la métropole lyonnaise (Include campus) ;
- Conforter l'articulation formation-recherche en créant des « Graduate Schools », afin de rassembler master et doctorat, relevant d'un même périmètre académique, ou d'une même thématique ;
- Créer un environnement plus inclusif permettant des modes diversifiés d'accès au savoir et d'acquisition des compétences à travers une personnalisation des cursus et des dispositifs adaptés aux spécificités des apprenants ;
- Renforcer l'évaluation des expériences d'apprentissage, afin de prendre en compte l'avis des étudiants, dans une démarche d'amélioration et d'adaptation constante des formations ;
- Conforter le continuum -3/+3, notamment en renforçant les liens avec les lycées.

Indicateur	Source	Valeur 2020 (2020-2021)	Valeur 2021 (2021-2022)	Valeur 2022 (2022-2023)	Cible 2023 (2023-2024)	Cible 2024 (2024-2025)	Cible 2026 (2026-2027)	Opérateur de Mise en Œuvre
Part de l'offre de formation déclinée en bloc de compétences	CQ 4	ND	ND	35%	ND	37 %	90 %	DEVU

⁷ Ce projet est lauréat de l'AMI Démonstrateurs numériques de l'ESR (DemoES), qui vise à transformer les pratiques pédagogiques et l'organisation des cursus par une approche innovante et disruptive, tels que les Include campus.

Indicateur	Source	Valeur 2020 (2020-2021)	Valeur 2021 (2021-2022)	Valeur 2022 (2022-2023)	Cible 2023 (2023-2024)	Cible 2024 (2024-2025)	Cible 2026 (2026-2027)	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre d'étudiants de l'UCBL dans des formations INCLUDE Campus	CQ 5	ND	ND	50	75	75	145	DEVU
Nombre d'étudiants sur les campus de Roanne et de Bourg-	Interne	1 020	962	1 037	1 100	1 150	1 200	DEVU
Part des UE dispensées en anglais dans les parcours de master de l'UCBL*	CQ 6	ND	ND	ND	ND	15 %	33 %	DEVU
Nombre d'étudiants dans les parcours « Graduate Initiative »	CQ 7	SO	SO	SO	ND	250	2000	DEVU

ND : Non disponible ; SO : Sans Objet.

* Cet indicateur est commun avec l'Objectif Contrat 3.5.

CQ - Jalon n°2 (2024) : Définition de la méthodologie pour la mise en œuvre de la déclinaison des parcours en blocs de compétences pour les différentes composantes de l'université

CQ - Jalon n°3 (2024) : Déploiement de campus INCLUDE délocalisés en région (Bourg-en-Bresse, Valserhône...)

Indicateur	Source	Valeur 2020 (2020-2021)	Valeur 2021 (2021-2022)	Valeur 2022 (2022-2023)	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Taux de passage de la L1 à la L2 (nouveaux bacheliers)*	COMP 1.1.b	60,2 %	50,9 %	50 %	53 %	55 %	60 %	DEVU
Taux de réussite au master en 2 ans	Interne	62,2 %	59,9 %	65,5 %	66 %	66,5 %	68 %	DEVU
Taux de réussite au DUT en 2 ans puis au BUT en 3 ans**	Interne	71,7 %	72,2 %	69 %	70 %	70,5 %	72 %	DEVU

Indicateur	Source	Valeur 2020 (2020-2021)	Valeur 2021 (2021-2022)	Valeur 2022 (2022-2023)	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre d'heures de tutorat en licence	Interne	9 510	18 322	ND	18 700	19 000	20 000	DEVU / Composantes
Nombre d'étudiants en médecine des deux facultés classées dans les 500 premiers aux Épreuves Classantes Nationales / Épreuves dématérialisées nationales***	Interne	36	48	38	40	42	45	DEVU / CCEM

* Taux de réussite en licence – Le taux de réussite en licence (générale ou professionnelle) est calculé à partir de la cohorte des étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de licence (LMD). Ex « cohorte 2020 » correspond aux entrants en licence à la rentrée universitaire 2020-2021. Pour ne pas introduire de biais, les étudiants inscrits en parallèle en classe préparatoire aux grandes écoles, en DUT, ou en STS, sont retirés de la cohorte.

** Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de BUT dans l'établissement l'année n.

Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme à la session n+2 pour le DUT (n+3 pour le BUT) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

*** Indicateur susceptible d'ajustement en fonction des évolutions de la réforme du 2d cycle des études de santé.

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Pourcentage de diplômes (niveaux L, M, autres diplômes) dont les formations font l'objet d'une évaluation (totale ou partielle) de la part des étudiants*	Interne	72 %	36 %	55 %	60 %	70 %	100 %	ICAP / Composantes
Pourcentage d'unités d'enseignements évalués**	Interne	33 %	25 %	34 %	40 %	60 %	100 %	ICAP / Composantes
Taux de réponse aux enquêtes d'évaluation des expériences d'apprentissage et de diplômes	Interne	ND	34 %	31 %	35 %	40 %	50 %	ICAP / Composantes

ND : Non disponible.

* Un diplôme est considéré comme évalué si et seulement si toutes les années ou parcours qui le composent sont évalués sur une même campagne. % de diplômes : Nombre de diplômes évalués / Nombre de diplômes ouverts sur l'année en cours

** Une UE est considérée évaluée si, et uniquement si, l'évaluation s'est faite au niveau de l'élément pédagogique UE.

% d'UE : Nombre d'UE évaluées au moins une fois sur l'année en cours / Nombre d'UE actives sur l'année en cours.

3.2 Adapter les formations à l'évolution des besoins professionnels et sociétaux (Objectif Contrat 3.2)

Qu'elles soient disciplinaires ou pluridisciplinaires, les formations proposées par l'UCBL doivent permettre d'assurer l'employabilité des diplômés, à tous les niveaux de formation, de préparer les étudiants à un monde ouvert à l'international et de les sensibiliser aux enjeux sociétaux actuels. L'établissement s'est inscrit dans cette dynamique, notamment en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA), en tant que coordonnateur⁸ ou partenaire, afin d'adapter la formation des étudiants et des salariés aux métiers de demain, par exemple dans le domaine de la e-santé et du développement durable, et pour répondre aux besoins des métiers en tension. En tant qu'université de recherche intensive, l'UCBL se doit également d'attirer vers la recherche des étudiants et faire naître chez eux des vocations de chercheurs, en leur proposant des parcours originaux et novateurs et en favorisant leur accueil au sein de ses laboratoires de recherche.

Les actions développées dans ce cadre visent à :

- Favoriser l'insertion professionnelle, en développant les partenariats avec les entreprises et en favorisant l'intégration des étudiants en leur sein ;
- Renforcer l'articulation des formations avec la recherche, notamment par la création de « Graduate Schools » thématiques, favorisant la formation précoce à et par la recherche, dès la licence ;
- Favoriser le maintien dans l'enseignement supérieur des étudiants en difficultés, notamment en les accompagnant dans leur réorientation.

Indicateur	Source	Valeur 2020 (Promo. 2016/17)	Valeur 2021 (Promo. 2017/18)	Valeur 2022 (Promo. 2018/19)	Cible 2023 (Promo. 2019/20)	Cible 2024 (Promo 2020/21)	Cible 2026 (Promo 2021/22)	Opérateur de Mise en Œuvre
Insertion professionnelle : licence pro à 30 mois	COMP I 1.a	92,5%	92%	96%	96%	96,5%	97%	OVE
Taux d'insertion professionnelle (à 30 mois) des étudiants titulaires d'un master	CQ 8	94,1%	92%	92,8%	93,2%	93,5%	95%	OVE

⁸ C'est par exemple le cas du projet REMED (« Réussir l'Effcience des Mobilités d'Excellence Décarbonées »), qui a pour objectif de répondre aux besoins en compétences des industriels faisant face aux enjeux de la décarbonation des mobilités. Il s'articule entre autres avec le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence (CMQe) Auto'Mobilités (cf. infra, Objectif 3.3).

Indicateur	Source	Valeur 2020 (Promo. 2016/17)	Valeur 2021 (Promo. 2017/18)	Valeur 2022 (Promo. 2018/19)	Cible 2023 (Promo. 2019/20)	Cible 2024 (Promo 2020/21)	Cible 2026 (Promo 2021/22)	Opérateur de Mise en Œuvre
Taux d'insertion professionnelle Ecole d'ingénieur (à 6 mois)	COMP I 1.a	SO	SO	SO	SO	75%	80%	OVE / DEVU
Taux d'insertion professionnelle des docteurs (à 3 ans)	CQ 9		94%		ND	95%	96%	OVE / DRED
Durée médiane de recherche du 1er emploi des docteurs	CQ 10		3 mois		ND	2,5 mois	2 mois	OVE / DRED

ND : Non disponible ; SO : Sans Objet.

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre de composantes ayant au moins une action SFRI Graduate inscrite dans le COM de la composante	Interne	SO	SO	SO	8	9	12	DEVU / Composantes
Ressources affectées à des gratifications de stage recherche pour les étudiants de licence	Interne	SO	SO	SO	44 k€	48 k€	60 k€	DEVU / Composantes / DSF

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Part des étudiants en L1 réorientés au sein des formations de l'UCBL (nouveaux entrants)*	Interne	2,9%	3,7%	4%	3,7%	6,5%	10% ^a	DEVU / Composantes
Part d'abandons en cours de cursus en L1 (nouveaux entrants)**	Interne	25,2%	24,9%	29%	27%	22,5%	15% ^a	DEVU / Composantes

* Périmètre des nouveaux entrants en réorientation à la fin de la L1 (hors oui,si). Ce résultat doit être corrélé à la réussite des étudiants réorientés.

** Périmètre des nouveaux entrants défailants à la fin de la L1 (hors oui,si)

^a L'ajustement des cibles 2026 est justifié par les résultats des analyses réalisées en 2023 par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du MESR : l'augmentation de la cible pour la part des étudiants réorientés est à mettre en perspective avec la diminution de la cible pour la part d'abandons, et à relier aux activités du SOIE au bénéfice des étudiants en difficulté.

3.3 Intensifier l'entrepreneuriat et la formation tout au long de la vie (Objectif Contrat 3.3)

Le défi d'une université qui participe à la dynamique économique et sociale de son territoire repose sur le développement d'une culture entrepreneuriale de ses personnels et de ses étudiants. Les réseaux avec les entreprises, les alumni, les concours d'entrepreneuriat, les fablabs et les incubateurs d'entreprises sont autant de dispositifs facilitateurs. Dans un environnement régional dynamique et favorable, l'UCBL renforce encore la qualité de son offre de formation tout au long de la vie (FTLV), ainsi que ses dispositifs d'insertion professionnelle, tels que l'apprentissage et la valorisation des acquis de l'expérience. Dans le cadre du lien -3/+3, l'UCBL développe la coopération entre recherche, formation et emploi, grâce à des partenariats construits —comme par exemple, dans le campus des métiers et des qualifications d'excellence (CMQe) «Auto'Mobilités»⁹—, afin de renforcer la qualité de l'offre de formation professionnelle et de valoriser des formations innovantes et attractives.

Dans cette perspective, les actions portées par l'UCBL visent à :

- Poursuivre le développement de la formation continue, dans le cadre de la FTLV ou du développement professionnel continu (DPC) des professionnels de santé ;
- Poursuivre le développement de l'alternance, notamment au sein des formations de BUT et des licences professionnelles ;
- Favoriser la création et la participation des enseignants à des CMQ d'excellence.

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Chiffre d'affaires annuel de l'activité de formation continue et d'alternance (en M€)	CQ 12	18,5 M€	21,8 M€	25,8 M€	26 M€	30 M€	32 M€ ^a	FOCAL
Montant de la collecte de la taxe d'apprentissage	Interne	1,3 M€	1,3 M€	1,4 M€	1,4 M€	1,6 M€	2 M€	DEVU / DSF

^a L'ajustement à la hausse de la cible 2026 est justifié par l'augmentation constante et régulière du chiffre d'affaires annuel de l'activité de formation continue et d'alternance de l'UCBL.

CQ - Jalon n°5 (2024) : Mise en place d'un plan d'action d'intensification de l'entrepreneuriat et de structuration d'un réseau d'entreprises

⁹ Ce CMQe a été créé pour favoriser la transition des mobilités, en formant les futurs talents qui accompagneront cette évolution de notre société. Il s'articule entre autres avec le projet CMA REMED (cf. supra, Objectif 3.2).

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026 ^a	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre d'étudiants inscrits en alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation)	CQ 11	2 112	2 369	3 357	3 500	3 600	3 800	DEVU

^a L'ajustement de la cible 2026 est justifié par l'impact potentiel de la réforme de la licence professionnelle (BUT) sur le nombre d'étudiants inscrits en alternance.

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Participation de l'UCBL à des CMQ	Interne	SO	SO	4	5	6	7	DEVU

SO : Sans Objet.

3.4 Donner une dimension nouvelle à la vie de campus et à la vie étudiante (Objectif Contrat 3.4)

Afin de soutenir l'épanouissement des étudiants, l'UCBL poursuit son plan ambitieux de développement des lieux d'accueil et d'étude, sur l'ensemble de ses campus (espaces informels, amplitudes horaires d'ouverture des bibliothèques). L'accès aux actions culturelles et sportives est également favorisé, en concertation avec les collectivités, la direction du CROUS, les partenaires locaux et la ComUE. Enfin, le bien-être et l'épanouissement des étudiants restent une priorité pour l'UCBL, en tant que facteurs essentiels à l'inclusion et à la réussite. Dans cette perspective, l'établissement a déployé un baromètre « bien-être » étudiant qui a pour vocation de caractériser le bien-être des étudiants dans toutes ses dimensions.

Les actions développées dans ce cadre visent donc à :

- Développer les espaces pédagogiques informels, pour favoriser les apprentissages sous toutes leurs formes ;
- Evaluer le niveau de satisfaction des étudiants, globalement et pour leur parcours de formation ;
- Développer le caractère inclusif des formations, notamment via les actions du projet Include ;
- Renforcer les dispositifs non académiques d'accompagnement des étudiants, aussi bien sur le plan technico-pédagogique que sur le plan psycho-social, pour favoriser leur réussite et améliorer leur bien-être.

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre de bâtiments de formation comportant des espaces informels	Interne	5	9	10	11	12	20	DIRPAT
Nombre de places assises dans des « espaces pédagogiques informels » déployés dans des bâtiments d'enseignement	Interne	121	301	431	450	500	630	DIRPAT

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Taux de satisfaction globale de l'année de formation par les étudiants*	Interne	SO	SO	78,1%	79%	80%	82%	ICAP / OVE
Taux d'étudiants jugeant leur formation adaptée à leurs besoins**	Interne	SO	SO	76,3%	78%	80%	82%	ICAP / OVE
Taux de participation au Baromètre Bien-Être***	Interne	SO	29,8%	29,8%	40%	55%	80%	ICAP / OVE

SO : Sans Objet.

* Réponses « tout à fait » ou « plutôt oui » à l'affirmation « Je suis globalement satisfait de mon année de formation ».

** Réponses « tout à fait » ou « plutôt oui » à l'affirmation La formation était adaptée à mes besoins

*** Proportion d'étudiants dont l'avis a été recueilli au moins une fois pendant l'année

Indicateur	Source	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Taux d'équipement des étudiants en matériel informatique mobile (matériel personnel + prêté par l'Université*)	Interne	SO	96 %	97%	97.5%	99%	DSI

SO : Sans Objet.

* Dans le cadre du dispositif « Tous connectés ».

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Moyenne du Score « Bien Être étudiant »*	CQ 13	SO	4,9	6,1	6,5	6,8	7,5	ICAP / OVE

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Taux d'étudiants exprimant un ressenti de mal être (toutes causes confondues)**	CQ 14	SO	28,4%	21,4%	20,5%	19,7%	18%	ICAP / OVE
Taux d'étudiants ayant connaissance des dispositifs d'accompagnement***	CQ 15	SO	Entre 55% et 67% selon les dispositifs	Entre 66% et 84% selon les dispositifs	> 70% (pour tous les dispositifs)	> 73% (pour tous les dispositifs)	80% (pour tous les dispositifs)	ICAP / OVE
Taux d'étudiants déclarant avoir eu recours au SSU - SSE****	CQ 16	SO	SO	24,8%	27%	28%	30%	OVE / SSE
Taux d'utilisation déclaré pour la Mission Handicap****	COMP I 4.d	SO	SO	6,4%	7%	10%	18%	OVE / Mission Handicap
Taux d'utilisation déclaré pour la Mission Égalité et Diversité****	COMP I 4.d	SO	SO	SO	SO	2%	3%	OVE / Mission Égalité Diversité
Taux d'utilisation déclaré pour le SCUIOP - SOIE****	Interne	SO	SO	10,8%	12%	13%	15%	SOIE

SO : Sans Objet.

* Réponse à la question « Sur une échelle de 0 à 10, comment vous sentez-vous ? (en sachant que 10 signifie que vous éprouvez un état de bien-être complet et 0 signifie que vous ressentez un mal être intense) ».

** Réponses de 0 à 4 à la question « Sur une échelle de 0 à 10, comment vous sentez-vous ? ».

*** Dispositifs évalués : SSU (service de santé universitaire) – SSE (service de santé étudiante), Mission Handicap et SCUIOP, « Tous connectés »

**** Pour les dispositifs évalués : réponse à la question « Avez-vous déjà eu recours à ... ? ».

3.5 Encourager la mobilité entrante et sortante des étudiants (Objectif Interne 3.5)

L'UCBL a accru l'attractivité de ses formations en consolidant ses partenariats en Europe, en particulier au sein des établissements de l'alliance européenne Arqus (Arqus2, renouvelée pour la période 2022-2026), et hors Europe, notamment avec l'Amérique et l'Asie.

Le lancement du projet Graduate + (lauréat de l'appel à projet SFRI) a permis de renforcer l'internationalisation des parcours de formation de l'UCBL, en établissant de nouveaux partenariats en Europe et hors Europe et en proposant des bourses d'attractivité et des aides à la mobilité sortante. Ces dispositifs seront également complétés par des actions spécifiques en lien avec le programme d'excellence SHAPE-Med@Lyon, notamment en interaction avec l'université d'Ottawa.

Au niveau de l'UCBL, ces nombreux dispositifs ont été complétés par un accroissement sur ressources propres du soutien à la mobilité internationale (par exemple, via des bourses établissement).

Enfin, la période post-COVID a également été favorable au renforcement de la mobilité internationale étudiante.

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	Interne	136	196	164	170	170	196	DRI / DEVU
Mobilité sortante : nombre d'étudiants partis à l'étranger	Interne	544	388	854	950	1 000	1 300	DRI / DEVU
Mobilité entrante : nombre d'étudiants venant de l'étranger	Interne	300	544	678	700	720	800	DRI / DEVU
Part des étudiants étrangers inscrits en master (hors MEEF)	Interne	31%	31,4%	30,1%	31,5%	32%	35%	DRI / DEVU
Part des étudiants étrangers inscrits en doctorat	Interne	34,5%	34,8%	33,5%	35%	37%	40%	DRI / DEVU
Part des UE dispensées en anglais dans les parcours de master de l'UCBL*	CQ 6	SO	SO	SO	ND	15%	33%	DEVU

ND : Non disponible ; SO : Sans Objet.

* Cet indicateur est commun avec l'Objectif Contrat 3.1.

3.6 Plan d'action & dispositifs du COMP U3I pour intensifier les activités de formation et renforcer l'accessibilité et la réussite des étudiants

Avec le COMP 2024-2026, l'UCBL s'est engagée à développer de nouveaux dispositifs pour intensifier ses activités de formation aux métiers d'avenir et la professionnalisation des parcours. En 2024 seront ainsi créées les cellules CMA et APC (approche par compétences), dont les missions seront de coordonner les réponses aux AMI CMA et leur déclinaison dans les parcours et formations, et d'accompagner les équipes pédagogiques dans la déclinaison des parcours en blocs de compétences. Ces cellules favoriseront ainsi l'agilité de l'offre de formation de l'UCBL et son adéquation avec les besoins en compétences professionnelles du territoire. Deux expérimentations seront également impulsées pour la formation aux métiers

d'avenir et en tension : « Energie, métiers, compétences et campus » (EMC2) en lien avec les lauréats CMA sur les métiers de l'énergie, et une expérimentation pour la mutualisation des cursus à l'échelle du site et la création de vocations pour les parcours MEEF. Un outil de suivi et de gestion des parcours des étudiants et des formations sera également déployé pour améliorer le pilotage de l'offre de formation, en complément du Système d'information décisionnel Diversité et inclusion mis en œuvre dans le cadre du projet Include. Le plan d'action COMP U3I permettra par ailleurs de favoriser les facteurs de réussite non-académiques et de bien-être pour les étudiants, en développant en 2024 (pour un déploiement à la rentrée 2025) un assistant numérique ON-AIR accessible par application mobile centralisant l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des étudiants dans leurs études. Le COMP soutiendra également diverses initiatives des missions et services de la Direction Vie étudiante.

4 AXE 4 - INTENSIFIER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

La recherche est au cœur de la stratégie de développement de l'UCBL, reconnue comme université de recherche intensive. Cette stratégie est le fondement du projet de l'EPE, qui structure les domaines disciplinaires, développe l'interdisciplinarité, favorise les projets de recherche en réponse aux grands enjeux sociétaux et environnementaux et encourage l'esprit de rupture technologique pour intensifier l'innovation. Ainsi, l'EPE renforcera la notoriété et la réputation du site par une plus grande visibilité des activités académiques et un meilleur positionnement dans les classements internationaux.

Cet axe s'articule autour de quatre objectifs opérationnels :

- Renforcer la recherche et l'innovation pour positionner l'établissement au meilleur niveau international (Objectif 4.1) ;
- Accélérer le transfert de l'innovation et la création de start-up Deep-Tech (Objectif 4.2) ;
- Promouvoir la science ouverte (Objectif 4.3) ;
- Augmenter les ressources propres de la recherche et diversifier le financement des thèses (Objectif 4.4).

4.1 Renforcer la recherche et l'innovation pour positionner l'établissement au meilleur niveau international (Objectif Contrat 4.1)

La stratégie de recherche et d'innovation de l'UCBL est définie et mis en œuvre avec les établissements partenaires du site, les ONR, les centres hospitaliers (CHU-HCL, CLCC-CLB, CH Le Vinatier) et la future Académie de l'OMS.

Dans ce contexte, l'UCBL déploie des actions qui visent à :

- Définir une stratégie académique avec les partenaires de l'UCBL pour renforcer la recherche disciplinaire, soutenir la pluridisciplinarité et développer des recherches transdisciplinaires ;
- Poursuivre le déploiement de dispositifs internes de financements récurrents (appels à projets, fonds d'intervention...) ;
- Soutenir les enseignants-chercheurs dans leur mission de recherche et d'innovation à travers un ensemble d'appels à projets et de dispositifs spécifiques, incluant des actions ciblées sur le début de carrière ;
- Renforcer un dispositif encourageant le dépôt et le succès des réponses aux appels à projets nationaux et européens ;
- Favoriser la production scientifique et médico-scientifique, avec une marque établissement unique.

Indicateur*	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre de projets ERC déposés par an (valeur moyenne lissée sur les 3 dernières années)	CQ 17	ND	8	10	ND	12	15	DRED / LIP
Nombre de projets européens (ERC et Horizon 2020) en cours	Interne	47	40	45	47	48	49	DRED / LIP
Dont nombre de projets enregistrés chaque année	Interne	15	2	13	15	16	17	DRED / LIP
Taux de succès des projets déposés auprès de l'ANR	CQ 18	ND	17.2%	29%	30%	31%	35%	DRED / LIP
Taux de participation des EC éligibles aux projets ANR JCJC	COMP I 2.a	ND	ND	ND	SO	27,5%	30%	DRED / LIP
Dont Réussite	COMP I 2.a	ND	ND	ND	SO	25%	27%	DRED / LIP
Nombre de projets ERC obtenus en tant que tutelle**	COMP I 2.b	ND	ND	ND	SO	20	28	DRED / LIP
Dont enseignants-chercheurs UCBL	COMP I 2.b	ND	ND	ND	SO	8	12	DRED / LIP
Pour nombre de projets déposés par des EC UCBL	COMP I 2.b	ND	8	10	SO	15	19	DRED / LIP

ND : Non disponible ; SO : Sans Objet.

* Cette liste d'indicateurs est commune aux Objectifs Contrat 4.1 et 4.4.

** Sur le site

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre d'IUF juniors*	Interne	13	16	17	18	19	SO	DRED / DRH
Nombre d'IUF seniors*	Interne	2	2	6	7	9	SO	DRED / DRH
Nombre total d'IUF*	Interne	15	18	23	25	28	30	DRED / DRH

SO : Sans Objet.

* En cours d'exercice

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026 ^a	Opérateur de Mise en Œuvre
Montant total distribué dans le cadre des AAP internes dédiés au soutien des activités de recherche	Interne	3,1 M€	2,3 M€	5,0 M€	5,3 M€	7 M€	10 M€	DRED / DSF

ND : Non disponible ; SO : Sans Objet.

^a L'ajustement à la hausse de la cible 2026 est justifié par l'augmentation constante des financements internes en faveur de la recherche (soutien aux AAP, équipement scientifique, ...). Cela témoigne de l'engagement fort de l'UCBL pour les enseignants-chercheurs et chercheurs de l'établissement.

4.2 Accélérer le transfert de l'innovation et la création de start-up Deep-Tech (Objectif Contrat 4.2)

La mission de transfert de l'innovation est inscrite dans l'histoire et les orientations stratégiques de l'UCBL. La notoriété des unités de recherche de l'UCBL attire de nombreuses collaborations, dans des domaines à forts enjeux économiques et sociétaux.

Pour stimuler et promouvoir une recherche orientée innovation et valorisation, l'UCBL a mis en place les actions et dispositifs suivants :

- Un accompagnement des dépôts de demande de brevets et des créations d'entreprises, en lien avec les activités de la SATT Pulsalys ;
- Une démarche de labellisation UCBL des plateformes recherche du site ;
- Une structuration des dispositifs d'innovation¹⁰.

¹⁰ Cette ambition est par exemple portée par le projet de hub « santé unique » de SHAPE-Med@Lyon (Lyon Hub Santé 2030).

Indicateur	Source	Valeur 2020 (2016-20)	Valeur 2021 (2017-21)	Valeur 2022 (2018-22)	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre de start-up créées*	CQ 19	49	49	61	65	79	90	DRED / PULSALYS
Part des start-up créées hébergées dans les locaux de l'établissement	Interne	SO	SO	10	11	12	15	DRED / PULSALYS
Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre annuel de brevets déposés (dépôts prioritaires)	Interne	ND	ND	65	66	66	70	DRED / PULSALYS
Nombre de brevets exploités (contrats d'exploitations en copropriété avec des industriels)	CQ 20	ND	68	75	77	79	82	DRED / PULSALYS
Nombre de brevets exploités (contrats d'exploitations en investissement - PULSALYS)	CQ 21	ND	86	72	75	76	82	DRED / PULSALYS
Revenus sur la Propriété Intellectuelle	COMP I 2.c	ND	ND	ND	SO	1,3 M€	1,5 M€	DRED / PULSALYS
Nombre de plateformes faisant voter leurs tarifs à l'UCBL	Interne	ND	ND	17	18	25	32	DRED / VP Plateforme

ND : Non disponible ; SO : Sans Objet.

* Les valeurs indiquées portent sur une période cumulée de 5 années.

4.3 Promouvoir la science ouverte (Objectif Contrat 4.3)

Le développement de la Science ouverte est fondé sur l'accès à la production scientifique, le partage des données de la recherche et la diffusion des savoirs avec et pour la société. L'UCBL a renforcé son engagement dans cette démarche par la signature de l'accord « Coalition on Advancing Research Assessment » (COARA) en décembre 2022.

Les actions développées dans ce cadre visent à :

- Renforcer et soutenir le dépôt de la production scientifique dans HAL¹¹ ;
- Accompagner les chercheurs dans la mise en place de plans de gestion de données et dans l'implémentation des identifiants standardisés ;
- Organiser et mailler les actions de diffusion des savoirs vers la société dans toutes ses formes, notamment par la participation aux actions « Science avec et pour la société ».

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Taux d'accès ouvert des publications scientifiques de l'UCBL (Baromètre de la Science Ouverte)	COMP I 6.c	59%	74%	77%	SO	80%	85%	SCD / DRED
Part des productions bibliographiques déposées dans HAL	CQ 22	26% (108 294)	30% (115 102)	32% (123 217)	40%	50%	90%	SCD / DRED

ND : Non disponible ; SO : Sans Objet.

% = part des productions bibliographiques en texte intégral / nombre de productions totales déposées sur HAL

() : nombre de dépôts sur l'archive ouverte HAL, nombre de références + nombre de textes intégraux (en d'autres termes, ensemble des dépôts sur HAL).

4.4 Augmenter les ressources propres de la recherche et diversifier le financement des thèses (Objectif Contrat 4.4)

L'UCBL développe une politique d'établissement favorisant sa participation aux AAP en tant que porteur, partenaire ou évaluateur. Elle vise à rendre les équipes de recherche proactives et à les inciter à amplifier leurs réponses aux AAP nationaux et européens.

Les actions appuyant cette démarche consistent à :

- Identifier les enseignants-chercheurs à fort potentiel ;
- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement ciblés et spécifiques pour le montage des réponses aux AAP ;

¹¹ L'UCBL est moteur, au niveau national, de la politique d'archives ouvertes, en tant que tutelle et hébergeur du Centre pour la communication scientifique directe (CCSD).

- Structurer, professionnaliser et renforcer les équipes supports d'appui au montage et au suivi des projets.

Cette politique s'est notamment concrétisée par le succès du projet ABILITY, déposé en réponse à l'AAP « Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ». Ce projet s'inscrit dans une dynamique de convergence stratégique des institutions, avec la création d'une Cellule Europe inter-établissement fonctionnant en synergie avec les structures des membres du consortium¹².

CQ - Jalon n°7 (2024) : Mise en place de la cellule Europe ABILITY

Indicateur*	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre de projets ERC déposés par an (valeur moyenne lissée sur les 3 dernières années)	CQ 17	ND	8	10	ND	12	15	DRED / LIP
Nombre de projets européens (ERC et Horizon 2020) en cours	Interne	47	40	45	47	48	49	DRED / LIP
Dont nombre de projets enregistrés chaque année	Interne	15	2	13	15	16	17	DRED / LIP
Taux de succès des projets déposés auprès de l'ANR	CQ 18	ND	17.2%	29%	30%	31%	35%	DRED / LIP
Taux de participation des EC éligibles aux projets ANR JCJC	COMP I 2.a	ND	ND	ND	SO	27,5%	30%	DRED / LIP
Dont Réussite	COMP I 2.a	ND	ND	ND	SO	25%	27%	DRED / LIP

¹² Ce projet est porté par l'UCBL, au sein d'un consortium réunissant : deux autres universités lyonnaises (Universités Lumière Lyon 2 et Jean Moulin Lyon 3), deux écoles (École Normale Supérieure de Lyon et École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon), un CHU (HCL) et quatre instituts de recherche (CNRS, Inserm, Inria, INRAE).

Indicateur*	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre de projets ERC obtenus en tant que tutelle**	COMP I 2.b	ND	ND	ND	SO	20	28	DRED / LIP
Dont enseignants-chercheurs UCBL	COMP I 2.b	ND	ND	ND	SO	8	12	DRED / LIP
Pour nombre de projets déposés par des EC UCBL	COMP I 2.b	ND	8	10	SO	15	19	DRED / LIP

ND : Non disponible ; SO : Sans Objet.

* Cette liste d'indicateurs est commune aux Objectifs Contrat 4.1 et 4.4.

** Sur le site

Indicateur	Source	Valeur 2020 (2018-2020)	Valeur 2021 (2019-2021)	Valeur 2022 (2020-2022)	Cible 2023 (2021-2023)	Cible 2024 (2022-2024)	Cible 2026 (2024-2026)	Opérateur de Mise en Œuvre
Montant total annuel* des ressources propres de la recherche**	CQ 23	38,0 M€	40,7 M€	47 M€	50,0 M€	56 M€	62,0 M€ ^a	DRED / DSF
Dont filiale EZUS (partenariats industriels)*	COMP I 2.d	10,6 M€	13 M€	14,1 M€	SO	10,5 M€	12,5 M€	DRED / EZUS

ND : Non disponible ; SO : Sans Objet.

* Valeur moyenne lissée sur les 3 dernières années.

** Dont : ANR, Horizon Europe, Région, PIA-France 2030.

^a L'ajustement à la hausse de la cible 2026 est justifié par la modification du mode de calcul (alignement sur le mode retenu dans le COMP) et par l'augmentation constante du montant correspondant au cours des périodes successives.

4.5 Plan d'action & dispositifs du COMP U3I pour intensifier les activités de recherche

Le plan d'action COMP U3I prévoit de renforcer l'efficacité des mécanismes de l'UCBL et d'intensifier les activités de recherche via un accompagnement dédié des chercheurs et une simplification des processus soutenant la recherche. Il s'agit de fluidifier les interactions entre les unités et structures de recherche, les services et directions de l'UCBL, les filiales et la SATT PULSALYS. Pour cela, un « pôle ABILITY » sera formalisé. Il permettra de mieux structurer le soutien aux activités de recherche au sein de l'organisation en PFR en centralisant les dispositifs et en matérialisant les workflows pour l'accompagnement des chercheurs. Au sein de ce pôle seront impulsés un AAP interne de soutien sur les projets européens avec l'accompagnement de la cellule Europe ABILITY (créée dans le cadre de l'AAP ASDESR), un service de coordination des AAP internes de soutien de la recherche à l'UCBL, et un fonds de prématuration pour les projets innovants et leur transfert industriel, qui financera une

douzaine de projets d'ici 2026. L'UCBL investira également une part des moyens alloués avec le COMP pur renforcer son offre de services numériques mutualisés, notamment son mésocentre Mésolys.

En 2023, l'UCBL a été désignée comme l'université lyonnaise pilote sur l'expérimentation Gillet pour la simplification et mutualisation de la gestion de la recherche avec les ONR (dans le secteur de la santé). Cette initiative favorisera la dynamique générale du site, augmentera sa visibilité internationale et renforcera son attractivité.

5 AXE 5 - CONSTRUIRE UN ÉTABLISSEMENT EXEMPLAIRE EN MATIÈRE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Cet axe stratégique se subdivise en deux thématiques distinctes, mais complémentaires, qui recouvrent d'une part les principales priorités de la politique de ressources humaines (RH) de l'UCBL, d'autre part les principaux objectifs de l'établissement en matière de transition écologique et de développement soutenable (TEDS).

Concernant la politique TEDS, plusieurs mesures ont déjà été mises en œuvre au sein de l'UCBL, dans le cadre de son « Plan d'efficacité énergétique et de comptabilité des émissions de gaz à effet de serre » (PEE) élaboré en 2022. Cette démarche sera également portée par l'élaboration du schéma directeur « Développement durable – Responsabilité Sociétale et environnementale » de l'établissement. Pour cette thématique, les objectifs opérationnels retenus correspondent aux quatre principaux plans d'action (PA) du PEE¹³ :

- Agir en faveur d'une transition écologique (Objectif Contrat 5.1), pour le PA 1 (« Former aux enjeux de la transition écologique ») ;
- Rationaliser les consommations énergétiques et encourager les économies d'énergie (Objectif Interne 5.1a), pour le PA 2 ;
- Accompagner la transition écologique avec des modes de travail et des campus lieux de vie et de travail adaptés (Objectif Interne 5.1b), pour le PA 6 ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Objectif Interne 5.1c), pour le PA 7.

¹³ Les sept plans d'actions du PEE sont : Former aux enjeux de la transition écologique (PA 1), Rationaliser les consommations énergétiques et encourager les économies d'énergie (PA 2), Déployer des procédures de sauvegarde énergétique (PA 3), Augmenter l'efficacité énergétique des activités énergivores (PA 4), Déployer de nouvelles infrastructures écoefficientes au service de la recherche et de la formation (PA 5), Accompagner la transition écologique avec des modes de travail et des campus lieux de vie et de travail adaptés (PA 6) et Réduire des émissions de gaz à effet de serre (PA 7)

Concernant la politique RH, la démarche constante de l'UCBL pour construire un établissement socialement exemplaire et attractif s'est concrétisé en 2020 par la mise en place d'un accord-cadre sur la qualité de vie au travail (QVT), qui s'articule autour de 8 thématiques identifiées¹⁴ et de 60 actions à déployer. Elle s'appuie également sur un plan d'action pour l'égalité professionnelle¹⁵. Les objectifs opérationnels de cette thématique reflètent cette politique sociale volontariste, et visent à :

- Garantir la qualité de vie des personnels (Objectif Contrat 5.2) ;
- Développer un environnement de travail épanouissant et poursuivre la politique sociale ambitieuse de l'établissement (Objectif Interne 5.2a) ;
- Promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations (Objectif Interne 5.2b) ;
- Favoriser l'accès à la culture pour les personnels et les étudiants (Objectif Interne 5.2c).

5.1 Agir en faveur d'une transition écologique (Objectif Contrat 5.1)

La transition écologique et le développement soutenable sont des enjeux majeurs pour notre société. Consciente de sa responsabilité sociétale, l'UCBL a débuté une transformation en profondeur de ses systèmes énergétiques et de ses modes de fonctionnement, pour réduire l'impact environnemental de ses activités.

La réussite des dispositifs portés par le PEE repose sur l'adhésion des personnels et des étudiants aux solutions préconisées. Cet objectif vise donc à sensibiliser et à former l'ensemble des acteurs de l'université aux enjeux énergétiques et environnementaux, en s'appuyant sur une offre de formation déclinée en modules, selon les publics visés : personnels, étudiants (via l'UE Climat et Transition, destinée à l'ensemble des étudiants de 1er cycle) et apprenants en formation continue.

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Taux d'étudiants formés aux enjeux environnementaux (1er cycle)	CQ 24 (A)	SO	ND	10.6%	ND	50%	100%	DEVU

¹⁴ Il s'agit des thématiques suivantes : Accompagnement à la prise de poste, Aménagement des espaces de travail et de vie, Gestion du temps de travail, Management responsable, Organisation du travail, Santé au travail, Vie et carrière à l'université, et Vivre ensemble.

¹⁵ Ce plan d'action s'articule autour de quatre axes prioritaires : enjeux liés aux écarts de rémunération, égalité d'accès aux emplois dans la fonction publique, articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, et lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS), les harcèlements et discriminations.

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Taux d'étudiants formés aux enjeux environnementaux (Total étudiants)	CQ 24 (B)	SO	SO	SO	ND	30%	90% ^a	DEVU
Taux de personnels formés aux enjeux environnementaux*	CQ 25	SO	SO	SO	SO	20%	100% ^a	DRH
Dont les directions (laboratoires, composantes, service et gouvernance)	COMP I 3.c	SO	SO	SO	SO	100%	100%	DRH
Taux de formations dotées d'un module TEDS intégré et créditant	COMP I 3.b	SO	SO	SO	SO	10%	30%	DEVU

ND : Non disponible ; SO : Sans Objet.

* Inclut les personnels formés dans le cadre du cycle de formation UCBL - laboratoire pédagogique des transitions (objectif COMP I 3.c)

^a Alignement sur la cible 2026 du COMP.

CQ - Jalon n°10 (2024) : Bilan du plan d'efficacité énergétique et de comptabilité des émissions de gaz à effet de serre

CQ - Jalon n°11 (2024) : Schéma directeur « Développement durable – Responsabilité Sociétale et environnementale »

5.2 Rationaliser les consommations énergétiques et encourager les économies d'énergie (Objectif Interne 5.1a)

La crise énergétique a obligé l'UCBL à mettre en place des mesures et des dispositifs de rationalisation et d'économie d'énergie, qui répondent à la fois au plan de sobriété énergétique attendu par de l'État pour 2024 et à la mise en œuvre du dispositif éco-énergie tertiaire. Les économies réalisées et celles visées dépendent de plusieurs variables comme l'efficacité réelle de chacune des mesures envisagées, la rigueur climatique, l'augmentation de la production et de l'autoconsommation d'électricité, ainsi que l'ajout de nouveaux équipements de recherche ou l'évolution du patrimoine immobilier de l'établissement.

Indicateur	Source	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Consommation d'énergie dédiée au chauffage* (référence 2019) ¹⁶	Interne	43,59 GWh	37,6 GWh	42,9 GWh	36 GWh	SO	35,17 GWh	28,38 GWh	DIRPAT
Consommation d'électricité (référence 2019) ¹⁶	Interne	31,13 GWh	29,4 GWh	32,1 GWh	33 GWh	SO	28,67 GWh	28,41 GWh	DIRPAT
Part des économies d'énergie réalisées (référence 2023)	COMP I 3.d	SO	SO	SO	SO	SO	5%	17,16%	DIRPAT
Dont réalisées sur l'ensemble des consommations énergétiques via les dispositifs de la cellule IMPACT	COMP I 3.d	SO	SO	SO	SO	SO	5%	15%	DIRPAT

ND : Non disponible ; SO : Sans Objet.

* Inclut le gaz, le fuel et le chauffage urbain.

5.3 Accompagner la transition écologique avec des modes de travail et des campus lieux de vie et de travail adaptés (Objectif Interne 5.1b)

Cet objectif vise à réduire l'impact environnemental des mobilités des personnels et étudiants de l'UCBL. Dans cette perspective, plusieurs actions sont développées, pour :

- Soutenir les mobilités douces et décarbonées des personnels et des étudiants ;
- Limiter les déplacements des personnels et des étudiants, notamment en poursuivant le développement du télétravail au sein de l'établissement (cf. infra, Objectif Interne 5.2a).

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre de personnels ayant bénéficié de l'ASIU d'aide aux déplacements doux	Interne	22	33	17	25	30	50	SGAS

¹⁶ Le PEE de l'UCBL s'est fixé pour objectif une réduction de consommation énergétique de 10% à échéance 2024, sur de la base des consommations énergétiques de l'année 2019.

5.4 Réduire des émissions de gaz à effet de serre (Objectif Interne 5.1c)

Cet objectif vise à anticiper les évolutions réglementaires et de décorrélérer les émissions de gaz à effet de serre (GES) —qui doivent tendre vers zéro horizon 2050— et la consommation d'énergie. Dans ce cadre, les actions proposées consistent, entre autres, à :

- Mettre en œuvre une comptabilité systématique de GES, pour analyser l’empreinte carbone des activités de l’établissement ;
- Développer une culture de l’achat écologiquement responsable, notamment dans la contractualisation des marchés publics.

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026 ^a	Opérateur de Mise en Œuvre
Part des marchés* comprenant une considération environnementale ¹⁷	Interne	21%	31%	33%	40%	80 %	100%	DSF

ND : Non disponible.

* Marchés (en nombre) dont le montant est supérieur à 40 000 euros HT

^a L'ajustement à la hausse de la cible 2026 est lié à l'actualisation du Plan National de l'Achat Durable 2022-2025.

5.5 Plan d'action & dispositifs du COMP U3I pour répondre aux défis environnementaux

L'engagement environnemental de l'UCBL à la fois sur la formation de ses étudiants et personnels et sur la maîtrise de l'impact environnemental de ses activités, est entériné dans le cadre de son plan d'action COMP U3I. Inscrit dans la continuité du Plan de sobriété énergétique de 2022 et préfigurant l'élaboration du Schéma Directeur « Développement durable et responsabilité environnementale » pour fin 2024, ce plan d'action impulsera la création d'un laboratoire d'innovation pédagogique « Lab TEDS ». Ce dispositif accompagnera les équipes pédagogiques pour intégrer la formation à ces enjeux dans les cursus spécialisés des étudiants, et déploiera des modules de sensibilisation des personnels de l'UCBL dès 2024. Le plan d'action prévoit également la création d'une cellule « IMPACT », qui pilotera la réduction de l'impact environnemental de l'établissement en affinant le bilan carbone de ses activités, en croisant les données énergétiques, patrimoniales et numériques, et en expérimentant des modalités d'évaluation de l'impact de l'établissement sur la biodiversité.

¹⁷ Extrait du document *Politique Achat UCBL 2021-2025* : « A noter que l'Etat change de terminologie et indique : « D'Ici 2025, 100 % des marchés notifiés au cours de l'année comprennent une considération environnementale ». Tout comme « la considération sociale » évoquée plus haut, cette nouvelle terminologie permet un champ d'application beaucoup plus vaste et moins restrictif qu'auparavant.

5.6 Garantir la qualité de vie des personnels (Objectif Contrat 5.2)

La politique d'amélioration continue de la qualité de vie au travail de l'UCBL se concrétise par le déploiement progressif de dispositifs facilitants et par le développement d'un grand nombre d'actions ; dont principalement :

- Un accord-cadre Qualité de vie au travail (QVT) ;
- Une offre de formation riche et étendue pour les personnels BIATSS et enseignants-chercheurs ;
- Un accompagnement des temps de la parentalité, afin d'assurer une meilleure articulation des temps de vie professionnel et personnel ;
- La promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations et violences sexuelles et sexistes ;
- L'accès permanent aux activités physiques et un programme riche en manifestations et activités culturelles assurées par des services dédiés.

Ces actions seront complétées en 2024 par la création d'un baromètre de la qualité de vie au travail des personnels.

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Taux de mise en œuvre des actions du plan QVT	CQ 26	SO	15%	33%	25%	60%	100%	DRH

ND : Non disponible ; SO : Sans Objet.

CQ - Jalon n°12 (2024) : Création du baromètre de la qualité de vie au travail des personnels

5.7 Développer un environnement de travail épanouissant et poursuivre la politique sociale ambitieuse de l'établissement (Objectif Interne 5.2a)

En complément à la mise en œuvre de l'accord-cadre QVT, cet objectif s'appuie sur plusieurs actions, qui visent à :

- Améliorer le cadre de travail des personnels, par la réhabilitation des espaces existants et la construction de bâtiments neufs ;

- Développer un environnement de travail adapté, qui concilie qualité de vie, bien-être personnel et épanouissement professionnel ;
- Renforcer l'offre de formation pour les personnels BIATSS et EC, tout en répondant aux besoins collectifs de notre établissement et aux projets de service et des laboratoires.

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Part des marchés* contenant au moins une considération sociale ¹⁸	Interne	5%	10%	13%	SO	20%	40%	DSF

SO : Sans Objet.

* Marchés (en nombre) dont le montant est supérieur à 40 000 euros HT

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Taux de télétravailleurs institutionnels*	Interne	13%	29%	42%	45%	50%	70%	DRH
Taux d'absentéisme enseignants-chercheurs et enseignants	Interne	1,72%	1,71%	ND	1,6%	1,55%	1,5%	DRH
Taux d'absentéisme BIATSS	Interne	4,98%	5,32%	ND	4,9%	4,85%	4,8%	DRH
Nombre moyen annuel de jours de formation par agent	Interne	1,6	1,9	2,3	2,5	2,7	3,2	DRH
Part des personnels ayant bénéficié d'au moins 3 jours de formation/an	Interne	4,9%	8,9%	ND	12%	12,5%	14%	DRH
Nombre de personnels administratifs en mobilité à l'étranger	Interne	0	0	7	7	20	40	DRI
Nombre d'agents UCBL bénéficiaires d'ASIU	Interne	193	202	161	205	215	240	SGAS

ND : Non disponible.

* Pour les agents éligibles au dispositif.

¹⁸ Extrait du document *Politique Achat UCBL 2021-2025* : A noter que l'Etat change de terminologie et indique : « D'Ici 2025, 30 % des marchés notifiés au cours de l'année comprennent une considération sociale ». Cette nouvelle terminologie permet un champ d'application beaucoup plus vaste et moins restrictif qu'auparavant.

5.8 Promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations (Objectif Interne 5.2b)

La politique de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations développée par l'UCBL s'inscrit dans un cadre large, qui concerne l'égalité professionnelle, mais englobe également des dispositifs en direction des étudiants. Cet objectif s'appuie sur plusieurs actions, qui visent à :

- Promouvoir l'égalité homme / femme, notamment dans les recrutements et les nominations ;
- Lutter contre toutes les formes de discriminations, en développant entre autres des actions de formation et de sensibilisation à l'attention des personnels et des étudiants ;
- Renforcer les dispositifs d'écoute, accompagnement et de prévention, pour apporter un soutien et une écoute aux membres de la communauté universitaire victimes de violences sexuelles et sexistes (VSS), de harcèlement et/ou de discriminations.

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	Interne	24	71	69	75	78	80	DRH
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	Interne	943	891	ND	900	910	920	Mission Handicap
Nombre d'aménagement de postes de travail	Interne	ND	ND	34	35	35	35	DRH

ND : Non disponible ; SO : Sans Objet.

* Pour les agents bénéficiant d'une RQTH.

5.9 Favoriser l'accès à la culture et au sport pour les personnels et les étudiants (Objectif Interne 5.2c)

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, l'UCBL encourage les activités culturelles et sportives, individuelles et collectives, pour améliorer la qualité de vie des personnels et des étudiants. Cet objectif est soutenu par plusieurs leviers et actions, notamment :

- Le développement de nouveaux services sur les campus, notamment les campus excentrés ;
- L'animation des campus, y compris les soirs et les week-ends ;

- La participation des étudiants aux projets de l'établissement, avec la mise en place d'un budget participatif ;
- Le développement du sentiment d'appartenance des étudiants à l'université ;
- L'organisation d'événements festifs et d'intégration tout au long de l'année ;
- Le soutien aux actions et aux initiatives en lien avec la santé, le bien-être, le handicap et les activités sportives et culturelles essentielles pour l'épanouissement et l'intégration des étudiants.

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre de spectateurs accueillis aux événements culturels et artistiques de l'université	Interne	7 021	13 896	13 896	15 000	16 000	19 000	SGAS
Nombre de participants aux activités sportives	Interne	21 750	16 402	20 753	16 400	17 000	22 000	SGAS

6 AXE 6 - AMPLIFIER LA DEMARCHE QUALITE ET OPTIMISER LE PILOTAGE DE L'ETABLISSEMENT

La modernisation des outils de pilotage et de gestion de l'établissement et la poursuite de la démarche qualité d'amélioration continue de ses services sont des priorités organisationnelles de l'établissement. Elles s'appuient sur un plan d'action concernant :

- La dématérialisation et la simplification des procédures administratives ;
- L'organisation des fonctions support-soutien, avec une structuration de certaines fonctions par campus et non plus par composante ;
- La réalisation des actions prévues dans le cadre de l'obtention du label HRS4R ;
- Le déploiement de nouvelles briques du système d'information décisionnel.

Cet axe s'articule autour de trois objectifs opérationnels, qui visent à :

- Consolider la démarche qualité et accroître la qualité de service aux usagers et personnels (Objectif Contrat 5.3)
- Structurer un système d'information décisionnel (Objectif Interne 6.1)
- Renforcer la démarche qualité en matière de recrutement et de condition de travail des enseignants-chercheurs (Objectif Interne 6.2)

6.1 Consolider la démarche qualité et accroître la qualité de service aux usagers et personnels (Objectif Contrat 5.3)

L'UCBL a une volonté d'amélioration continue du fonctionnement de l'établissement, à travers la standardisation, la simplification et la modernisation de ses différents processus internes, notamment administratifs. Le suivi et le contrôle interne vise à assurer la conformité, le bon fonctionnement des processus et la fiabilité des informations.

En renforçant son dispositif de maîtrise des risques sur chacune des fonctions supports —avec la mise en place du comité d'audit interne— l'établissement inscrira l'ensemble de ses fonctions support dans une logique de démarche qualité et de maîtrise des risques.

Enfin, cette démarche revêtira une importance particulière dans le cadre de la création des PFR et de l'EPE.

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre d'enquêtes de satisfaction réalisées auprès des usagers (personnels et étudiants) par an	CQ 27	SO	1	4	ND	5	7	OVE /DRH
Taux d'exécution du plan annuel d'audit interne	CQ 28	SO	SO	SO	SO	SO	100%	DGS
Nombre d'indicateurs de performance du COMP UCBL atteint par chaque PFR*	COMP I 5.a	SO	SO	SO	SO	60%	80%	PFR

ND : Non disponible ; SO : Sans Objet.

* Cet indicateur est commun avec l'Objectif Contrat 2.2.

CQ - Jalon n°13 (2024) : Définition du plan annuel d'audit interne par le comité d'audit

CQ - Jalon n°14 (2024) : Création d'une direction de l'audit interne et du pilotage¹⁹

¹⁹ Ce jalon défini dans le contrat quinquennal va évoluer vers la création d'une direction du pilotage, intégrant la fonction d'audit interne.

6.2 Structurer un système d'information décisionnel (Objectif Interne 6.1)

L'UCBL a une politique ambitieuse en matière de pilotage et souhaite amplifier et étendre les dispositifs déjà mis en œuvre sur la fonction budgétaire et la masse salariale. L'établissement a déjà déployé des outils de pilotage de l'activité — premières briques du nouveau système d'information décisionnel (SID)— et entend poursuivre la modernisation de ses outils et processus de pilotage, avec trois leviers d'action :

- Le déploiement d'un système d'information décisionnel (SID) ;
- La généralisation de la dématérialisation des processus administratifs, associée au déploiement d'une gestion électronique des documents intégrée (GED) ;
- La mise en place des guichets uniques sur chaque grand domaine fonctionnel.

Le déploiement du SID s'accompagnera de la construction d'un entrepôt de données et doit permettre à terme :

- Le croisement automatique des données de différents univers ;
- L'historisation des données pour dégager des tendances ;
- L'amélioration de la visualisation de la donnée en la rendant plus moderne et dynamique ;
- La fiabilisation et le partage de la donnée en temps réel sur un support partagé par les services ;
- Un gain de temps important en gestion.

Indicateur	Source	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre de lots du SID livrés*	Interne	2	3	5	Direction Pilotage

ND : Non disponible ; SO : Sans Objet.

*Lots fonctionnels et en production

6.3 Renforcer la démarche qualité en matière de recrutement et de condition de travail des enseignants-chercheurs (Objectif Interne 6.2)

Suite à l'obtention, en 2022, du label Human Resources Strategy for Researchers (HRS4R), l'UCBL travaille sur l'implémentation des différentes actions prévues dans ce cadre.

Ces actions, qui favorisent la mobilité et la carrière des chercheurs dans l'Espace européen de la recherche (EER), s'articulent autour de quatre thématiques :

- Principes éthiques et responsabilité professionnelle ;

- Recrutement, développement de carrière, mobilité ;
- Conditions de travail et de sécurité, environnement professionnel ;
- Formation et développement de carrière.

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Pourcentage d'actions HRS4R déployées	Interne	SO	17%	SO	25%	30%	70%	DGS
Endorecrutement des maîtres de conférences	Interne	10 %	17%	ND	<20%	<20%	<20%	DRH
Endorecrutement des professeurs des universités	Interne	0 %	0%	ND	<40%	<40%	<40%	DRH

ND : Non disponible ; SO : Sans Objet.

6.4 Plan d'action & dispositifs du COMP U3I pour améliorer le pilotage académique des pôles de formation et de recherche

Les dispositifs déployés dans le cadre du plan d'action COMP U3I ont été construits autour d'objectifs transversaux de simplification et d'optimisation du pilotage de l'UCBL, accompagnant sa structuration en PFR et développant son système de d'information décisionnel (SID) pour un pilotage par la donnée efficient. Le plan d'action prévoit ainsi de renforcer le dialogue entre les niveaux en prolongeant le dispositif préexistant des Contrats d'objectifs et de moyens (COM) pour une déclinaison à l'échelle des PFR, et le déploiement de services numérique de soutien aux missions de l'UCBL, tant en formation et expérience étudiante qu'en recherche, transition écologique, gestion des PFR, et besoins du territoire.

1 ANNEXE 1 : RECAPITULATIF DES INDICATEURS DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE 2024

AXE 1 - ÊTRE ACTEUR DE LA POLITIQUE DE SITE								
Participer activement à la coordination territoriale et renforcer la visibilité internationale du site (Objectif Contrat 1.1)								
Indicateur spécifique	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre de programmes de financement structurants obtenus en collaboration avec d'autres établissements	CQ 1	ND	2	7	ND	9	Minimum 11	Gouvernance / VP
Assurer l'élaboration et le portage de projets transversaux à l'échelle du site (Objectif Interne 1.2)								
Part des mentions de master "Graduate initiatives"	COMP I 6.a	SO	SO	SO	SO	60%	80%	DEVU
Nombre de parcours impliqués dans les graduate initiatives (M2 et Polytech)	COMP I 6.a	SO	SO	SO	SO	80	110	DEVU
Nombre de Graduate initiatives intégrées à une Graduate School (cumulé)	COMP I 6.b	SO	SO	SO	SO	1	9	DEVU

AXE 2 - CREER UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT AUX STANDARDS INTERNATIONAUX								
Construire un nouvel établissement expérimental de rang mondial (Objectif Contrat 2.1)								
CQ - Jalon n°1 (2024) : Finalisation de la construction du projet d'ÉPE avant la fin 2024								
Développer une université internationale ancrée dans son territoire (Objectif Contrat 2.2)								
Indicateur spécifique	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Rang dans le classement de Shanghai	CQ 2	201-300	201-300	201-300	ND	201-300	201-250	DRED
Rang dans le classement Leiden	CQ 3	234	247	257	ND	Top 250	Top 200	DRED
Nombre d'indicateurs de performance du COMP UCBL atteint par chaque PFR ²⁰	COMP 15.a	SO	SO	SO	SO	60%	80%	PFR

AXE 3 - DEVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE ET INCLUSIVE								
Cultiver la diversité et personnaliser les parcours de formation (Objectif Contrat 3.1)								
Indicateur	Source	Valeur 2020 (2020-2021)	Valeur 2021 (2021-2022)	Valeur 2022 (2022-2023)	Cible 2023 (2023-2024)	Cible 2024 (2024-2025)	Cible 2026 (2026-2027)	Opérateur de Mise en Œuvre
Part de l'offre de formation déclinée en bloc de compétences	CQ 4	ND	ND	35%	ND	37 %	90 %	DEVU
Nombre d'étudiants de l'UCBL dans des formations INCLUDE Campus	CQ 5	ND	ND	50	75	75	145	DEVU
Nombre d'étudiants sur les campus de Roanne et de Bourg-en-Bresse	Interne	1 020	962	1 037	1 100	1 150	1 200	DEVU
Part des UE dispensées en anglais dans les parcours de master de l'UCBL ²¹	CQ 6	ND	ND	ND	ND	15 %	33 %	DEVU

²⁰ Cet indicateur est commun avec l'Objectif Contrat 5.3.

²¹ Cet indicateur est commun avec l'Objectif Contrat 3.5.

Indicateur	Source	Valeur 2020 (2020-2021)	Valeur 2021 (2021-2022)	Valeur 2022 (2022-2023)	Cible 2023 (2023-2024)	Cible 2024 (2024-2025)	Cible 2026 (2026-2027)	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre d'étudiants dans les parcours « Graduate Initiative »	CQ 7	SO	SO	SO	ND	250	2000	DEVU
CQ - Jalon n°2 (2024) : Définition de la méthodologie pour la mise en œuvre de la déclinaison des parcours en blocs de compétences pour les différentes composantes de l'université								
CQ - Jalon n°3 (2024) : Déploiement de campus INCLUDE délocalisés en région (Bourg-en-Bresse, Valserhône...)								
Indicateur	Source	Valeur 2020 (2020-2021)	Valeur 2021 (2021-2022)	Valeur 2022 (2022-2023)	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Taux de passage de la L1 à la L2 (nouveaux bacheliers)	COMP 1.1.b	60,2 %	50,9 %	50 %	53 %	55 %	60 %	DEVU
Taux de réussite au master en 2 ans	Interne	62,2 %	59,9 %	65,5 %	66 %	66,5 %	68 %	DEVU
Taux de réussite au DUT en 2 ans puis au BUT en 3 ans	Interne	71,7 %	72,2 %	69 %	70 %	70,5 %	72 %	DEVU
Nombre d'heures de tutorat en licence	Interne	9 510	18 322	ND	18 700	19 000	20 000	DEVU / Composantes
Nombre d'étudiants en médecine des deux facultés classées dans les 500 premiers aux Épreuves Classantes Nationales / Épreuves dématérialisées nationales	Interne	36	48	38	40	42	45	DEVU / CCEM
Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Pourcentage de diplômes (niveaux L, M, autres diplômes) dont les formations font l'objet d'une évaluation (totale ou partielle) de la part des étudiants	Interne	72 %	36 %	55 %	60 %	70 %	100 %	ICAP / Composantes
Pourcentage d'unités d'enseignements évaluées	Interne	33 %	25 %	34 %	40 %	60 %	100 %	ICAP / Composantes

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Taux de réponse aux enquêtes d'évaluation des expériences d'apprentissage et de diplômes	Interne	ND	34 %	31 %	35 %	40 %	50 %	ICAP / Composantes
Adapter les formations à l'évolution des besoins professionnels et sociétaux (Objectif Contrat 3.2)								
Indicateur	Source	Valeur 2020 (Promo 2016/17)	Valeur 2021 (Promo 2017/18)	Valeur 2022 (Promo 2018/19)	Cible 2023 (Promo. 2019/20)	Cible 2024 (Promo 2020/21)	Cible 2026 (Promo 2021/22)	Opérateur de Mise en Œuvre
Insertion professionnelle : licence pro à 30 mois	COMP 1.1.a	92,5%	92 %	96 %	96 %	96,5 %	97 %	OVE
Taux d'insertion professionnelle (à 30 mois) des étudiants titulaires d'un master	CQ 8	94,1%	92%	92,8%	93,2%	93,5%	95%	OVE
Taux d'insertion professionnelle Ecole d'ingénieur (à 6 mois)	COMP 1.1.a	SO	SO	SO	SO	75%	80%	OVE / DEVU
Taux d'insertion professionnelle des docteurs (à 3 ans)	CQ 9		94%		ND	95%	96%	OVE / DRED
Durée médiane de recherche du 1er emploi des docteurs	CQ 10		3 mois		ND	2,5 mois	2 mois	OVE / DRED
Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre de composantes ayant au moins une action SFRI Graduate inscrite dans le COM de la composante	Interne	SO	SO	SO	8	9	12	DEVU / Composantes
Ressources affectées à des gratifications de stage recherche pour les étudiants de licence	Interne	SO	SO	SO	44 k€	48 k€	60 k€	DEVU / Composantes / DSF
Part des étudiants en L1 réorientés au sein des formations de l'UCBL (nouveaux entrants)	Interne	2,9%	3,7%	4%	3,7%	6,5%	10%	DEVU / Composantes
Part d'abandons en cours de cursus en L1 (nouveaux entrants)	Interne	25,2%	24,9%	29%	27%	22,5%	15%	DEVU / Composantes

Intensifier l'entrepreneuriat et la formation tout au long de la vie (Objectif Contrat 3.3)								
Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Chiffre d'affaires annuel de l'activité de formation continue et d'alternance (en M€)	CQ 12	18,5 M€	21,8 M€	25,8 M€	26 M€	30 M€	32 M€	FOCAL
Montant de la collecte de la taxe d'apprentissage	Interne	1,3 M€	1,3 M€	1,4 M€	1,4 M€	1,6 M€	2 M€	DEVU / DSF
CQ - Jalon n°5 (2024) : Mise en place d'un plan d'action d'intensification de l'entrepreneuriat et de structuration d'un réseau d'entreprises								
Nombre d'étudiants inscrits en alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation)	CQ 11	2 112	2 369	3 357	3 500	3 600	3 800	DEVU
Participation de l'UCBL à des CMQ	Interne	SO	SO	4	5	6	7	DEVU
Donner une dimension nouvelle à la vie de campus et à la vie étudiante (Objectif Contrat 3.4)								
Nombre de bâtiments de formation comportant des espaces informels	Interne	5	9	10	11	12	20	DIRPAT
Nombre de places assises dans des « espaces pédagogiques informels » déployés dans des bâtiments d'enseignement	Interne	121	301	431	450	500	630	DIRPAT
Taux de satisfaction globale de l'année de formation par les étudiants	Interne	SO	SO	78,1%	79%	80%	82%	ICAP / OVE
Taux d'étudiants jugeant leur formation adaptée à leurs besoins	Interne	SO	SO	76,3%	78%	80%	82%	ICAP / OVE
Taux de participation au Baromètre Bien-Être	Interne	SO	29,8%	29,8%	40%	55%	80%	ICAP / OVE
Taux d'équipement des étudiants en matériel informatique mobile (matériel personnel + prêté par l'Université)	Interne	SO	SO	96 %	97%	97.5%	99%	DSI

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Moyenne du Score « Bien Être étudiant »	CQ 13	SO	4,9	6,1	6,5	6,8	7,5	ICAP / OVE
Taux d'étudiants exprimant un ressenti de mal être (toutes causes confondues)	CQ 14	SO	28,4%	21,4%	20,5%	19,7%	18%	ICAP / OVE
Taux d'étudiants ayant connaissance des dispositifs d'accompagnement	CQ 15	SO	Entre 55% et 67% selon les dispositifs	Entre 66% et 84% selon les dispositifs	> 70% (pour tous les dispositifs)	> 73% (pour tous les dispositifs)	80% (pour tous les dispositifs)	ICAP / OVE
Taux d'étudiants déclarant avoir eu recours au SSU - SSE	CQ 16	SO	SO	24,8%	27%	28%	30%	OVE / SSE
Taux d'utilisation déclaré pour la Mission Handicap	COMP I 4.d	SO	SO	6,4%	7%	10%	18%	OVE / Mission Handicap
Taux d'utilisation déclaré pour la Mission Égalité et Diversité	COMP I 4.d	SO	SO	SO	SO	2%	3%	OVE / Mission Égalité Diversité
Taux d'utilisation déclaré pour le SCUIOP - SOIE	Interne	SO	SO	10,8%	12%	13%	15%	SOIE
Encourager la mobilité entrante et sortante des étudiants (Objectif Interne 3.5)								
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	Interne	136	196	164	170	170	196	DRI / DEVU
Mobilité sortante : nombre d'étudiants partis à l'étranger	Interne	544	388	854	950	1 000	1 300	DRI / DEVU
Mobilité entrante : nombre d'étudiants venant de l'étranger	Interne	300	544	678	700	720	800	DRI / DEVU
Part des étudiants étrangers inscrits en master (hors MEEF)	Interne	31%	31,4%	30,1%	31,5%	32%	35%	DRI / DEVU
Part des étudiants étrangers inscrits en doctorat	Interne	34,5%	34,8%	33,5%	35%	37%	40%	DRI / DEVU
Part des UE dispensées en anglais dans les parcours de master de l'UCBL ²²	CQ 6	SO	SO	SO	ND	15%	33%	DEVU

²² Cet indicateur est commun avec l'Objectif Contrat 3.1.

AXE 4 - INTENSIFIER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION								
Renforcer la recherche et l'innovation pour positionner l'établissement au meilleur niveau international (Objectif Contrat 4.1)								
Indicateur ²³	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre de projets ERC déposés par an (valeur moyenne lissée sur les 3 dernières années)	CQ 17	ND	8	10	ND	12	15	DRED / LIP
Nombre de projets européens (ERC et Horizon 2020) en cours	Interne	47	40	45	47	48	49	DRED / LIP
Dont nombre de projets enregistrés chaque année	Interne	15	2	13	15	16	17	DRED / LIP
Taux de succès des projets déposés auprès de l'ANR	CQ 18	ND	17.2%	29%	30%	31%	35%	DRED / LIP
Taux de participation des EC éligibles aux projets ANR JCJC	COMP I 2.a	ND	ND	ND	SO	27,5%	30%	DRED / LIP
Dont Réussite	COMP I 2.a	ND	ND	ND	SO	25%	27%	DRED / LIP
Nombre de projets ERC obtenus en tant que tutelle	COMP I 2.b	ND	ND	ND	SO	20	28	DRED / LIP
Dont enseignants-chercheurs UCBL	COMP I 2.b	ND	ND	ND	SO	8	12	DRED / LIP
Pour nombre de projets déposés par des EC UCBL	COMP I 2.b	ND	8	10	SO	15	19	DRED / LIP
Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre d'IUF juniors	Interne	13	16	17	18	19	SO	DRED / DRH
Nombre d'IUF seniors	Interne	2	2	6	7	9	SO	DRED / DRH
Nombre total d'IUF	Interne	15	18	23	25	28	30	DRED / DRH

²³ Cette liste d'indicateurs est commune aux Objectifs Contrat 4.1 et 4.4.

Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Montant total distribué dans le cadre des AAP internes dédiés au soutien des activités de recherche	Interne	3,1 M€	2,3 M€	5,0 M€	5,3 M€	7 M€	10 M€	DRED / DSF
Accélérer le transfert de l'innovation et la création de start-up Deep-Tech (Objectif Contrat 4.2)								
Indicateur	Source	Valeur 2020 (2016-20)	Valeur 2021 (2017-21)	Valeur 2022 (2018-22)	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre de start-up créées	CQ 19	49	49	61	65	79	90	DRED / PULSALYS
Part des start-up créées hébergées dans les locaux de l'établissement	Interne	SO	SO	10	11	12	15	DRED / PULSALYS
Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre annuel de brevets déposés (dépôts prioritaires)	Interne	ND	ND	65	66	66	70	DRED / PULSALYS
Nombre de brevets exploités (contrats d'exploitations en copropriété avec des industriels)	CQ 20	ND	68	75	77	79	82	DRED / PULSALYS
Nombre de brevets exploités (contrats d'exploitations en investissement - PULSALYS)	CQ 21	ND	86	72	75	76	82	DRED / PULSALYS
Revenus sur la Propriété Intellectuelle	COMP I 2.c	ND	ND	ND	SO	1,3 M€	1,5 M€	DRED / PULSALYS
Nombre de plateformes faisant voter leurs tarifs à l'UCBL	Interne	ND	ND	17	18	25	32	DRED / VP Plateforme
Promouvoir la science ouverte (Objectif Contrat 4.3)								
Taux d'accès ouvert des publications scientifiques de l'UCBL (Baromètre de la Science Ouverte)	COMP I 6.c	59%	74%	77%	SO	80%	85%	SCD / DRED
Part des productions bibliographiques déposées dans HAL	CQ 22	26% (108 294)	30% (115 102)	32% (123 217)	40%	50%	90%	SCD / DRED

Augmenter les ressources propres de la recherche et diversifier le financement des thèses (Objectif Contrat 4.4)								
CQ - Jalon n°7 (2024) : Mise en place de la cellule Europe ABILITY								
Indicateur ²⁴	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre de projets ERC déposés par an (valeur moyenne lissée sur les 3 dernières années)	CQ 17	ND	8	10	ND	12	15	DRED / LIP
Nombre de projets européens (ERC et Horizon 2020) en cours	Interne	47	40	45	47	48	49	DRED / LIP
Dont nombre de projets enregistrés chaque année	Interne	15	2	13	15	16	17	DRED / LIP
Taux de succès des projets déposés auprès de l'ANR	CQ 18	ND	17.2%	29%	30%	31%	35%	DRED / LIP
Taux de participation des EC éligibles aux projets ANR JCJC	COMP I 2.a	ND	ND	ND	SO	27,5%	30%	DRED / LIP
Dont Réussite	COMP I 2.a	ND	ND	ND	SO	25%	27%	DRED / LIP
Nombre de projets ERC obtenus en tant que tutelle	COMP I 2.b	ND	ND	ND	SO	20	28	DRED / LIP
Dont enseignants-chercheurs UCBL	COMP I 2.b	ND	ND	ND	SO	8	12	DRED / LIP
Pour nombre de projets déposés par des EC UCBL	COMP I 2.b	ND	8	10	SO	15	19	DRED / LIP
Indicateur	Source	Valeur 2020 (2018- 2020)	Valeur 2021 (2019- 2021)	Valeur 2022 (2020- 2022)	Cible 2023 (2021- 2023)	Cible 2024 (2022- 2024)	Cible 2026 (2024- 2026)	Opérateur de Mise en Œuvre
Montant total annuel des ressources propres de la recherche	CQ 23	38,0 M€	40,7 M€	47 M€	50,0 M€	56 M€	62,0 M€	DRED / DSF
Dont filiale EZUS (partenariats industriels)	COMP I 2.d	10,6 M€	13 M€	14,1 M€	SO	10,5 M€	12,5 M€	DRED / EZUS

²⁴ Cette liste d'indicateurs est commune aux Objectifs Contrat 4.1 et 4.4.

AXE 5 - CONSTRUIRE UN ÉTABLISSEMENT EXEMPLAIRE EN MATIERE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE									
Agir en faveur d'une transition écologique (Objectif Contrat 5.1)									
Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre	
Taux d'étudiants formés aux enjeux environnementaux (1er cycle)	CQ 24 (A)	SO	ND	10.6%	ND	50%	100%	DEVU	
Taux d'étudiants formés aux enjeux environnementaux (Total étudiants)	CQ 24 (B)	SO	SO	SO	ND	30%	90%	DEVU	
Taux de personnels formés aux enjeux environnementaux	CQ 25	SO	SO	SO	SO	20%	100%	DRH	
Dont les directions (laboratoires, composantes, service et gouvernance)	COMP I 3.c	SO	SO	SO	SO	100%	100%	DRH	
Taux de formations dotées d'un module TEDS intégré et créditant	COMP I 3.b	SO	SO	SO	SO	10%	30%	DEVU	
CQ - Jalon n°10 (2024) : Bilan du plan d'efficacité énergétique et de comptabilité des émissions de gaz à effet de serre									
CQ - Jalon n°11 (2024) : Schéma directeur « Développement durable – Responsabilité Sociétale et environnementale »									
Rationaliser les consommations énergétiques et encourager les économies d'énergie (Objectif Interne 5.1a)									
Indicateur	Source	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Consommation d'énergie dédiée au chauffage (référence 2019)	Interne	43,59 GWh	37,6 GWh	42,9 GWh	36 GWh	SO	35,17 GWh	28,38 GWh	DIRPAT
Consommation d'électricité (référence 2019)	Interne	31,13 GWh	29,4 GWh	32,1 GWh	33 GWh	SO	28,67 GWh	28,41 GWh	DIRPAT
Part des économies d'énergie réalisées (référence 2023)	COMP I 3.d	SO	SO	SO	SO	SO	5%	17,16%	DIRPAT
Dont réalisées sur l'ensemble des consommations énergétiques via les dispositifs de la cellule IMPACT	COMP I 3.d	SO	SO	SO	SO	SO	5%	15%	DIRPAT

Accompagner la transition écologique avec des modes de travail et des campus lieux de vie et de travail adaptés (Objectif Interne 5.1b)								
Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre de personnels ayant bénéficié de l'ASIU d'aide aux déplacements doux	Interne	22	33	17	25	30	50	SGAS
Réduire des émissions de gaz à effet de serre (Objectif Interne 5.1c)								
Part des marchés comprenant une considération environnementale	Interne	21%	31%	33%	40%	80 %	100%	DSF
Garantir la qualité de vie des personnels (Objectif Contrat 5.2)								
Taux de mise en œuvre des actions du plan QVT	CQ 26	SO	15%	33%	25%	60%	100%	DRH
CQ - Jalon n°12 (2024) : Création du baromètre de la qualité de vie au travail des personnels								
Développer un environnement de travail épanouissant et poursuivre la politique sociale ambitieuse de l'établissement (Objectif Interne 5.2a)								
Part des marchés contenant au moins une considération sociale	Interne	5%	10%	13%	SO	20%	40%	DSF
Taux de télétravailleurs institutionnels	Interne	13%	29%	42%	45%	50%	70%	DRH
Taux d'absentéisme enseignants-chercheurs et enseignants	Interne	1,72%	1,71%	ND	1,6%	1,55%	1,5%	DRH
Taux d'absentéisme BIATSS	Interne	4,98%	5,32%	ND	4,9%	4,85%	4,8%	DRH
Nombre moyen annuel de jours de formation par agent	Interne	1,6	1,9	2,3	2,5	2,7	3,2	DRH
Part des personnels ayant bénéficié d'au moins 3 jours de formation/an	Interne	4,9%	8,9%	ND	12%	12,5%	14%	DRH
Nombre de personnels administratifs en mobilité à l'étranger	Interne	0	0	7	7	20	40	DRI
Nombre d'agents UCBL bénéficiaires d'ASIU	Interne	193	202	161	205	215	240	SGAS

Promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations (Objectif Interne 5.2b)								
Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	Interne	24	71	69	75	78	80	DRH
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	Interne	943	891	ND	900	910	920	Mission Handicap
Nombre d'aménagement de postes de travail	Interne	ND	ND	34	35	35	35	DRH
Favoriser l'accès à la culture et au sport pour les personnels et les étudiants (Objectif Interne 5.2c)								
Nombre de spectateurs accueillis aux événements culturels et artistiques de l'université	Interne	7 021	13 896	13 896	15 000	16 000	19 000	SGAS
Nombre de participants aux activités sportives	Interne	21 750	16 402	20 753	16 400	17 000	22 000	SGAS

AXE 6 - AMPLIFIER LA DEMARCHE QUALITE ET OPTIMISER LE PILOTAGE DE L'ETABLISSEMENT								
Consolider la démarche qualité et accroître la qualité de service aux usagers et personnels (Objectif Contrat 5.3)								
Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre d'enquêtes de satisfaction réalisées auprès des usagers (personnels et étudiants) par an	CQ 27	SO	1	4	ND	5	7	OVE /DRH
Taux d'exécution du plan annuel d'audit interne	CQ 28	SO	SO	SO	SO	SO	100%	DGS
Nombre d'indicateurs de performance du COMP UCBL atteint par chaque PFR ²⁵	COMP I 5.a	SO	SO	SO	SO	60%	80%	PFR
CQ - Jalon n°13 (2024) : Définition du plan annuel d'audit interne par le comité d'audit								
CQ - Jalon n°14 (2024) : Création d'une direction de l'audit interne et du pilotage								

²⁵ Cet indicateur est commun avec l'Objectif Contrat 2.2.

Structurer un système d'information décisionnel (Objectif Interne 6.1)								
Indicateur	Source	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2026	Opérateur de Mise en Œuvre
Nombre de lots du SID livrés	Interne	SO	SO	SO	2	3	5	Direction Pilotage
Renforcer la démarche qualité en matière de recrutement et de condition de travail des enseignants-chercheurs (Objectif Interne 6.2)								
Pourcentage d'actions HRS4R déployées	Interne	SO	17%	SO	25%	30%	70%	DGS
Endorecrutement des maîtres de conférences	Interne	10 %	17%	ND	<20%	<20%	<20%	DRH
Endorecrutement des professeurs des universités	Interne	0 %	0%	ND	<40%	<40%	<40%	DRH

2 ANNEXE 2 : LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ASDESR	Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche
AAP	Appel à projets
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
ANR	Agence nationale de la recherche
APC	Approche par compétences
ARWU	Academic Ranking of World Universities (Classement de Shanghai)
AS	Association sportive
ASIU	Aide sociale individuelle de l'université
AuRA	Auvergne-Rhône-Alpes
BI	Budget initial
BIATSS	Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé
BOE	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi
BSO	Baromètre de la science ouverte
BU	Bibliothèque universitaire
BUT	Bachelor universitaire de technologie
CA	Conseil d'administration
CLCC	Centre de lutte contre le cancer
CCSD	Centre pour la communication scientifique directe
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CH	Centre hospitalier
CHU	Centre hospitalo-universitaire
CIP	Centre d'ingénierie de projets
CIRI	Centre international de recherche en infectiologie
CLB	Centre Léon Bérard
CMA	Compétences et métiers d'avenir
CMQe	Campus, métiers et qualifications (d'excellence)
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COARA	Accord « Coalition on Advancing Research Assessment »
COM	Contrat d'objectifs et de moyens
COMP	Contrat d'objectifs, de moyens et de performance
ComUE	Communauté d'universités et établissements
CPE Lyon	École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon
CQ	Contrat quinquennal
CRB	Centre de Ressources Biologiques
CCSD	Centre pour la communication scientifique directe
DEG	Droit, économie, gestion
DemoES	Démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur
Deep Tech	Technologie disruptive, ou de rupture (jeunes entreprises développant des techniques fortement novatrices)
DGS	Direction générale des services
DIRPAT	Direction du patrimoine
DPC	Développement professionnel continu

DRED	Direction de la recherche et des études doctorales
DRH	Direction des ressources humaines
DRI	Direction des relations internationales
DSF	Direction des services financiers
DSG	Dialogue stratégique de gestion
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EC	Enseignants-chercheurs
ECL	École centrale de Lyon
EdTech	Education & Technologie (entreprises spécialisées dans les nouvelles technologies)
EER	Espace européen de la recherche
EGalim	Loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable »
EID	Emerging infectious diseases
EMC2	Démonstrateur Énergies, métiers, compétences et campus
ENS de Lyon	École normale supérieure de Lyon
ENTPE	École nationale des travaux publics de l'État
EPE	Établissement public expérimental
ERC	Conseil européen de la recherche
ESR	Enseignement Supérieur et Recherche
FTLV	Formation tout au long de la vie
GED	Gestion électronique des documents
GES	Gaz à effet de serre
GWh	Gigawatt-Heure
HAL	Plateforme d'archive ouverte multidisciplinaire
HCL	Hospices civils de Lyon
HRS4R	Label « Human Resources Strategy for Researchers »
HU	Personnel hospitalo-universitaire
ICAP	Service Innovation conception et accompagnement pour la pédagogie
IFPEN	Institut français du pétrole - Energies nouvelles
IHU	Institut hospitalo-universitaire
INL-CPE	Institut des nanotechnologies de Lyon - Ecole Supérieure de Chimie Physique Electronique
INPI	Institut national de la propriété industrielle
INRIA	Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
INSA Lyon	Institut national des sciences appliquées de Lyon
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
INSPé Lyon	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Lyon
ISFA	Institut de science financière et d'assurances
IUF	Institut universitaire de France
IUT	Institut universitaire de technologie
JCJC	Jeunes chercheurs - jeunes chercheuses (AAP ANR)
L1/L2	Licence 1 ^{ère} année / 2 ^{ème} année
LIP	Lyon ingénierie projets
LPR	Loi de programmation de la recherche
M	Master
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation - premier degré
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

N	Nombre
NCU	Nouveaux cursus à l'université
ND	Non disponible
OMS	Organisation mondiale de la santé
ON-AIR	Outil numérique « Accueil, Information et Réussite »
ONR	Organismes nationaux de recherche
OSUL	Observatoire des sciences de l'univers de Lyon
OVE	Observatoire de la vie étudiante
PA	Plan d'action
PAP	Projet annuel de performance
PEE	Plan d'efficacité énergétique
PIA	Programme d'investissements d'avenir
PFR	Pôle de formation et de recherche
PLF	Projet de Loi de Finances
PPI	Projet pluriannuel d'investissement
PSSM	Premiers secours en santé mentale
PUI	Pôle universitaire d'innovation
QS	Classement mondial des universités Quacquarelli Symonds
QVT	Qualité de vie au travail
RAP	Rapport annuel de performance
REMED	Réussir l'efficacité des mobilités d'excellence décarbonées
RH	Ressources humaines
RQTH	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
SATT	Société d'accélération du transfert de technologies
SCSP	Subvention pour charge de service public
SCUIOP	Service commun universitaire d'information et d'orientation - insertion professionnelle
SFRI	Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence
SGAS	Service général d'action sociale
SHAPE-Med@Lyon	« Structuring one Health Approach for Personalized Medicine in Lyon »
SHS	Sciences humaines et sociales
SID	Système d'information décisionnel
SIES	Systèmes d'Information et des Études Statistiques (sous-direction rattachée au MESR)
SO	Sans objet
SOIE	Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle
SSE	Service de santé étudiante
SSU	Service de santé universitaire
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
TEDS	Transition écologique et développement soutenable
U3I	Université innovante, intensive et inclusive
UCBL	Université Claude Bernard Lyon 1
Udice	Association regroupant dix universités françaises de recherche intensive
UE	Unité d'enseignement
UFR	Unité de formation et de recherche
VP	Vice-président
VSS	Violences sexistes et sexuelles
WoS	Web of Science

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 FEVRIER 2024

CREATION D'UN DISPOSITIF D'INTERESSEMENT « Prime d'Engagement et d'Innovation Pédagogiques » (PEIP)

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.954-2 ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la circulaire 17 février 2017 (DGRH A1-2 n°0023) ;
Vu l'avis du CSA du 25 janvier 2024 ;

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé la création d'un régime d'intéressement dénommé « Prime d'engagement et d'innovation pédagogique » (PEIP).

Propos liminaire

L'Université Claude Bernard Lyon 1 met en place un dispositif d'intéressement spécifiquement conçu pour les personnels enseignants du second degré ou premier degré affectés dans le supérieur (ESAS). Ce dispositif, dénommé PEIP, a pour objectif premier de valoriser l'investissement des ESAS dans les activités pédagogiques, ainsi que leur participation dynamique aux programmes de formation de l'établissement. Il se propose de reconnaître leur engagement dans divers aspects de la formation, incluant l'accompagnement personnalisé des étudiants vers la réussite académique et leur insertion professionnelle, ainsi que l'innovation et le renouvellement pédagogique, en mettant un accent particulier sur les méthodologies éducatives avant-gardistes. La prime PEIP est attribuée en reconnaissance de contributions significatives et impactantes dans le domaine de la pédagogie.

Fondement juridique

L'article L954-2 du code de l'éducation dispose que le conseil d'administration d'une université peut créer des dispositifs d'intéressement permettant d'améliorer la rémunération des personnels.

La circulaire ministérielle DGRH A1-2 n°0023 du 17 février 2017 précise les modalités de création de régimes d'intéressement sur le fondement de l'article L954-2 du code de l'éducation au sein des établissements publics d'enseignement supérieur ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies.

Elle cadre le recours aux dispositifs d'intéressement et précise que la délibération portant création d'un régime d'intéressement doit fixer :

- la définition des objectifs associés au régime d'intéressement ;
- les catégories de personnels concernées ;
- les critères permettant d'apprécier et de mesurer la réalisation des objectifs fixés et les contributions collectives ou individuelles de façon objective et précise ;
- les critères et modalités d'attribution ;
- l'enveloppe budgétaire globale consacrée au dispositif ;



- le montant maximal d'intéressement par bénéficiaire ;
- les modalités de versement.

La circulaire indique que le régime d'intéressement peut viser à reconnaître, entre autres, les résultats obtenus en matière de formation, de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants.

Article 1 : Objectifs du dispositif d'intéressement

La mise en place de cet intéressement incitatif à l'excellence pédagogique procède de la volonté d'associer les personnels à l'atteinte des objectifs de formation initiale, d'orientation, de promotion sociale et d'insertion professionnelle de l'établissement.

L'engagement pédagogique, valorisé au travers de l'attribution de cette prime d'intéressement, dépasse le simple exercice des missions statutaires d'enseignement.

Il s'agit de valoriser des actions significatives, innovantes et impactantes qui permettent d'améliorer les apprentissages, favoriser la réussite des étudiants et contribuer ainsi à une meilleure insertion professionnelle.

Article 2 : Personnels éligibles et critères d'éligibilité

Sont éligibles à ce dispositif les personnels enseignants du second degré ou premier degré affectés dans le supérieur ou contractuels recrutés sur ce fondement pour une obligation de service de 384 heures équivalent travaux dirigés (TD) qui enseignent à l'université Claude Bernard Lyon. Dès lors qu'ils ont été en activité pendant toute la durée de l'année universitaire au titre de laquelle l'intéressement est sollicité et qu'ils ont rempli leur obligation de service au sein de l'établissement.

Article 3 : Critères d'appréciation

La PEIP est attribuée sur la base de l'examen d'un dossier déposé par le candidat, dans lequel celui-ci devra prouver son engagement soutenu et particulier en faveur de l'excellence pédagogique, sur un ou plusieurs des axes suivants :

1. **Participation Active à de Nouvelles Formations de Moins de trois ans** : Ce critère s'adresse à ceux qui ont contribué à la conception, au développement, ou à l'enseignement de nouvelles formations, lancées au cours des trois dernières années, et au moins à hauteur de 20% de leur service statutaire.
2. **Contribution à des Formations avec un Taux de Réussite Étudiant Amélioré ou Constant** : Ce critère reconnaît les efforts de ceux qui ont apporté une contribution substantielle à des programmes dont le taux de réussite des étudiants a enregistré une progression ou a été maintenu stable en moyenne sur les trois dernières années.
3. **Engagement dans l'Enseignement des Activités Physiques et Sportives (APS)** : Ce critère valorise l'implication dans les enseignements d'APS qui ont conduit à une progression ou à la stabilité du nombre d'étudiants inscrits dans les activités physiques et sportives.
4. **Innovation dans l'Enseignement des Langues** : Ce critère est destiné à reconnaître l'investissement de celles et ceux qui ont initié ou contribué à l'introduction de méthodes d'enseignement des langues résolument innovantes sur les deux dernières années.

Article 4 : Modalités d'attribution

Les dossiers de candidature déposés au titre de l'année universitaire en cours, sont à retourner à la DRH dans le courant du 4^{ème} trimestre universitaire après avis du directeur de la composante. La DRH réalise un contrôle d'éligibilité.

Le président de l'université attribue la PEIP par décision nominative visant l'article L954-2 du code de l'éducation et la présente délibération.

Article 5 : Financement et modalités de versement

L'indemnité est prise en charge par la masse salariale Etat (budget 8010).
L'enveloppe maximale allouée au dispositif s'élève à 1,2M€ / an.
Le montant individuel maximum de la prime est plafonné à 3 200 € brut / an.
Le montant de cette prime est proratisé en fonction de la quotité de travail de l'agent.
La PEIP est versée annuellement, en une fois, sous forme d'intéressement (code paie 1563).
Le versement intervient en fin d'année universitaire, au titre de l'année universitaire écoulée.

Article 6 : Calendrier de mise en œuvre

La présente délibération entre en vigueur dès sa publication.

A titre dérogatoire, le premier versement de la PEIP sera réalisé dans le courant du premier semestre 2024 au titre de l'année universitaire 2022 – 2023. Pour ce premier versement, le montant maximal de la prime sera de 715 euros brut par agent.

Article 7 : Evaluation

Le dispositif d'intéressement aux résultats fait l'objet d'un bilan annuel présenté en comité social d'administration et à la commission de la formation et de la vie universitaire.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 13/02/2024

Le Président,



Frédéric FLEURY



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 FEVRIER 2024

**PLAN D' ACTIONS EGALITE PROFESSIONNELLE FEMME-HOMME
APPROBATION DE SON BILAN**

Exposé des motifs : Conformément aux articles L.132-1 et suivants du code général de la fonction publique, l'Université Claude Bernard Lyon 1 a approuvé son plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes lors de sa séance du 2 mars 2021 (délibération n°2021-09).

Ce plan propose des mesures portant sur les 5 axes suivants :

- 1-Gouvernance de la politique d'égalité professionnelle
- 2-Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- 3-Evaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération
- 4-Articulation entre vie personnelle et vie professionnelle
- 5-Lutte contre les violences sexuelles, sexistes, harcèlements et discriminations

Le plan est pluriannuel et couvre la période 2021-2023. L'état d'avancement des actions inscrites dans le plan doit faire l'objet d'une information au comité social puis présenté au conseil d'administration pour approbation. Cet état d'avancement prend la forme d'un rapport d'exécution qui apporte notamment des informations générales sur la mise en œuvre effective des mesures prévues.

Vu le Code de l'Education ;
Vu le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L.132-1 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du CSA en date du 25 janvier 2024 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** le rapport d'exécution du plan d'actions égalité professionnelle Femme-homme dont la présentation est ci-annexée.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 13/02/2024

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : bilan du plan d'actions égalité professionnelle femmes hommes

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



BILAN DU PLAN D'ACTION POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

AXE 1 - GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE D'EGALITE PROFESSIONNELLE

ACTION N° 11 : ROLE ET MISSIONS DES DIFFERENTS ACTEURS DE LA POLITIQUE D'EGALITE PROFESSIONNELLE

1. CREATION D'UNE EQUIPE PROJET ET D'UN COMITE DE PILOTAGE

Objectif poursuivi : renforcer la gouvernance transverse de la politique d'égalité et de dialogue social

Taux de réalisation : 100 %

Action réalisée : Formalisation de la composition et du rôle d'instances

Description : Il a été créé deux instances en charge d'assurer des missions d'animation et de suivi du plan d'actions, à savoir un comité de pilotage et une équipe-projet adossée.

L'équipe-projet est composée du Chargé de Mission Égalité-Diversité et de la cheffe de projet Égalité-Diversité, de l'adjoint au directeur des ressources humaines et de la chargée de mission GPEEC de la DRH.

Elle a pour rôle d'animer la démarche, coordonner les travaux et suivre la mise en oeuvre des actions du plan égalité.

Elle doit notamment être associée aux travaux des différents groupes de travail existants au sein de l'UCBL afin d'y inscrire une vigilance sur l'égalité professionnelle.

Un Comité de pilotage est également créé et se réunit en mode restreint ou élargi.

Le comité restreint est composé :

- Du Vice-Président en charge du Conseil d'administration, président ;
- Du Vice-Président en charge des personnels BIATSS ;
- D'un Vice-Président du conseil académique ;
- Du Directeur Général des Services ;
- Du DGS adjointe en charge des ressources humaines et du dialogue social ;
- De l'équipe projet ;
- D'une élue du conseil d'administration.

Le comité de pilotage élargi associe aux membres du comité restreint :

- Les représentantes ou représentants des organisations syndicales (OS) élues au CSA (1 représentant par OS, en assurant la parité) ;
- Une personnalité extérieure issue du monde de l'entreprise ;
- Une représentante ou un représentant de la délégation régionale aux droits des femmes.

Le comité de pilotage est porteur du plan d'actions. Il a pour rôle de fixer des orientations, vérifier l'état d'avancement du plan, proposer des ajustements et valider les documents et propositions soumis l'arbitrage de la gouvernance de l'établissement. Il se réunit au moins deux fois par an.

2. FORMALISATION DU ROLE ET DU RESEAU DES REFERENTS EGALITE

Objectif poursuivi : nomination d'un référent égalité dans chaque service

Etat d'avancement : 70%

Action réalisée : formalisation d'un réseau de référentes et référents égalité diversité.

Description : Depuis 2020, l'UCBL s'est doté d'un réseau de référentes et référents égalité diversité. Ce réseau compte actuellement 57 membres actifs représentant 50 services/laboratoires/composantes différentes.

Ces membres se présentent comme des relais de la mission égalité-diversité afin de répondre aux enjeux suivants :

- sensibilisation et prévention des violences sexistes et sexuelles, des discriminations et du harcèlement à l'Université ;
- promotion de l'égalité des genres et de la diversité à l'Université ;
- accompagnement des personnes victimes ou témoins de violences sexistes et sexuelles, de discriminations ou de harcèlement à l'Université.

Les missions des RED sont déclinées en plusieurs actions :

- Relayer les actions et événements organisés par la mission égalité-diversité ;
- Diffuser les documents ressources transmis par la mission égalité-diversité ;
- Promouvoir une communication sans stéréotype ;
- Favoriser le dialogue et les échanges entre les composantes/services/laboratoires et la mission égalité diversité ;
- Informer la mission égalité-diversité de toute difficulté relative au respect de l'égalité et de la diversité au niveau des composantes/services/missions ou laboratoires ;
- Organiser de leur propre initiative des actions de sensibilisation et de prévention au sein de leur propre composante/service/mission ou laboratoire. Ces actions seront soutenues par la mission égalité-diversité, qui pourra apporter une aide logistique et/ou financière ;
- Echanger dans le cadre du réseau sur les bonnes pratiques en matière d'égalité et de diversité ;
- Accueillir avec bienveillance et réorienter systématiquement les personnes s'estimant victimes ou témoins de VSS, discriminations ou harcèlement vers le dispositif d'écoute de l'Université (signalement.univ-lyon1.fr).

Ces membres sont dans l'obligation de se former régulièrement via les formations proposées à l'UCBL et bénéficient de temps de sensibilisation spécifiques dispensés par la mission égalité-diversité et par des organismes externes plusieurs fois dans l'année. Ils et elles bénéficient également de ressources accessibles via une plateforme moodle dédiée.

A l'heure actuelle, le réseau s'agrandit progressivement pour que tous les services, laboratoires et composantes de l'UCBL soient représentés.

Pièces annexes :

- Charte d'engagement 2020.
- Liste des membres du réseau des référentes et référents égalité diversité.
- Feuille de route des référentes et référents égalité diversité construite en juin 2023 lors d'une formation-action spécifique avec la formatrice Bénédicte de la Taille.

ACTION N° 12 : MODALITES DE PILOTAGE, DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PLAN D' ACTIONS

1. MODALITES D'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL SUR MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION

Objectif poursuivi : présenter un bilan annuel de l'état de réalisation des actions

Taux de réalisation : 0 %

ACTION N° 13 MODALITES D'INFORMATION DES AGENTS SUR LE PLAN D'ACTION

1. MISE EN PLACE D'UNE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

Objectif poursuivi : rendre accessible le contenu du plan d'action égalité à l'ensemble des agentes et agents UCBL.

Etat d'avancement : 100%.

Action réalisée : Publication du plan d'action sur le site de l'UCBL.

Description : Le plan d'action égalité a fait l'objet d'une publication sur le site de l'UCBL : [Plan d'action relatif à l'égalité professionnelles entre les femmes et les hommes - Université Claude Bernard Lyon 1 \(univ-lyon1.fr\)](#)

ACTION N° 14 DIAGNOSTIC, SUIVI REGULIER ET EVALUATION DU PLAN

1. ORGANISATION DU SUIVI ET DE L'EVALUATION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU DIALOGUE SOCIAL

Objectif poursuivi : Etablir un bilan triennal des actions à mettre en œuvre

Taux de réalisation : 50 %

Action réalisée : Mise en place d'un rapport de situation comparée dans le cadre du RSU

Description : Le RSU a remplacé le bilan social et vise à rassembler les éléments et données à partir desquelles seront établies les lignes directrices de gestion pour permettre aux employeurs publics de formaliser leur politique de gestion des Ressources Humaines.

Il vient se substituer notamment au rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes institué par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012.

Les données mentionnées au sein du RSU doivent être présentées par sexe, mais également selon des critères relatifs à l'âge, au statut d'emploi, à la catégorie hiérarchique, à la zone géographique d'affectation et à la situation de handicap des agents concernés. Elles contribuent ainsi à l'établissement du rapport annuel sur les mesures mises en œuvre pour assurer l'égalité professionnelle femmes/hommes.

Il est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2021 et le premier rapport a concerné les données au titre de l'année 2020.

AXE 2 - GARANTIE DE L'EGAL ACCES DES FEMMES ET DES HOMMES AUX CORPS, CADRES D'EMPLOIS, GRADES ET EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE

ACTION 3 : MIXITE DES METIERS

1. DEVELOPPEMENT DE LA MIXITE DES METIERS : DIAGNOSTIC ET MESURES DE REEQUILIBRAGE DES VIVIERS

Objectif poursuivi : Présenter annuellement une analyse des actions développées

Taux de réalisation : 0 %

2. COMMUNICATION SUR LES METIERS SANS STEREOTYPE DE GENRE

Objectif : promouvoir l'usage d'une communication non stéréotypée.

Etat d'avancement : 100 %.

Action réalisée 1 : Publication d'un guide pour une communication non stéréotypée.

Description : Un article sur l'usage non stéréotypé de la langue a été publié sur le site de la mission égalité diversité : [Recommandations pour une communication sans stéréotype de sexe: - Mission égalité - diversité - Université Claude Bernard Lyon 1 \(univ-lyon1.fr\)](#) et de l'Université : [Guide : "Pour une communication publique sans stéréotype de sexe" - Université Claude Bernard Lyon 1 \(univ-lyon1.fr\)](#)

D'autres ressources ont également été visibilisées sur le site telles que la conférence donnée par la chercheuse Eliane Viennot [La langue française a-t-elle besoin d'être féminisée ? - LEO, l'intranet étudiant - Université Grenoble Alpes \(univ-grenoble-alpes.fr\)](#) ou la vidéo « l'écriture inclusive a-t-elle un intérêt ? » par la chercheuse Viviane Lalande : [Les reco de la mission égalité-diversité - Septembre 2023 - Mission égalité - diversité - Université Claude Bernard Lyon 1 \(univ-lyon1.fr\)](#)

Action réalisée 2 : organisation d'une session de formation.

Description : Une formation intitulée « *Communiquer sans stéréotypes* » a été organisée en février 2023 (formatrice Bénédicte de la Taille), ouverte à l'ensemble des référentes et référents égalité diversité dans le but de promouvoir ces bonnes pratiques dans leurs composantes/services/laboratoires.

3. SENSIBILISATION A LA LUTTE CONTRE LES STEREOTYPES DE GENRE ET A LA DISCRIMINATION AUPRES DES ENCADRANTS ET DES AGENTS PUBLICS

Objectif poursuivi : Organiser régulièrement des sessions de formation

Taux de réalisation : 100%

Action 1 réalisée : Programmation de sessions de formations de prévention des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement pour les personnels UCBL.

Description :

> Organisation de 5 sessions de formation en 2022 :

- Formation « *Egalité entre les femmes et les hommes : repérer les stéréotypes pour mieux s'en défaire* »

Son objectif est de susciter l'intérêt des agents pour la compréhension du processus de reproduction des inégalités de sexe et du rôle qu'ils et elles peuvent jouer pour agir au quotidien en faveur de l'égalité.

A l'issue de cet atelier, les participants sont capables de :

- Identifier des stéréotypes de sexe présents dans une série de supports
- Définir / caractériser le stéréotype
- Saisir à travers différentes illustrations la banalité de l'exposition à des stéréotypes de sexe
- Identifier différentes conséquences de l'exposition régulière aux stéréotypes de sexe
- Identifier la pluralité des domaines dans lesquels les inégalités femmes-hommes se reproduisent du fait de la diffusion de stéréotypes de sexe
- Proposer des comportements et actions du quotidien en faveur de l'égalité des sexes
- Identifier des situations ou risques de discriminations multiples

> Organisation de 7 sessions de formations en 2023 :

- Formation « *accueil et l'écoute de victimes d'agissements sexistes ou de violences sexuelles* » : 1 session en juin 2023 (7h, collectif Metoo Lyon)
- Formation « *violences sexistes et sexuelles au travail* » : 1 session en juin 2023 (3,5h association CIDFF).
- Formation « *Approche des problématiques de violence au sein du couple. Sortir des violences conjugales et familiales* » : 1 session en juin 2023 (14h, association VIFFIL).
- Formation « *discriminations : mieux comprendre de quoi on parle* » : 1 session en septembre 2023 (3,5h, association ISM Corum).
- Formation « *accompagnement des étudiantes et étudiants trans à l'Université* » : (2h chaque, Vincent Warmery) 1 session grand public en mai 2023 ; une session pour les personnels de scolarité en mai 2023 ; une session enseignantes et enseignants en mai 2023.
- Formation « *Écouter et accompagner les victimes de violences sexistes et sexuelles* » (7h, VSS Formations).
- Formation « *Traitement disciplinaire des signalements* » (7h, Jurisup).

Action 2 réalisée : formation systématique des nouvelles et nouveaux arrivants en décembre 2022 et en octobre 2023.

Description :

- Formation intitulée « *Egalité de traitement et discriminations : en quoi cela nous concerne ?* » (3h) animée par la mission égalité diversité.

Action 3 réalisée : programmation de sessions de formation à destination des référentes et référents égalité diversité.

Description :

- Formation « *Le harcèlement discriminatoire entre étudiant·e·s : identifier de quoi on parle, développer des messages de sensibilisation* » : 1 session en avril 2023 (3h, formatrice Bénédicte de la Taille).
- Formation « *Accueillir et orienter une personne (étudiant·e·/personnel) victime de discrimination (orientation sexuelle et identité de genre, origine et religion, handicap,*

autres critères de discriminations) » : 1 session en décembre 2022 (3h, formatrice Bénédicte de la Taille).

- Formation « *Communiquer sans stéréotypes* » : 1 session en février 2023 (3h, formatrice Bénédicte de la Taille).

ACTION 4 : ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS ET EGAL ACCES AUX RESPONSABILITES PROFESSIONNELLES

1. RENFORCEMENT DES PROCEDURES DE RECRUTEMENT

Objectif poursuivi : Garantir des procédures de recrutement non discriminantes

Taux de réalisation : 100 %

Action 1 réalisée : Mise à jour du guide de formation des jurys

Description : Le guide de formation des jurys rédigé par l'UCBL est scrupuleusement appliqué dans le cadre de sa mission de centre organisateur. Le respect de la composition paritaire et l'alternance de la présidence de jury est mis en œuvre.

Une charte de déontologie a été réalisée et elle est signée par l'ensemble des membres d'un jury.

Les comités de sélection des enseignants chercheurs sont soumis aux mêmes obligations

Action 2 réalisée : Mise à jour de la procédure de recrutement

Description : Un guide synthétique accompagnée d'une ressource provenant de la DGAFP a été mis à disposition et complété par une grille de sélection.

L'ensemble de ces documents est accessible sur le site intranet de l'UCBL.

2. GARANTIR DANS LE CADRE DES PROCEDURES DE PROMOTION LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES D'EGALITE PROFESSIONNELLE

Objectif poursuivi : Veiller à la bonne application des Lignes Directrices de Gestion portant sur la mobilité et sur la promotion des parcours professionnels

Taux de réalisation : 70 %

Action 1 réalisée : Veiller à assurer une évolution professionnelle équitable des femmes et des hommes

Description : Les lignes directrices de gestion qui ont été édictées par l'établissement respectent l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion. En conséquence, l'établissement s'impose d'assurer un équilibre entre les femmes et les hommes lors de l'élaboration des travaux d'avancement des fonctionnaires.

Dans le cadre du bilan annuel des LDG, des données sexuées sont présentées notamment le ratio promu/ promouvable par genre identifié pour chaque filière/catégorie/corps

Annexe 1 : éléments statistiques relatifs à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

3.IMPULSER UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DE VIVIERS POUR L'ACCES AUX EMPLOIS DE DIRECTION ET DIRIGEANTS

Objectifs poursuivis : Accompagner la mobilité interne des femmes ; Repérer les potentiels d'évolution et accompagner les agents

Taux de réalisation : 0 %

4.FACILITER UN ACCES A LA FORMATION

Objectifs poursuivis : Conserver l'égal accès des femmes et des hommes à la formation

Taux de réalisation : 0 %

ACTION 5 : MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DES NOMINATIONS EQUILIBREES

1.ASSURER LE RESPECT DE L'EQUILIBRE DES NOMINATIONS SUR LES POSTES D'ENCADREMENT

Objectif poursuivi : Maintenir l'équilibre actuellement en place et affiner la répartition par catégorie

Taux de réalisation : 50 %

Action réalisée : Analyse annuelle des équilibres de répartition

Description : Cette mesure est suivie et analysée à travers le rapport social unique. Les emplois concernés (équipe de gouvernance, directeurs et directrices, directeurs et directrices adjoints, DA) sont répartis à 48 % chez les femmes et 52 % chez les hommes

Annexe 1 : BDS - Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination

AXE 3 - EVALUATION, PREVENTION ET TRAITEMENT DES ECARTS DE REMUNERATION

ACTION N°1 : IDENTIFICATION ET ANALYSE DES ECARTS DE REMUNERATIONS POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS CONCERNES PAR SEXE

Objectif poursuivi : Produire une analyse détaillée des écarts de rémunération

Taux de réalisation : 50 %

Action réalisée : Elaboration d'un rapport de situation comparée

Description : Cette action est réalisée dans le cadre de l'élaboration du rapport social unique qui détaille l'analyse des écarts de rémunération entre femmes et hommes, d'une part chez les titulaires et d'autre part chez les contractuels.

Les indicateurs retenus pour mesurer ces écarts de rémunération sont calculés sur la base de la méthodologie interministérielle développée par la DGAFP. Ils mesurent les effets inégalitaires notamment en distinguant les écarts de rémunération à niveau de grade égal des effets de structure ainsi que des statistiques générées d'emploi et de promotion.

Annexe 1 : chapitre rémunérations du RSU

ACTION N°2 : MESURES DE TRAITEMENT DES ECARTS DE REMUNERATION RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'EMPLOYEUR ACCOMPAGNES D'OBJECTIFS CHIFFRES DE RESORPTION

Objectif poursuivi : Proposer des objectifs de résorption des écarts et/ou mesurer les impacts des propositions d'action

Taux de réalisation : 0 %

AXE 4 - ARTICULATION ENTRE VIE PERSONNELLE ET VIE PROFESSIONNELLE

ACTION N°6 : ADAPTATION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET DU TEMPS DE TRAVAIL

1. REVISION DE LA CHARTE TELETRAVAIL

Objectif poursuivi : Promouvoir des actions de sensibilisation sur les risques d'accroissement des inégalités liées au télétravail

Taux de réalisation : 0 %

2. REDACTION D'UNE CHARTE DES TEMPS

Objectif poursuivi : Maîtriser les horaires et définir des dispositifs de temps de travail permettant une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

Taux de réalisation : 0 %

ACTION N°7 : SOUTIEN A LA PARENTALITE

1. MISE EN PLACE D'UNE INFORMATION SYSTEMATIQUE DES DROITS EN MATIERE DE CONGES FAMILIAUX POUR LES AGENTES PARTANT EN CONGE MATERNITE

Objectif poursuivi : Renforcer l'information de l'ensemble des agentes sur leurs droits en matière de congés familiaux

Taux de réalisation : 50 %

Action en cours de réalisation : Un guide d'information sur l'ensemble des droits afférant à la parentalité est en cours de rédaction et sera officialisé d'ici janvier 2024.

2. DEVELOPPER DES MODES DE GARDE FACILITANT L'ORGANISATION PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

Objectif poursuivi : permettre aux personnels de disposer d'un mode de garde à proximité du lieu de travail

Taux de réalisation : 100 %

Action 1 réalisée : Améliorer l'offre d'accueil des enfants des personnels

Description : L'université a mis en place un centre de loisirs éducatifs situé sur le campus de la Doua pour permettre aux personnels de disposer d'un mode de garde proche de son lieu de travail.

Ce centre de loisirs éducatifs comprend un accueil de loisirs ouvert pour les enfants de 3 à 12 ans les mercredis et les vacances scolaires et une crèche.

Ce dispositif est complété par l'acquisition de places dans des crèches privées

AXE 5 - LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, HARCELEMENTS ET DISCRIMINATIONS.

ACTION N° 8 : MODALITES DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SIGNALEMENT, DE TRAITEMENT ET DE SUIVI DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES, LES HARCELEMENTS ET DES DISCRIMINATIONS.

1. NOMINATION D'UN AGENT EN CHARGE DU SUIVI DES SIGNALEMENTS :

Objectif poursuivi : garantir une continuité dans le suivi des signalements.

Taux de réalisation : 100%

Action réalisée : recrutement d'un personnel dédié.

Description : Au titre de son CDD d'assistante ingénieure d'une durée de deux ans, Marthe VILLAFAGNE est actuellement désignée comme la coordinatrice du dispositif de signalement de l'UCBL. A ce titre, elle est en charge de l'ensemble du suivi des signalements.

2. CREATION D'UN FORMULAIRE DE SIGNALEMENT EN LIGNE :

Objectif poursuivi : rendre accessible à toutes et à tous la saisine du dispositif de signalement

Taux de réalisation : 100%

Action réalisée : création d'un formulaire de signalement en ligne.

Description : Un formulaire en ligne fonctionnel est accessible à l'adresse suivante : [Outil de signalement - harcèlement moral, sexiste et sexuel et discriminations \(univ-lyon1.fr\)](https://univ-lyon1.fr/signalement-harcèlement-moral-sexiste-et-sexuel-et-discriminations)

Ce formulaire respecte les normes RGPD.

Il a de plus récemment été mis à jour afin de répondre aux préconisations émises dans le cadre du dispositif ATYPIE-FRIENDLY.

3. ECOUTE, ACCOMPAGNEMENT, PREVENTION ET COMMUNICATION :

Objectif poursuivi : assurer la fonctionnalité du dispositif de signalement

Taux de réalisation : 100%

Action 1 réalisée : Réalisation d'entretiens d'écoute avec les personnes ayant signalé.

Description : Des entretiens d'écoute d'1h maximum sont systématiquement proposés aux personnes signalantes et ce dans un délai raisonnable au regard de l'urgence de la situation. Ces entretiens sont réalisés avec des personnes ayant été formées préalablement à l'écoute dans le cadre d'un dispositif de signalement. L'entretien d'écoute fait l'objet d'un compte rendu soumis à validation de la personne écoutée avant transmission à l'équipe pluridisciplinaire.

Action 2 réalisée : Propositions d'action pour faire cesser la situation signalée ou prévenir de potentielles situations similaires.

Avec accord de la personne ayant signalé, la situation ayant fait l'objet d'une écoute est systématiquement discutée en équipe pluridisciplinaire. L'objectif de cette discussion est de poser un diagnostic sur la situation déclarée et d'émettre en fonction des préconisations sur les suites à donner au signalement.

Ces préconisations sont transmises aux autorités compétentes qui décident de la pertinence de mise en œuvre des actions identifiées. Les autorités compétentes sont ensuite en charge d'accompagner la personne dans ses démarches.

De plus, le suivi et l'information des personnes signalantes tout au long de la procédure est réalisé par Marthe VILLAFAGNE.

Le prochain bilan du dispositif de signalement (année 2023) sera présenté en décembre.

Action 3 réalisée : mise en œuvre d'action de communication et de visibilisation du dispositif de signalement.

Description :

> Des interventions auprès de services, laboratoires et filières sont régulièrement organisées afin de présenter le dispositif de signalement. La mission égalité diversité était notamment présente lors de la présentation dédiée aux nouvelles et nouveaux personnels UCBL à la rentrée 2023.

> Des affiches sont transmises aux services, laboratoires et filières pour affichage dans leurs locaux.

> Une page internet dédiée se trouve sur l'intranet de l'UCBL. Le dispositif de signalement a fait également l'objet d'une information via la vidéo de rentrée diffusée aux nouveaux et nouvelles entrantes à l'UCBL.

> Le réseau des référentes et référents égalité diversité participe activement à la visibilisation de ce dispositif.

> Le dispositif de signalement UCBL est également accessible via le site de l'UDL qui dispose d'une page dédiée créée dans le cadre du réseau de lutte contre les VSS et les discriminations des établissements de l'ESR de Lyon et Saint Etienne : [PORTAIL SANTE - Signaler des faits de violences, de harcèlement ou de discrimination \(universite-lyon.fr\)](https://portail.sante.univ-lyon.fr/)

Pièces annexes :

- Bilan du dispositif de signalement année 2020, 2021 et 2022.
- Power point de présentation détaillée du dispositif de signalement.
- Affiche de communication du dispositif de signalement.

4. ELARGIR ET FORMER L'EQUIPE D'ECOUTANTES ET D'ECOUTANTS :

Objectif poursuivi : garantir une réactivité dans la réalisation des écoutes pour les personnes ayant signalé.

Taux de réalisation : 50%.

Action réalisée : organisation de deux sessions de formation à l'écoute dans le cadre des dispositifs de signalement avec l'association spécialisée VSS formation.

Description : La mission égalité-diversité, en coordination avec le réseau de lutte contre les VSS et discriminations des établissements de l'ESR de l'axe Lyon Saint Etienne, organise deux sessions de formations à l'écoute pour les dispositifs de signalement le 11 décembre 2023 et en juin 2024 (date précise à définir).

Lors de ces sessions, des agentes et agents de l'UCBL seront formés pour rejoindre l'équipe écoutante du dispositif de signalement.

Pièces annexes : document de présentation du contenu de formation.

5. ARTICULER LES DIFFERENTES ACTIONS SUR LES VIOLENCES SEXUELLES, SEXISTES, HOMOPHOBES

Objectif poursuivi : promouvoir la transversalité des actions en matière d'égalité.

Taux de réalisation : 100 %

Action réalisée : mise en œuvre d'actions conjointes avec d'autres services de l'Université.

Description : La mission égalité-diversité organise régulièrement des actions en concertation avec des services de l'Université afin de diffuser largement des pratiques égalitaires dans notre établissement. Les services concernés sont :

- > Le Service de Santé Universitaire
- > La mission handicap
- > Le Service Commun de la Documentation
- > Les services RH

Pièce annexe : rapport d'activité de la mission égalité diversité 2023 transmis en décembre 2023.

6. EVALUATION-BILAN-REGULATION

Objectif poursuivi : informer des membres de l'UCBL quant aux statistiques du dispositif de signalement.

Taux de réalisation : 100 %

Action réalisée : communication annuelle du bilan du dispositif de signalement.

Description : En décembre 2020, décembre 2021 et décembre 2022 ont été organisés des temps de présentation du bilan du dispositif de signalement. Les membres de l'équipe élargie du dispositif de signalement ont été conviés :

- équipe écoutante ;
- équipe restreinte pluridisciplinaire ;
- un ou une représentante de la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales ;
- le ou la référente VSS du F3SCT ;
- un ou une représentante du service communication.

Cette présentation sera renouvelée en décembre 2023.

7. COORDINATION DES DISPOSITIFS D'ECOUTE DE L'ESR SUR L'AXE LYON-SAINT ETIENNE

Objectif poursuivi : améliorer conjointement la prévention et la prise en charge des VSS et des discriminations sur le site Lyon – Saint Etienne.

Taux de réalisation : 70 %

Action réalisée : formalisation du réseau de lutte contre les VSS et les discriminations des établissements de l'ESR de Lyon et Saint Etienne.

Description : En 2022, l'obtention d'un financement MESR par la mission égalité diversité de Lyon 1 a permis la formalisation d'un poste de coordination de réseau des établissements de l'ESR sur l'axe Lyon-Saint Etienne. En 2023, un nouveau financement MESR a été obtenu afin de renouveler ce poste de coordination.

Grâce à ce poste de coordination rattaché à l'UCBL, ce réseau a pu être formalisé et est aujourd'hui fonctionnel. De nombreux projets sont pensés en concertation pour améliorer la prise en charge des situations de VSS et discriminations dans nos établissements. L'échange de pratique est également au cœur de ce réseau afin de renforcer collectivement la lutte contre ces violences.

Pièces annexes : PPT de présentation du réseau ; charte d'engagement dans le réseau.

ACTION N°9 : FORMATIONS A LA PREVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES ET LES HARCELEMENTS, EN PARTICULIER DES PUBLICS PRIORITAIRES (ENCADRANTS, SERVICES RH, REPRESENTANTS DU PERSONNEL, ASSISTANTS SOCIAUX, ELEVES DES ECOLES DE SERVICE PUBLIC).

Objectif poursuivi : sensibiliser les personnels UCBL à l'identification et la prévention des VSS.

Taux de réalisation : 50 %

Action 1 réalisée : Programmation de sessions de formations de prévention des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement pour les personnels UCBL.

Description : Sur financement des services RH à hauteur de 9000 euros par an, la mission égalité diversité a organisé en 2023 des sessions de formations spécifiques accessibles via le catalogue de formation des personnels :

- Formation « accueil et l'écoute de victimes d'agissements sexistes ou de violences sexuelles » : 1 session en juin 2023 (collectif Metoo Lyon)
- Formation « Approche des problématiques de violence au sein du couple. Sortir des violences conjugales et familiales » : 1 session en juin 2023 (association VIFFIL).

Par ailleurs, des formations spécifiques ont été organisées pour les référentes et référents égalité diversité :

- Formation « Accueillir et orienter une personne (étudiant·e/personnel) victime de discrimination (orientation sexuelle et identité de genre, origine et religion, handicap, autres critères de discriminations) » : 1 session en décembre 2022 (formatrice Bénédicte de la Taille).
- Formation « Communiquer sans stéréotypes » : 1 session en février 2023 (formatrice Bénédicte de la Taille).
- Formation « violences sexistes et sexuelles au travail » : 1 session en juin 2023 (association CIDFF).

Le contenu des formations sera renouvelé et enrichi en 2024.

Pièces annexes : contenu détaillé des formations.

Action 2 réalisée : Programmation de session de formations pour les associations étudiantes.

Description : Sur financement FSDIE à hauteur de 6000 euros, des sessions de formations obligatoires pour les bureaux des associations étudiantes ont été organisées en 2022 et 2023 :

- Formation « identification et prévention des violences sexistes et sexuelles en asso » : 4 sessions au premier semestre 22/23 ; 3 sessions au second semestre 22/23 ; 3 session au premier semestre (association Filactions).

ACTION N° 10 : FORMATIONS A LA PREVENTION DES DISCRIMINATIONS ET DES IDEOLOGIES HAINEUSES, EN PARTICULIER DES PUBLICS PRIORITAIRES (ENCADRANTS, SERVICES RH, REPRESENTANTS DU PERSONNEL, ASSISTANTS SOCIAUX, ETUDIANTES ET ETUDIANTS)

Objectif poursuivi : sensibiliser les personnels UCBL à l'identification et la prévention des VSS.

Taux de réalisation : 50 %

Action 1 réalisée : Programmation de sessions de formations de prévention des discriminations.

Description : Sur financement des services RH à hauteur de 9000 euros par an, la mission égalité diversité a organisé en 2023 des sessions de formations spécifiques accessibles via le catalogue de formation des personnels :

- Formation « accompagnement des étudiantes et étudiants trans à l'Université » : 1 session grand public en mai 2023 ; une session personnels de scolarité en mai 2023 ; une session enseignantes et enseignants en mai 2023.

Par ailleurs, des formations spécifiques ont été organisées pour les référentes et référents égalité diversité :

- Formation « Le harcèlement discriminatoire entre étudiant-e-s : identifier de quoi on parle, développer des messages de sensibilisations » : 1 session en avril 2023 (formatrice Bénédicte de la Taille).
- Formation « discriminations : mieux comprendre de quoi on parle » : 1 session en septembre 2023 (association ISM Corum).

Le contenu des formations sera renouvelé et enrichi en 2024.

Pièces annexes : contenu détaillé des formations.

Action 2 réalisée : Programmation de session de formations pour les associations étudiantes.

Description : Sur financement FSDIE à hauteur de 6000 euros, des sessions de formations obligatoires pour les bureaux des associations étudiantes ont été organisées en 2022 et 2023 :

- Formation « identification et prévention des discriminations en asso » : 4 sessions au premier semestre 22/23 ; 3 sessions au second semestre 22/23 ; 3 session au premier semestre (association Liées).

Le contenu des formations sera renouvelé et enrichi en 2024.

Pièces annexes : contenu détaillé des formations.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 FEVRIER 2024

Rénovation énergétique de l'IUT Gratte-ciel – Dossier d'expertise du bâtiment C

Exposé des motifs :

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique des bâtiments de l'IUT Gratte-ciel, traité par un accord-cadre de maîtrise d'œuvre notifié le 01 décembre 2022 (titulaire Agence SuperMixx Architectures) pour la période 2023-2032, un dossier d'expertise relatif au traitement du bâtiment C doit être adressé au rectorat de région académique pour validation, ceci afin de répondre aux obligations applicables aux bénéficiaires de financements CPER (financement dudit projet à hauteur de 6,5M€ par le CPER 2021-2027).

L'IUT Gratte-ciel, implanté sur cinq parcelles cadastrales de la ville de Villeurbanne formant un ensemble d'environ 28 000m², bénéficie pour ses activités de huit bâtiments représentant une surface de plancher supérieure à 30 000m². L'accord-cadre précédemment cité a pour objectif le traitement énergétique de six de ces bâtiments pour une surface utile brute (SUB) de 21 078m², visant à une réduction des consommations énergétiques de 40% en moyenne par rapport à l'année 2017 (sélectionnée par le maître d'œuvre et validée par l'UCBL comme année de référence pour l'application du décret tertiaire) et ayant pour première tranche la rénovation du bâtiment C (3 535m² de SUB).

Cette première tranche a fait l'objet d'études par la maîtrise d'œuvre en 2023 permettant d'estimer :

- Un coût d'opération estimé à 4,8M€ TTC-TDC pour la rénovation énergétique globale du bâtiment (enveloppe extérieure et équipements intérieurs), entièrement couvert par le financement CPER cité plus haut
- Une durée de travaux d'environ 10 mois
- Une réduction de consommation énergétique à hauteur de 57% par rapport aux consommations de référence, ceci permettant de prendre une marge de sécurité quant à l'objectif global de l'accord-cadre

Le dossier d'expertise, objet de la présente délibération, détaille et justifie la bonne utilisation des fonds CPER au regard du programme annoncé lors de la candidature l'UCBL à ce programme de financement. Il s'attache notamment à préciser les éléments techniques, calendaires et financiers du projet. Concernant ce dernier point, il apparaît que l'opération programmée en 2024, mobilisant en investissement 58% des fonds CPER dédiés, doit permettre une diminution d'environ 65 000€ des charges de fonctionnement annuelles liées à ce bâtiment. Ce résultat prévisionnel s'inscrit dans la poursuite par l'UCBL des objectifs du décret tertiaire (réduction des consommations énergétiques de 40%, 50% et 60%, respectivement en 2030, 2040 et 2050) et de la valorisation de son patrimoine immobilier.

Après validation du présent dossier par le Conseil d'administration de l'UCBL, celui-ci fera l'objet d'une communication aux services de région académique et préfectoraux pour validation. En parallèle de ces procédures, la consultation relative aux marchés travaux doit permettre la notification desdits marchés en mai 2024 et un lancement des opérations de rénovation, ceci pour une réception programmée en janvier 2025.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2013-1211 du 23 décembre 2013 ;

Vu la circulaire du 16 juillet 2020 relative à la procédure d'expertise des opérations immobilières ;

Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le dossier d'expertise relatif à la rénovation énergétique du bâtiment C de l'IUT Gratte-ciel.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 18

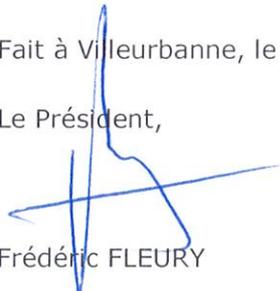
Nombre de voix favorables : 18

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 13 février 2024

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièces jointes :

Dossier d'expertise Rénovation énergétique IUT Gratte-ciel – Bâtiment C

Annexe 1 - DEX IUT GC Bât C - Estimation du montant

Annexe 2 - UCBL - Situation patrimoniale 2020-2022

Annexe 3 - DEX IUT GC bât C - OSAF

DOSSIER D'EXPERTISE

Réhabilitation énergétique IUT Gratte-Ciel – Bâtiment C



Université Claude Bernard – Lyon 1

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Département du Rhône

Date : 30/01/2024

CONTACT
Référent : Romain CAVAROC, Chargé d'opérations
Service : Direction du patrimoine – Service travaux
Téléphone : 04 72 44 79 03
Mail : romain.cavaroc@univ-lyon1.fr

Sommaire

1. CONTEXTES, OBJECTIFS ET PROJET RETENU.....	4
1.1 Contexte de l'opération	4
a) Contexte réglementaire, le cas échéant	4
b) Stratégies de l'Etat	4
c) Stratégies locales : politique de site	4
d) Stratégie du porteur de projet	4
1.2 Présentation générale de l'opération.....	4
1.3 Objectifs de l'opération	6
a) Objectifs fonctionnels	7
b) Objectifs architecturaux	7
c) Objectifs énergétiques et environnementaux	8
d) Objectifs exploitation maintenance	10
1.4 Adéquation du projet aux orientations stratégiques	11
1.5 Données juridiques	11
2. SITUATION ACTUELLE.....	11
2.1 Panorama de l'existant.....	11
2.2 Difficultés et inadaptations des locaux actuels	13
2.3 Etat des lieux de la performance énergétique (L)	13
2.4 La situation future du site sans projet (« option de référence »).....	13
3. PRESENTATION DES DIFFERENTS SCENARIOS ETUDIES	14
3.1 Le scénario privilégié	14
a) Présentation du scénario privilégié et argumentaire	14
b) Dimensionnement du projet	16
c) Performances techniques spécifiques	17
3.2 Les différents autres scénarios non retenus	17
3.3 Synthèse de l'ensemble des scénarios (y compris l'option de référence)	17
3.4 Procédure, risques, données financières, conduite du scénario privilégié.....	19
a) Choix du mode de réalisation et de la procédure	19
b) Analyse des risques	20
3.5 Coûts et soutenabilité du projet	22
a) Coûts du projet	22
b) Financement du projet	24
c) Déclaration de soutenabilité	24
3.6 Organisation de la conduite de projet	24
a) Modalités de la conduite de projet	24
b) Organisation de la maîtrise d'ouvrage / du partenariat public-privé	25
c) Principes d'organisation	25
d) Prestations en régie	25
e) Prestations externalisées	25
3.7 Planning prévisionnel de l'opération.....	25

PROPOS LIMINAIRES

Afin de simplifier les démarches pour le porteur de projet, le ministère en charge de l'enseignement supérieur, la direction de l'immobilier de l'Etat et le secrétariat général pour l'investissement ont convenu qu'un seul dossier serait à constituer pour les trois cas de figures suivants :

- projets soumis à la procédure d'expertise ;
- projets entrant dans le champ de la labellisation ;
- projets entrant dans le champ d'application de l'évaluation socio-économique.

Si le dossier est unique, son niveau de renseignement est cependant variable selon la procédure concernée. En effet, au dossier de base de l'expertise, doivent être rajoutés certains éléments pour la labellisation (mention « **L** ») ou pour l'évaluation socio-économique (*italique*).

Pour la constitution du dossier d'expertise, l'établissement peut s'appuyer utilement sur le référentiel immobilier de l'enseignement supérieur et de la recherche (RIMESR), notamment sur les outils de modélisation des surfaces et des coûts.

Pour réaliser l'évaluation socio-économique et construire, le cas échéant, la Valeur Actualisée Nette socio-économique (VAN-SE) de l'opération, il pourra se référer aux méthodes et valeurs tutélaires proposés dans le rapport de France Stratégie sur « l'évaluation socio-économique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche » (février 2019).

Pour chaque rubrique, les indications en italique indiquent comment compléter le dossier d'expertise pour constituer le dossier d'évaluation socio-économique prévu par le décret n°2013-1211. Chaque fois que le coût d'un projet atteint 100 M€ HT de financement par l'Etat ou ses établissements publics, ce dossier d'évaluation socio-économique doit être transmis au SGPI pour que celui-ci organise une contre-expertise qui a pour objet de valider les hypothèses du dossier d'évaluation socio-économique, s'assurer de la pertinence des méthodes utilisées et évaluer les résultats qui en découlent. Pour les dossiers concernant des projets d'un financement public compris entre 20 et 100 M€ HT, ils sont conservés par le rédacteur et le SGPI est susceptible de les demander.

S'agissant des projets d'un financement public inférieur à 20 M€ HT pour lesquels il n'est pas prévu qu'un dossier soit formalisé, les éléments attendus en termes d'évaluation socio-économique visent à objectiver le choix du projet. A cet effet, le dossier d'expertise qui contient de façon proportionnée à l'opération considérée, les scénarios, le dimensionnement, la cartographie des risques etc., vaut évaluation socio-économique.

Pour chaque dossier d'évaluation socio-économique, il est demandé un sommaire qui précise la liste des documents fournis (ne pas oublier de préciser la date de chaque document si le projet a évolué) ainsi qu'une note du président ou directeur de l'établissement.

Pour toute demande de précision ou conseil au sujet des champs concernés par l'évaluation socio-économique, l'établissement pourra contacter l'adresse suivante : contre-expertise@pm.gouv.fr

1. CONTEXTES, OBJECTIFS ET PROJET RETENU

1.1 Contexte de l'opération

a) Contexte réglementaire, le cas échéant

Le présent projet s'inscrit dans la stratégie de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) pour répondre aux objectifs du décret tertiaire, avec une recherche de réduction des consommations énergétiques de 40%, correspondant au jalon fixé pour l'année 2030. Ceci viendra en complément du raccordement au réseau de chaleur urbain de la métropole de Lyon réalisé en 2021 pour l'ensemble du site de l'IUT Gratte-Ciel.

b) Stratégies de l'Etat

Le présent projet, intégré au schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'UCBL, répond à la stratégie de l'établissement, en lien avec les objectifs gouvernementaux de réduction des consommations énergétiques liées au patrimoine immobilier.

L'opération globale, touchant le campus de l'Institut universitaire de technologie (IUT) Gratte-Ciel, remplira également des objectifs environnementaux plus vastes tels que la désimperméabilisation des sols et la lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur, très marqué sur le patrimoine existant implanté en milieu urbain dense.

Ces éléments sont précisés dans le SPSI de l'UCBL relatif à la période 2018-2023, aux pages 111, 112 et 134 (cf. annexe 6).

c) Stratégies locales : politique de site

Sans objet

d) Stratégie du porteur de projet

Annexe 1 : Schéma pluriannuel de stratégie immobilière UCBL 2018-2023

1.2 Présentation générale de l'opération

- Localisation :
IUT Lyon 1
17 rue de France
69100 VILLEURBANNE
- Contexte - Objectifs recherchés - Enjeux :

Rénovation énergétique des bâtiments du campus avec un objectif de - 40% de consommations énergétiques sur la totalité du projet. Cet objectif, objet d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre notifié en décembre 2022 pour la période 2023-2032, permet à la fois une forte progression quant aux cibles du décret tertiaire et une valorisation du patrimoine existant de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL), ceci en mobilisant un financement de 6,5M€, obtenu dans le cadre du contrat plan état région (CPER) 2021-2027

- Contexte foncier – Urbanisme et servitudes, capacité des terrains (inscription dans le paysage urbain et le territoire (accès, transport...) :

Le campus de l'IUT, réparti sur 5 parcelles pour une surface de près de 29 000 m², est situé à proximité du quartier des Gratte-Ciel, en bordure d'un périmètre ABF (opération non concernée). Ce campus existant déjà,

il bénéficie d'une desserte importante en termes de transports en commun (métro et bus) et d'axes de communication. Cette situation favorable évoluera encore dans les prochaines années avec l'ajout d'une ligne de Tram à proximité (ligne T6 à 700m).

- Administrations de tutelle consultées :

L'opération a fait l'objet d'informations à destination du Ministère des Finances, de la Métropole de Lyon, de la Comue Université de Lyon et du Rectorat de région académique, ceci dans le cadre du CPER 2021-2027 (financement de l'opération pour un montant de 6,5M€).

- Description : démolition – reconstruction – réhabilitation lourde – construction neuve – prise à bail – réaménagement, ... :

L'opération concerne la rénovation lourde du patrimoine bâti du campus sur le plan énergétique. Cet objectif implique des travaux majoritairement axés sur l'enveloppe des bâtiments (ITE, ITI, végétalisation des toitures, menuiseries extérieures, etc.) et sur les installations techniques des locaux (chauffage, ventilation, éclairage, comptage, etc.). Cette opération intègre les bâtiments de l'IUT Gratte-Ciel construits entre 1963 et 1972 (bâtiments A, B, C, E et G) qui n'ont pas connu de travaux de rénovation depuis leur ouverture au public. Les trois autres bâtiments du campus (D, F et H) étant respectivement plus récent, déjà rénové et de surface très faible, ils ne sont pas intégrés au projet (cf. plan au point 1.3).

- Echéance de l'opération envisagée / prévue :

L'opération objet du présent dossier d'expertise est le premier marché subséquent d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre (MOE) notifié en janvier 2023 pour une durée de 10 ans. Cette première phase s'applique au bâtiment C et doit démarrer au printemps 2024 et être finalisée à l'hiver 2025. Un aménagement des espaces intérieurs, pris en charge administrativement et financièrement par la direction de l'IUT suivra avec une date de réception programmée à l'été 2025 afin de libérer les locaux pour la rentrée universitaire correspondante. La fin de cette opération permettra de reprendre la rénovation énergétique du campus en respectant le planning d'engagement ci-dessous (calendrier et financement de l'opération globale) :

		2023				2024				2025				2026				2027				2028				2029			
		T1	T2	T3	T4																								
Bât. C	Etudes	■	■	■	■	■																							
	Travaux					■	■	■	■																				
Bât. A	Etudes					■	■	■	■	■	■	■	■																
	Travaux									■	■	■	■	■	■	■	■												
Bât. B	Etudes									■	■	■	■	■	■	■	■												
	Travaux													■	■	■	■	■	■	■	■								
Bât. E	Etudes													■	■	■	■												
	Travaux																	■	■	■	■								
Bât. G	Etudes																	■	■	■	■								
	Travaux																					■	■	■	■				

Les montants estimés pour ces opérations sont de :

- 4,8M€ pour le bâtiment C
- 9,9M€ pour le bâtiment A
- 4,6M€ pour le bâtiment B
- 1.7M€ pour le bâtiment E
- 2,0M€ pour le bâtiment G

Ainsi, pour l'opération de rénovation énergétique globale du camus de l'IUT Gratte-Ciel, le budget prévisionnel est estimé à 23M€ TTC-TDC (toutes dépenses confondues).

1.3 Objectifs de l'opération

Afin d'offrir des espaces adaptés et fonctionnels aux usagers et de réduire les consommations énergétiques de ses bâtiments, l'IUT Gratte-Ciel prévoit l'amélioration énergétique des bâtiments A, B, C, E et G (cf. plan ci-dessous) pour ce qui concerne le clos couvert ainsi que les installations techniques CVC, CFC/CFa et les travaux de second-œuvre induits par le projet à l'intérieur des bâtiments en question.



Le projet de rénovation du bâtiment C, objet du présent dossier, s'inscrit dans cette démarche globale d'amélioration énergétique du site de l'IUT Gratte-Ciel, répondant aux objectifs du décret tertiaire et à une volonté de valorisation du patrimoine bâti de l'UCBL.

Depuis leur construction, les bâtiments composant ce campus n'ont pas subi de travaux de réhabilitation de l'enveloppe. Si l'état structurel des façades est correct, il est néanmoins absolument nécessaire de réaliser une isolation thermique, de remplacer les menuiseries qui datent des années 1970 et créent de fortes déperditions énergétiques et enfin d'améliorer l'efficacité énergétique (amélioration du chauffage et de la ventilation). Ces objectifs s'accompagnent de la réfection de l'étanchéité des terrasses qui est en très mauvais état et de la réduction des consommations d'électricité sur l'ensemble du site par le renouvellement des appareils d'éclairage notamment.

Ainsi, l'objectif global du projet est de réduire les consommations énergétiques de -40% par rapport à une date de référence (année 2017, conformément à la référence sélectionnée dans le cadre de l'application du décret tertiaire). Cette valeur recherchée est globale pour l'ensemble des bâtiments concernés par l'opération ; ainsi il n'est pas recherché d'atteindre cette valeur de -40% pour chaque bâtiment pris séparément. En effet, selon les caractéristiques des bâtiments et donc en fonction des travaux réalisables, les gains énergétiques peuvent dépasser les -40% ou ne pas les atteindre.

Il est à noter que l'ensemble du site de l'IUT Gratte-Ciel a été raccordé au réseau de chauffage urbain (RCU) de la métropole de Lyon dans le courant de l'année 2021, participant à l'atteinte des objectifs du décret tertiaire en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de réduction des consommations d'énergies fossiles (65% d'énergies renouvelables pour le RCU) et de diminution des consommations d'énergie. L'ancienne chaufferie gaz a été remplacée par un échangeur du réseau de chaleur urbain. La source de chauffage n'est donc pas un levier d'action dans le cadre des marchés subséquents.

A ce volet énergétique s'ajoute un volet environnemental, par le biais de la mise en place d'installations de production énergétique (électricité solaire, chauffe-eau solaire) ou de l'amélioration du confort dans les locaux

(toitures végétalisées, valorisation des espaces extérieurs, etc.), lesquelles permettront de diminuer la consommation énergétique du site.

L'ensemble de ces objectifs a fait l'objet en 2022 d'une programmation pour créer un accord-cadre de maîtrise d'œuvre (MOE) et d'une consultation. Ainsi, dès le mois de décembre 2022, l'UCBL a pu mettre en place un contrat avec un maître d'œuvre pour une durée de 10 ans, ceci pour la conception et la réalisation des travaux de rénovation énergétique du campus de l'IUT Gratte-Ciel.

a) Objectifs fonctionnels

L'opération globale intégrant les cinq bâtiments précédemment cités devant s'étendre sur une dizaine d'années, la direction l'IUT Gratte-Ciel souhaite profiter de cette opportunité pour revoir l'organisation de certains locaux, afin de rationaliser les surfaces affectées aux activités administratives, dans le respect de la circulaire du 8 février 2023, et d'augmenter les surfaces dédiées à la formation. Cet objectif relève de l'aménagement intérieur des locaux. Il n'est donc pas intégré aux cibles données au titulaire de l'accord-cadre de MOE 2023-2032 et fera l'objet d'opérations spécifiques (non développées dans le présent dossier). L'impact de cette opération sur les prestations prévues aux marchés de travaux du marché subséquent 1 (bâtiment C) sera traité lors de la période de préparation de chantier par une négociation entre le MOE et les titulaires des lots concernés, notamment celui en charge des installations de chauffage et de ventilation.

Ces dernières auront dans un premier temps pour objectif de regrouper les services administratifs de l'IUT Gratte-Ciel au rez-de-chaussée et au 4^{ème} étage du bâtiment C, ceci afin de les rendre plus visibles et plus accessibles aux différentes catégories d'usagers (services dédiés aux étudiants au RdC et services administratifs au R+4). Cette opération intégrant une cinquantaine d'agents BIATSS, lesquels devront être répartis sur deux niveaux de bâtiment, l'aménagement intérieur dudit bâtiment sera revu pour répondre aux exigences de modularité et d'optimisation des surfaces fixées par la circulaire du 8 février 2023 (création de zones de travail partagées, utilisation accrue des circulations, objectif de 16m²/résident).

Cette première opération, libérant des locaux dans sur le campus, sera la première étape d'une restructuration plus large des locaux visant à répondre aux évolutions des formations dispensées sur site (réforme du BUT en 2023, accueil du parcours CQMe Lumières) et à améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants.

b) Objectifs architecturaux

La démarche architecturale adoptée par le titulaire de l'accord-cadre de MOE précédemment cité vise à valoriser le patrimoine existant du campus tout en recherchant la meilleure efficacité énergétique pour les locaux concernés.

Ces deux objectifs s'appuient sur un diagnostic approfondi des bâtiments, tant au niveau structurel qu'énergétique, et sur les préconisations des services instructeurs des autorisations administratives (permis de construire). Ces derniers ont en effet été consultés par l'UCBL dès la phase de programmation afin de connaître leurs recommandations quant aux éventuels traitements différenciés entre les bâtiments, voire entre les parties d'un même bâtiment. Ainsi, la valorisation de la modénature du bâtiment principal du campus (bâtiment A) donnant sur la voie publique a été inscrite au programme en privilégiant une isolation thermique par l'intérieur.

De plus et conformément au point 1.3.a ci-avant, une volonté de rationalisation des espaces pédagogiques et administratifs sera déclinée par l'IUT en parallèle des opérations intégrées à l'accord-cadre, ceci afin d'assurer l'accueil des effectifs supplémentaires (réforme du BUT et intégration d'un nouveau parcours CQMe Lumières).

c) Objectifs énergétiques et environnementaux

Contribution du projet aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre

L'IUT Gratte-Ciel, à l'instar des autres campus de l'UCBL, a enclenché sa transition énergétique par le raccordement au réseau de chauffage urbain lyonnais dès 2021, ceci afin de rationaliser les consommations spécifiques au site et d'être moins dépendant des énergies fossiles (engagement du RCU de la métropole de 65% d'ENR). Cette volonté se confirme par le lancement en 2021-2022 de l'accord cadre de MOE ayant pour objet la rénovation énergétique des bâtiments qui le nécessitent. Ce projet intègre plusieurs objectifs majeurs détaillés ci-après :

- Réduction des consommations énergétiques des bâtiments (-40% en moyenne à l'horizon 2030, -57% en ce qui concerne le bâtiment C)
- Développement des énergies renouvelables (implantations de panneaux photovoltaïques sur les toitures qui le permettent)
- Mise en œuvre de matériaux éco-responsables priorisée (utilisation de matériaux biosourcés dès que cela est possible)
- Amélioration des conditions de travail et d'apprentissage dans les locaux (traitement de l'air, éclairage de meilleure qualité, etc.)
- Amélioration du confort d'été sur l'ensemble du campus (végétalisation des toitures sur lesquelles il n'y aura pas de panneaux photovoltaïques, amélioration de la gestion des eaux pluviales, végétalisation et désimperméabilisation des espaces extérieurs, réduction du phénomène d'îlot de chaleur)

Tableau cible par cible des performances à atteindre (analogie avec démarche HQE) :

CIBLE	BILAN EXISTANT	NIVEAU FINAL	COMMENTAIRE
1. Relation avec l'environnement immédiat	R	P	Le bâtiment doit s'intégrer dans son environnement et limiter son impact (infiltration des EP).
2. Matériaux – Procédés structurels	R	TP	Les matériaux utilisés pour la rénovation du bâtiment seront biosourcés dès que cela sera possible. Les éléments déposés seront réemployés ou valorisés.
3. Chantier à faibles nuisances	SO	TP	La durée du chantier est optimisée par des modes constructifs préfabriqués.
4. Gestion de l'énergie	R	TP	L'ensemble des postes de consommation d'énergie feront l'objet d'un comptage et bénéficieront d'un contrôle par GTC.
5. Gestion de l'eau	R	TP	Les consommations d'eau du bâtiment sont limitées par des équipements spécifiques. Les eaux pluviales seront retenues sur les toitures végétalisées au maximum ou infiltrées sur la parcelle afin d'alimenter la végétation et d'augmenter le confort d'été.

6. Gestion des déchets d'activité	R	R	Activités administratives et pédagogiques sans déchets spécifiques dans ce bâtiment.
7. Entretien et maintenance	R	P	Les équipements installés sont prévus comme durables afin de limiter les opérations d'entretien et de maintenance.
8. Confort hygrothermique	R	TP	L'isolation thermique et les installations techniques intégrées au projet doivent garantir le confort intérieur des locaux tout en limitant les consommations énergétiques liées.
9. Confort acoustique	R	P	L'isolation thermique en façade et le remplacement des menuiseries extérieures permettront une meilleure performance acoustique du bâtiment.
10. Confort visuel	R	TP	Le remplacement des luminaires et la mise en place d'étagères solaires sur les menuiseries extérieures permettront une nette amélioration du confort visuel.
11. Confort olfactif	R	R	Renouvellement de l'air conforme à la réglementation dans les locaux concernés.
12. Qualité sanitaire de l'air	R	TP	Les locaux pédagogiques et administratifs du bâtiment bénéficieront après travaux d'un renouvellement de l'air par des CTA double-flux, contrôlées par la GTC (sondes de températures, de CO2, programmation, etc.).
13. Conditions sanitaires des espaces	R	R	Pas de modification dans le cadre du projet.
14. Qualité sanitaire de l'eau	R	P	Modification des équipements et réseaux de chauffage afin de maintenir la température de l'eau et de rendre les installations plus durables.

TP : Très performant ; P : Performant ; R : Règlementaire ; SO : Sans objet

Choix d'obtention de labels ou certifications

Le présent projet, porté par le titulaire de l'accord-cadre notifié en janvier 2023, vise la certification BBC Effinergie Rénovation ainsi que le respect des exigences du décret Eco-énergie Tertiaire 2040 pour ce bâtiment soit une réduction minimum de 50%. L'objectif de l'opération globale étant fixée à -40% en moyenne sur tous les bâtiments (équivalent au jalon 2030 du décret tertiaire), ce projet nécessitera une poursuite des réductions des consommations énergétiques notamment par un suivi précis des usages, permis par le déploiement d'une gestion technique centralisée (GTC).

Objectif du porteur de projet au regard des consommations d'énergie, au regard de la réglementation thermique en vigueur

Le projet dans sa globalité doit permettre la réduction des consommations énergétiques du campus de l'IUT Gratte-Ciel de 40%, ce campus étant déclaré comme une seule unité fonctionnelle assujettie (UFA). Pour cela, le maître d'œuvre titulaire de l'accord-cadre peut au cas par cas dépasser l'objectif ou ne pas l'atteindre en fonction des caractéristiques de chaque bâtiment. Dans le cas du bâtiment C, celui-ci permettant une isolation thermique par l'extérieur et une réduction importante des consommations énergétiques, l'objectif après étude est de -50% sur les consommations d'énergie primaire de référence (-67% sur les consommations d'énergie primaire initiales).

d) Objectifs exploitation maintenance

Si l'investissement nécessaire à la rénovation énergétique de chaque bâtiment est important (3,8M€ TTC TDC pour le bâtiment C) cette dépense permettra à l'horizon 2030 :

- La conservation et la valorisation d'un patrimoine bâti existant
- La réduction significative des consommations énergétiques sur l'ensemble du campus Villeurbanne de l'IUT Gratte-Ciel (-40% sur l'ensemble des consommations énergétiques)
- Une économie importante en termes de fonctionnement (maintenance et GER) grâce à un remplacement des équipements et éléments architecturaux vieillissants qui nécessitent à ce jour un entretien important pour maintenir un état de fonctionnement dégradé. Cette opération de renouvellement et de fiabilisation des équipements devrait permettre une économie annuelle estimée entre -60% et -80% des dépenses correspondantes.

Qualité d'usage : contrôle thermique, acoustique, visuel, olfactif, qualité de l'air, performance des outils pédagogiques)

L'un des objectifs du projet est de profiter de cette opération lourde de rénovation énergétique du bâtiment pour moderniser les installations techniques et en permettre un contrôle précis. Pour ce faire, le programme prévoit le déploiement de divers systèmes de comptage et contrôle, raccordés à un outil de gestion technique centralisé (GTC), afin de permettre au gestionnaire de piloter les installations finement tout en suivant les consommations pour chaque énergie et pour les usages principaux du bâtiment.

Qualité sécurité (gardiennage, sécurité incendie)

Les installations et procédures de sécurité du site seront conservées après les travaux, le site bénéficiant actuellement d'une bonne situation dans ce domaine.

Maîtrise des dépenses énergétiques (contrôle de température, d'hygrométrie, renouvellement d'air)

Le bâtiment C du campus IUT Gratte-Ciel n'est à ce jour pas équipé de systèmes de renouvellement de l'air. Ce point constitue donc l'une des priorités du programme notamment afin de permettre l'aération des locaux après le remplacement des menuiseries extérieures, les nouvelles fenêtres devant empêcher le renouvellement naturel de l'air intérieur. Ainsi, trois centrales de traitement d'air (CTA) double-flux doivent être implantées dans le bâtiment, respectivement dédiées à la partie nord, à la partie sud et à la zone « bibliothèque ». Ces nouveaux équipements, grâce à des capteurs (température, CO₂) et variateurs multiples (registres) permettront d'adapter le fonctionnement des installations aux besoins des locaux en temps réel.

La sélection de systèmes double-flux permet d'assurer un renouvellement efficace de l'air intérieur tout en limitant la déperdition thermique lors de son extraction, ceci par une récupération maximisée de calories au bénéfice de l'air insufflé.

Outils de supervision et de communication pour le suivi, démarches de mesure des consommations

Le programme prévoit la mise en œuvre d'une GTC pour le contrôle des installations de chauffage et ventilation, ceci afin de pouvoir programmer le fonctionnement des équipements correspondants en fonction de l'usage des locaux (horaires d'ouverture, température de chauffe ou de ventilation, programmation spécifique, etc.). Ce système sera complété par un ensemble de sous-compteurs permettant de suivre précisément les consommations énergétiques du bâtiment en considérant les usages (chauffage, ventilation, éclairage, etc.), les zones (partie nord, partie sud, « bibliothèque ») et les énergies (réseau de chauffage urbain, électricité).

Prestations (équipement facilement maintenable, facilité d'entretien des surfaces)

Les équipements installés ou remplacés sont prévus pour être facilement accessibles et pour être les plus durables possible. De plus, afin de faciliter les interventions ultérieures sur les ouvrages, la MOA a sollicité l'installation d'équipements équivalents à ceux existants, ceci afin de ne pas multiplier les références de consommables nécessaires à leur maintenance.

Ces objectifs doivent réduire le nombre et faciliter les opérations de maintenance ultérieures, et donc faire diminuer de façon importante les dépenses de fonctionnement correspondantes.

1.4 Adéquation du projet aux orientations stratégiques

Le projet, comme indiqué dans le SPSI annexé au présent dossier, répond aux objectifs de la politique immobilière de l'Etat suivants :

- Réduction des consommations énergétiques de l'immobilier public
- Valorisation des solutions de construction éco-responsables (matériaux biosourcés, matériaux recyclés ou recyclables, etc.)
- Lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur pour le projet réalisé en milieu urbain
- Amélioration de la gestion des eaux pluviales liées au projet (utilisation et/ou imprégnation sur site)
- Réemploi ou valorisation des éléments déposés lors des opérations de travaux
- Gestion raisonnable et responsable des déchets de chantier

1.5 Données juridiques

L'ensemble du campus IUT Gratte-Ciel est un bien domanial (propriété de l'Etat) pour lequel l'UCBL bénéficie d'une convention d'utilisation datant du 1er janvier 2014 et d'une durée de 50 ans (fin au 31/12/2063).

2. SITUATION ACTUELLE

2.1 Panorama de l'existant

PARAMETRES	CATEGORIES	SITUATION
Numéro Chorus du/des bâtiment(s) 401 173	ERP de catégorie 1 Types R et S	17 rue de France 69100 Villeurbanne
Occupation	Locaux pédagogiques/administratifs + bibliothèque de l'IUT	

Statut juridique (D/L/MD) (1) ou bien propre	D		D	
Surfaces		SUB (surface utile brute)	SBA (Surface bureau aménageable)	
	Administration	845	687	
	Enseignement	2398		
	Recherche			
	Bibliothèque	292		
	TOTAL	3535		
Effectifs / Postes de travail (PdT) / résidents (L)	Pour activité « Administration »	Postes de travail	Effectifs (agents)	Résidents
	ETPT Enseignants chercheurs et assimilés	42	25	7.5
	Agents /BIATSS	39	11	9.9
	Chercheurs hébergés	0	0	0
	TOTAL	81	36	17.4
Effectifs Etudiants				
	Formation initiale (y compris alternance et apprentissage)	550		
	Formation continue	0		
	TOTAL	550		
Taux d'occupation	SUB/Poste de travail	SUB/Effectif	SUB/Résident	
Pour BIATSS	43,64	23.47	48.56	
	Surface d'archives (en m ²)	0		
	Emplacements de stationnement (nombre)	13		
	Surface du restaurant inter- entreprises ou inter-administrations (en m ²) le cas échéant	0		

(1) Domanial, locatif, mise à disposition

- En cas de bien propre ou bien domanial :

	€ HT	€ TTC
Coût total récurrent annuel (n-1)	85 580€	102 700€
Dont charges de fonctionnement énergétique	59 170€	71 000€
Coût total ponctuel (dépenses moyennes sur 10 ans)	26 400€	31 700€
Dont travaux d'aménagement . Date de réalisation	Cf. annexe n°3 – Liste des travaux	
Dont travaux de GER . Date de réalisation		

2.2 Difficultés et inadaptations des locaux actuels

Datant de 1972, le bâtiment actuel n'a connu aucune opération de rénovation importante depuis sa construction, ceci malgré une conception particulièrement énergivore (structure en béton préfabriquée, aucune isolation thermique intérieure ou extérieure des façades, isolation thermique en toiture limitée, menuiseries extérieures à simple vitrage, équipements techniques intérieurs vieillissants, etc.).

La présente opération a donc pour objectif de traiter l'enveloppe du bâtiment dans sa globalité et de remplacer les équipements intérieurs vétustes par des systèmes plus performants et nécessitant moins d'entretien.

2.3 Etat des lieux de la performance énergétique (L)

- La moyenne des consommations des 3 dernières années, (conso/m²) : 144kWh/m².an
- Des résultats du DPE de 2010 ou récent : cf. annexe 4
- De la notice énergétique réalisée, le cas échéant, par un bureau d'Etudes spécialisé sur le domaine énergétique : cf. annexes 5.1 et 5.2

Ces données devront comprendre les éléments suivants :

- La consommation en énergie primaire par an (kWh_{ep}/an) : 594 938kWh_{ep}/an
- Le chiffrage des émissions de Gaz à Effets de Serre (kgeqCO₂/an) : 109 762,28kgeqCO₂/an
- Le montant de la facture énergétique associée (€). Dans le cas exceptionnel de l'absence de factures, des ratios de prix réalistes et cohérent avec la qualité du bâtiment concerné devront être utilisés (de l'ordre de 0.1 € Kw_{hep}) : 71 000€/an

2.4 La situation future du site sans projet (« option de référence »)

Dans le cas où le présent dossier ne serait pas validé par les services instructeurs, le projet pourrait se limiter à une modernisation de l'enveloppe et des installations techniques. Dans ce cas, l'isolation thermique des façades par l'extérieur et la modernisation des installations d'éclairage ne seraient pas réalisées. Le projet pourrait alors porter sur les lots suivants, jugés prioritaires afin d'améliorer les conditions d'utilisation des locaux :

- Menuiseries extérieures (520 k€ HT)
- Chauffage-ventilation (310k€ HT)
- Gros œuvre et second œuvre nécessaires aux autres lots (350k€ HT)

Dans cette hypothèse, le coût des travaux s'élèverait à 1 180k€ HT (1,890€ TTC-TDC), soit environ 40% du budget estimé à ce jour pour l'opération complète (4 800€ TTC-TDC). Cependant cette enveloppe ne permettrait pas de réduire les consommations énergétiques de façon aussi significative pour ce bâtiment, avec un gain d'environ 15 à 20% (57% dans l'option proposée).

3. PRESENTATION DES DIFFERENTS SCENARIOS ETUDIES

3.1 Le scénario privilégié

a) Présentation du scénario privilégié et argumentaire

- Performance économique

Le projet objet du présent dossier concerne la rénovation énergétique globale du bâtiment C de l'IUT Gratte-Ciel, ceci afin de réaliser un gain énergétique le plus conséquent possible. Après étude par le groupement de maîtrise d'œuvre notifié en décembre 2022 pour un accord-cadre de 10 ans (celui-ci visant la rénovation énergétique de tous les bâtiments dudit campus le nécessitant), cette opération peut permettre une réduction de 57% des consommations d'énergie finale du bâtiment si les lots suivants sont traités :

- Isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment
- Isolation thermique des toitures-terrasses
- Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures (double-vitrage et étanchéité à l'air)
- Installation d'une ventilation double-flux pour l'ensemble des locaux (assurée par trois CTA)
- Remplacement des équipements de chauffage et d'éclairage
- Mise en œuvre d'équipements de pilotage et de comptage pour les installations énergivores
- Végétalisation ou installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures terrasses

Ce projet, tout en conservant le patrimoine existant de l'IUT Gratte-Ciel, permet de le valoriser d'un point de vue environnemental (réduction des consommations énergétiques, amélioration du traitement des eaux pluviales (EP), lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur, amélioration du confort d'été, utilisation de matériaux biosourcés, etc.) et sur le plan architectural (travail de conception du MOE en association étroite avec les services de l'urbanisme de Villeurbanne et l'architecte conseil).

Ainsi, de par le maintien de la structure existante et la recherche d'optimisation des solutions techniques relatives aux objectifs énergétiques, l'équipe de pilotage de ce projet vise à limiter le coût de réalisation du projet tout en garantissant la meilleure performance énergétique possible. Cette analyse, réalisée tout au long de l'année 2023, a permis d'estimer la réduction des consommations énergétiques à 57% pour ce bâtiment, ceci pour un coût de travaux de 2,9M€ HT environ. Ce gain de consommation permettrait de réduire les dépenses énergétiques correspondant à ce bâtiment à hauteur d'environ 41k€ annuellement. A cette économie s'ajoute la réduction importante des dépenses de maintenance grâce à la sélection lors de la consultation travaux de technologies et matériaux durables. De cette façon, le présent projet participe à une fiabilisation du fonctionnement du bâtiment tout en optimisant les ressources mobilisées pour son fonctionnement au court et moyen terme (dépenses énergétiques, coût d'entretien, ressources humaines dédiées, etc.).

- Respect des critères PIE

Site	N° REFX	Situation existante				Scénario 1			
		SUB	Consommation énergétique primaire	Facture	GES	SUB	Consommation énergétique primaire	Facture	GES
IUT Gratte-Ciel			kWh/eq/an	En € TTC	Kg.eqCO2/an		kWh/eq/an	En € TTC	Kg.eqCO2/an
Bâtiment C	401173	3 535	594 938	71 000	109 762.28	3 535	249 486	30 000	33 684.04
Site libéré en locatif 1		Sans objet							
Site libéré en domanial 1		Sans objet							
TOTAL		3 535	594 938	71 000	109 762.28	3 535	249 486	30 000	33 684.04

- Des acteurs impactés par le projet (UFR, laboratoires, étudiants) :

La rénovation énergétique objet du présent dossier concerne le bâtiment C de l’IUT Gratte-Ciel, ce dernier étant occupé par les enseignements de la formation GEII (Génies électrique et informatique industrielle), par la bibliothèque de l’IUT Gratte-Ciel et par des services administratifs/techniques. Ces trois usages seront impactés par la réalisation des travaux car ils devront être relogés sur le campus pendant la durée du chantier (juin 2024 à juin 2025). A cette fin, l’UCBL prévoit l’installation d’un bâtiment temporaire en location, d’une surface d’environ 450m², sur le campus de l’IUT gratte-Ciel.

Ce désagrément temporaire est nécessaire à l’amélioration significative des conditions de travail et d’apprentissage de tous les usagers affectés à ces locaux. En effet, le bâtiment C date de 1973 et n’a bénéficié d’aucune campagne de travaux significative depuis son ouverture au public, rendant les installations Inconfortables voire inadaptées. Cette situation doit être totalement revue par le projet en améliorant l’ensemble des conditions de travail (isolation thermique, renouvellement de l’air, éclairage, commande des installations techniques, suivi des consommations, etc.).

Avantages du scenario 1 :

Le présent projet ayant pour cible la rénovation énergétique du bâtiment C de l’IUT Gratte-Ciel, il constitue l’option la plus avantageuse financièrement car il est basé sur la conservation et l’amélioration du patrimoine bâti de l’université. En effet, le bâtiment existant répondant de façon satisfaisante aux usages qui y sont affectés (enseignements, administration et bibliothèque), l’hypothèse d’une démolition et d’une reconstruction aurait représenté un coût bien plus important, ceci notamment en considération d’une problématique amiante avérée dans les locaux existants (colles de carrelages et de plinthes), et un impact plus fort sur la vie d’un campus qui restera occupé pendant les phases de chantier.

L’envergure des travaux envisagés (lots concernés, installations visées, niveau d’efficacité des solutions techniques) a été calculée en considération des objectifs du décret tertiaire afin d’atteindre l’objectif 2030 (-40% des consommations énergétiques). Les travaux correspondants sont traités par un accord-cadre de MOE sur la période 2023-2032, dont la première phase touche le bâtiment C et s’étendra ensuite au reste du site. Le bâtiment C présentant une structure simple à traiter par rapport à d’autres bâtiments du site, les objectifs énergétiques ont donc été augmentés afin de prendre de l’avance sur les objectifs globaux de l’accord-cadre.

Ainsi, pour cette première opération, l’investissement travaux estimé à 2,88M€ HT (4,8M€ TTC TDC) est proche de répondre au troisième jalon du décret tertiaire pour le bâtiment C (-57% de consommations énergétiques), ceci dès le début de l’année 2025. Cette réalisation sera suivie d’autres opérations sur le reste du campus Gratte-Ciel avec pour objectif de réduire les consommations énergétiques dudit campus de 40% en moyenne à l’horizon 2030 (cf. premier objectif du Décret Tertiaire).

Cette opération sur le bâtiment C représente ainsi :

- Un investissement d’environ 1 357,00€ TTC TDC/m²
- Une réduction des consommations énergétiques de 57%
- Une réduction des dépenses liées aux énergies estimée à 41 000€ TTC/an
- Une amélioration des installations techniques permettant de réduire les ressources dédiées à la maintenance
- Un coût complet actualisé correspondant au tableau ci-dessous* :

	N	N+10	N+20	N+30
Coût réel actualisé	4 800 000,00 €	4 295 847,82 €	3 650 490,41 €	2 824 378,36 €

*ce tableau est obtenu en considérant un investissement de 3,8M€ TTC TDC en année N, une économie de fonctionnement en N+1 de 45k€ TTC (énergies + GER) et une actualisation des prix annuelle respectant une augmentation de 2.5% (cf. recommandation sur les actualisations de la Commission Quinet de 2013).

b) Dimensionnement du projet

Tableau de présentation générale des paramètres de dimensionnement du projet (pour les surfaces existantes et les surfaces qui seront construites) : le projet correspondant à la rénovation énergétique d'un bâtiment existant, l'état initial des surfaces et usages restera inchangé. Soit :

PARAMETRES	CATEGORIES	SITUATION		
N° Chorus : 401173	1 ^{ère} catégorie	17 rue de France 69100 Villeurbanne		
Occupation	Locaux pédagogiques/administratifs + bibliothèque de l'IUT	Locaux pédagogiques/administratifs + bibliothèque de l'IUT		
Statut juridique (D/L/MD) (1) ou bien propre	D	D		
Surfaces		SUB (Surface utile brute)	SBA (Surface bureau aménageable)	
	Administration	845	687	
	Enseignement	2398		
	Recherche	0		
	Autres	292		
	TOTAL	3 535	687	
Effectifs / Postes de travail (PdT) / résidents (L)	Pour activité « Administration »	Postes de travail	Effectifs (agents)	Résidents
	ETPT Enseignants chercheurs et assimilés	42	25	7.5
	Agents /BIATSS	39	11	9.9
	Chercheurs hébergés	0		
	TOTAL	81	36	17.4
Effectifs Etudiants				
	Formation initiale (y compris alternance et apprentissage)		550	
	Formation continue		0	
	TOTAL		550	
Taux d'occupation				
Pour BIATSS	SUB/Poste de travail 43,64	SUB/Effectif 23.47	SUB/Résident 48.56	
Pour Etudiants	SUB / Etudiant 4.36			
	Surface d'archives (en m ²)	0		
	Emplacements de stationnement (nombre)	13		
	Surface du restaurant inter- entreprises ou inter- administrations (en m ²) le cas échéant	0 m ²		

(1) Domanial, locatif, mise à disposition

c) Performances techniques spécifiques

Etat réglementaire et technique	Données/observations	Dates
Date de construction du/des bâtiment(s)		1973
ERP (catégorie)	1 ^{ère} catégorie	
Caractère IGH (oui/non)	Non	
Diagnostic amiante ou DTA	Diagnostic amiante réalisé à l'été 2023	2023
Diagnostic thermique	Diagnostic thermique réalisé en 2023	2023
Diagnostiques complémentaires	Diagnostiques structure, PEMD et accessibilité	

3.2 Les différents autres scénarios non retenus

Le présent projet visant la rénovation énergétique du bâtiment C de l'IUT Gratte-Ciel, les réseaux existants d'alimentation ou d'évacuation ne sont pas impactés hormis ceux correspondant au traitement des eaux pluviales. En effet, les toitures faisant l'objet de travaux importants d'isolation et d'aménagement (végétalisation ou implantation de panneaux photovoltaïques), l'objectif du projet est de mettre à profit les eaux pluviales pour irriguer la végétalisation et de permettre l'infiltration de l'excédent sur la parcelle.

Pour les autres réseaux (eau froide, eaux usées, alimentation électrique, chauffage, réseau), les modifications concerneront les installations intérieures et viseront à améliorer le fonctionnement de l'existant (raccordement des installations à une GTC, mise en place de sous-compteurs en considération des énergies et usages).

Il est à noter ici que le site de l'IUT Gratte-Ciel a bénéficié en 2021 d'un raccordement au réseau de chauffage urbain (RCU) de la métropole de Lyon. Les installations techniques correspondantes étant implantées dans un autre bâtiment du site, elles ne seront pas impactées par cette opération. Les données de consommations renseignées dans ce dossier sont celles de l'année 2017, antérieure au raccordement au RCU, sélectionnée comme année de référence dans le cadre du décret tertiaire et de l'alimentation de la plateforme OPERAT.

3.3 Synthèse de l'ensemble des scénarios (y compris l'option de référence)

TABLEAU DE SYNTHESE

	OPTION DE REFERENCE	SCENARIO PREFERENTIEL	SCENARIO RENOVATION A MINIMA
Descriptif	Maintien du bâtiment dans sa situation actuelle	Rénovation énergétique globale du bâtiment, enveloppe et équipements intérieurs	Rénovation énergétique réduite aux seules menuiseries extérieures et traitement de la ventilation intérieure (Cf.2.4)

Avantages	Aucun coût d'investissement		Amélioration immédiate des conditions de travail, réduction significative du coût de fonctionnement du bâtiment (énergie + GER). Progression importante quant aux objectifs du décret tertiaire.		Réduction de 15 à 20% des consommations énergétiques, amélioration des conditions de travail.	
Inconvénients	Dégradation progressive des conditions de travail et d'enseignement. Augmentation progressive de la charge de fonctionnement du bâtiment liée au coût de l'énergie et au vieillissement des installations (GER).		Investissement important en année N.		Maintien de nombreux éléments vieillissant, faible réduction du coût de fonctionnement, faible progression quant aux objectifs du décret tertiaire.	
Montant de l'investissement initial (en € TTC)	0€		4 800 000€		1 890 000€	
Coût total de l'opération sur 10 et 25 ans (=OSAF) (en € TTC)	1 124k€ sur 10 ans 3 290€ sur 25 ans.		5 180k€ sur 10 ans* 5 915k€ sur 25 ans*		3 180€ sur 10 ans* 4 840k€ sur 25 ans*	
Si location, montant du loyer et des charges annuelles	Sans objet		Sans objet		Sans objet	
Numéro Chorus du/des bâtiment(s)	401173		401173		401173	
Consommation énergétique primaire kWhep/an à l'échelle globale du projet (inclus les sites libérés)	594 938		249 486		490 825	
GES kg.eqCo2/an à l'échelle globale du projet (inclus les sites libérés)	109 762,28		33 684,04		51 994,82	
Occupation						
Statut juridique (D/L/MD) (1) ou bien propre	D		D		D	
Surfaces	SUB	SBA	SUB	SBA	SUB	SBA
Administration	845	687	845	687	845	687
Enseignement	2 398		2 398		2 398	
Recherche						
Autres (bibliothèque)	174		174		174	
TOTAL	3 535	687	3 535	687	3 535	687

*estimations ne prenant pas en compte la valorisation des CEE à l'occasion des travaux de rénovation. Pour information, valorisation estimée à 250k€ dans le cas de la rénovation énergétique globale.

	OPTION DE REFERENCE	SCENARIO PREFERENTIEL	SCENARIO RENOVATION A MINIMA
Effectifs (agents)			
ETPT Enseignants chercheurs et assimilés	25	25	25
Agents / BIATSS	11	11	11
Chercheurs hébergés			
TOTAL	36	36	36
Etudiants			
Formation initiale (y compris alternance et apprentissage)	550	550	550
Formation continue	0	0	0
TOTAL	550	550	550
Taux d'occupation			
Ratio SUB/PdT (BIATSS)	43.64	43.64	43.64
Ratio SUB/Effectif (BIATSS)	23.47	23.47	23.47
Ratio SUB/Résident (BIATSS)	48.56	48.56	48.56
Surface d'archives (en m ²)	0	0	0
Emplacements de stationnement (nombre)	13	13	13
Surface du restaurant RIE ou RIA le cas échéant	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3.4 Procédure, risques, données financières, conduite du scénario privilégié

a) Choix du mode de réalisation et de la procédure

Le présent projet s'inscrit dans un accord-cadre de maîtrise d'œuvre notifié en janvier 2023 pour une durée de 10 ans et appliqué à la rénovation énergétique globale du campus de l'IUT Gratte-Ciel. Cet accord-cadre prévoit des marchés subséquents de conception et de travaux pour le traitement des six bâtiments ciblés, le premier étant le bâtiment C.

Le choix de la procédure d'accord-cadre pour la MOE permet à l'UCBL de mobiliser cet outil en fonction des financements disponibles (actuellement 6,5M€ sur CPER 2021-2027 et 5,5M€ sur ressources propres) tout en assurant une continuité et une homogénéité de traitement sur l'ensemble du site sur le plan architectural. Cette solution de conception s'accompagnera de marchés subséquents de travaux pour chaque bâtiment ou chaque tranche de bâtiment (bâtiment A), permettant ainsi d'adapter les consultations de travaux aux besoins de chaque marché subséquent tout en ayant la possibilité d'activer les prestations similaires (art. R2122-7 du code de la commande publique) afin d'accélérer des procédures appliquées aux différentes phases d'un même bâtiment ou à des bâtiments présentant les mêmes caractéristiques techniques.

Ce choix s'accompagne d'un suivi précis des usages et consommations par les équipes techniques de l'UCBL, notamment par le pôle « énergies » de la direction du patrimoine de l'UCBL, visant à constater l'atteinte des objectifs de l'accord-cadre et la poursuite des économies d'énergies afin de respecter les jalons du décret tertiaire (-50% en 2040 et -60% en 2050). Cette compétence interne permet à l'UCBL d'externaliser les prestations de conception et de réalisation sans les intégrer à un marché global de performance (MGP), plus contraignant et plus coûteux dans l'exécution.

b) Analyse des risques

En phase amont (programmation, études de conception avant travaux) :

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts	Impact sur les délais	Probabilité	Mesures de maîtrise ou de réduction	Pilotage du risque
Mise en place du financement	Financement acquis pour les premiers MS. Complément à définir pour la période 2026-2029.	Très faible	Faible	Faible	Candidature à des AAP, mobilisations de ressources-propres, priorisation revue.	Suivi CPER, suivi budgétaire interne UCBL.
Concours de maîtrise d'œuvre	Accord-cadre notifié pour la période 2023-2032.	Nul	Nul	Nul	Mobilisation du MOE en fonction des financements.	MOA interne UCBL.
Prévention des aléas techniques spécifiques (plomb, amiante, sols, etc.)	Diagnostics réalisés à l'été 2023 et intégrés au DCE. A réaliser pour les MS suivants.	Faible	Très faible	Importante	Diagnostics menés par anticipation pour intégration des problématiques en amont de la conception.	MOA interne UCBL.
Prévention des aléas techniques particuliers (site occupé, opération à tiroirs, monument historique, etc.)	Les travaux du bâtiment C doivent être réalisés avec des locaux libérés mais sur un campus occupé. Les dispositifs nécessaires sont intégrés à la réflexion.	Faible pour le bât. C. Moyen pour d'autres opérations (bât. A).	Très faible	Moyen	Optimisation des espaces, analyse des flux sur le campus, modification usages des bâtiments.	MOA interne UCBL.
Retard ou recours contre les autorisations administratives	Dépôt du PC début décembre 2023 avec instruction de 5 mois. Risque plus important pour bâtiment A mais identifié.	Faible	Faible	Faible	Echange réguliers avec urbanisme et architecte conseil de la ville de Villeurbanne, identification des	MOA et MOE en collaboration avec les services instructeurs.

					problématiques dans le programme de l'accord-cadre.	
Difficultés dans la réalisation des études préalables	Etudes préalables réalisées et validées en novembre 2023.	Très faible	Très faible	Très faible	Adaptation des objectifs de chaque MS en considération des spécificités de chaque bâtiment et au regard de l'objectif global.	MOA interne UCBL.
Evolution de la demande susceptible d'avoir un impact sur le besoin en locaux	Installation d'un bâtiment temporaire pour la durée du projet (2024-2030) afin d'accueillir les enseignements à reloger.	Important mais pris en charge sur les ressources propres de l'IUT.	Très faible	Analysé et programmé	Analyse du besoin par l'utilisateur, programme par la MOA et conception par la MOE.	MOA interne UCBL

En phase de travaux :

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts	Impact sur les délais	Probabilité	Mesures de maîtrise ou de réduction	Pilotage du risque
Mise en place du financement	CPER 2021-2027 pour les deux premières opérations. Reste du financement à obtenir.	Très faible	Faible	Faible	Candidature à des AAP, mobilisations de ressources-propres, priorisation revue.	Suivi CPER, suivi budgétaire interne UCBL.
Difficultés dans les travaux causées par les entreprises ou la maîtrise d'ouvrage (retards, défaillances, modification du programme, etc.)	Accord-cadre de MOE sur la période 2023-2032 pour cette opération. Marchés subséquents de travaux pour chaque bâtiment ou phase.	Très faible	Faible	Faible	Programme adapté pour chaque MS, compétences des candidats vérifiées, etc.	MOA interne UCBL
Découvertes non anticipées au niveau du sol ou des bâtiments	Campus situé en zone urbaine sur un ancien site industriel.	Faible	Faible	Faible	Diagnostique historique et technique réalisés avant la conception	MOA interne UCBL

					pour les MS concernés.	
Difficultés dans la passation des marchés	Accord-cadre MOE jusqu'en 2032. Marchés travaux pour chaque bâtiment avec recours possible au prestations similaires.	Très faible	Faible	Très faible	Accord-cadre MOE jusqu'en 2032. Marchés travaux pour chaque bâtiment avec recours possible au prestations similaires.	MOA interne UCBL
Aléas inhérents au déroulement du chantier (climat, sinistres, etc.)	Opération hors de zone à risque particulier.	Très faible	Très faible	Très faible	Bilan des risques réalisé en phase programmation et actualisé par diagnostics si nécessaire.	

En phase d'exploitation :

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts	Impact sur les délais	Probabilité	Mesures de maîtrise ou de réduction	Pilotage du risque
Dérive des coûts d'exploitation et/ou des performances des ouvrages	Risque d'augmentation des coûts énergétiques.	Important	Nul	Faible	Définition des objectifs au programme de l'accord cadre de MOE. Objectif de réduction des consommations.	MOA interne UCBL

3.5 Coûts et soutenabilité du projet

a) Coûts du projet

Coûts d'investissement :

- Coût d'acquisition du bâtiment le cas échéant : Sans objet.
- Coût d'acquisition du terrain : sans objet.
- Coût des travaux : 2,88M€ HT (3,45M€ TTC)

- Évaluation par programmiste, économiste, AMO : le programme des opérations objets de l'accord-cadre de MOE a été rédigé par un cabinet d'économie de la construction, déterminant également un coût estimatif pour le premier marché subséquent de travaux.
- Méthode d'évaluation retenue : Une seconde évaluation a été réalisée par le groupement de MOE (architecte, bureaux d'études techniques, économiste) lors des phases d'études afin de définir les solutions techniques et de fixer un budget travaux pour le MS1.
- Coût relevant des « dépenses annexes de l'environnement »
 - Coût de déménagement : acquisition d'un bâtiment temporaire pour la durée de l'opération pour un coût de 800k€ (durée de 10 ans maximum). Cette dépense n'est pas intégrée au présent dossier car portant sur la totalité du projet, prise en charge sur les fonds propres de l'IUT Gratte-Ciel et devant générer une recette en fin de période du fait de la revente.
 - Coût de premier équipement : sans objet (bâtiment déjà équipé).
- Assujettissement de l'opération à la TVA
 - Assujettissement à la TVA : une TVA de 20% est appliquée à l'estimation du coût du projet.
 - Récupération possible de la TVA : conformément au taux de TVA recalculé par l'UCBL pour l'année 2023 au regard de ses activités, une récupération est possible sur les opérations, portant le taux à 17%. Ce taux doit être ré-évalué au cours du premier trimestre 2024.

Coûts de fonctionnement actuels et prévisionnels :

Le présent projet ayant pour objectif la rénovation énergétique du bâtiment C de l'IUT Gratte-Ciel, les coûts relatifs à l'entretien courant des locaux ne vont pas évoluer avec la réalisation des travaux (nettoyage, gardiennage, espaces verts, etc.). Lesdits travaux doivent en revanche avoir un impact significatif sur les dépenses énergétiques et de maintenance (préventive, curative, GER) pour ce bâtiment. En effet, grâce à un renouvellement des installations techniques, à la rénovation de la totalité de l'enveloppe du bâtiment et à l'isolation thermique, ces postes de dépenses doivent être considérablement réduits immédiatement après les travaux.

Cette diminution est estimée à -57% en ce qui concerne les dépenses énergétiques et à environ -80% en ce qui concerne la maintenance des installations, ceci grâce à la fiabilisation des équipements et à la sélection de solutions durables (données relatives au bâtiment C).

L'évolution des dépenses de fonctionnement (TTC) influencées par l'opération est estimée comme suit :

Postes de dépense	Coût avant travaux	Coût après travaux
Entretien technique/GER	31 700€	6 000€
Conso. énergétiques	71 000€	30 000€
TOTAL	102 700€	36 000€
Economie/an	66 700€	-65%

De façon plus générale, sur la totalité du projet de rénovation énergétique du campus de l'IUT Gratte-Ciel, en considération des objectifs de réduction des consommations énergétiques, l'évolution des coûts de fonctionnement des bâtiments concernés devrait être la suivante :

Postes de dépense	Coût avant travaux	Coût après travaux
Entretien technique/GER	264 000€	50 000€
Conso. énergétiques	435 000€	255 000€
TOTAL	699 000€	305 000€
Economie/an	394 000€	-56%

Coûts récurrents additionnels à l'issue de l'opération :

Le présent projet ayant pour objectif la rénovation énergétique du bâtiment C de l'IUT Gratte-Ciel sur son site de Villeurbanne, sa réalisation doit permettre une réduction des consommations énergétiques et des dépenses de GER existantes. Les autres dépenses de fonctionnement correspondant à ce bâtiment (nettoyage, gardiennage, etc.) ne seront pas impactées par l'opération. Il n'y aura donc pas de charge de fonctionnement additionnelle ou de coût résiduel à absorber pour la composante ou l'université.

b) Financement du projet

Part autofinancée	0%
Montant	0€
Co-financements	100%
Co-financeurs	Financement CPER 2021-2027
Montants	6,5M€ (consommation de 58% sur la première opération)
Conditions de co-financement	Finalisation des opérations au plus tard le 31/12/2027.
Valorisation des actifs cédés	Sans objet.
Description du montage financier	Convention de financement entre l'Etat, la Région auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon d'un côté et l'UCBL.

Voir annexe « Situation patrimoniale » faisant apparaître les éléments suivants pour les exercices budgétaires 2020, 2021 et 2022 :

- Compte de résultat
- Capacité d'autofinancement
- Situation patrimoniale en droits constatés
- Niveaux de la trésorerie et du fond de roulement
- Bilan du PPI en budget prévisionnel, nombre d'opérations et budget annuel

c) Déclaration de soutenabilité

Comme indiqué précédemment, la présente opération, entièrement financée par le CPER 2021-2027 pour ce qui concerne le bâtiment C, doit permettre une réduction importante des coûts de fonctionnement sur les aspects énergétiques et GER, ceci sans variation budgétaire sur les autres objets de dépenses. En considération de ce point, l'UCBL ne devra pas absorber de surcoût sur son budget de fonctionnement en lien avec cette opération.

3.6 Organisation de la conduite de projet

a) Modalités de la conduite de projet

La conduite de ce projet est assurée par l'UCBL en tant que maîtrise d'ouvrage (MOA). Pour ce faire, l'université mobilise les effectifs administratifs (gouvernance, service achat, etc.) ainsi que techniques (direction du patrimoine, service travaux, service technique de l'IUT, etc.). Ces intervenants, en partenariat avec les financeurs du CPER 2021-2027, suivent la progression du projet, tant en termes techniques que financiers et calendaires.

b) Organisation de la maîtrise d’ouvrage / du partenariat public-privé

La MOA est plus précisément assurée par le service travaux de l’UCBL, représentée par un chargé d’opérations. Cet agent, en lien avec les intervenants cités précédemment, s’assure de la bonne progression des opérations tout en garantissant au mieux le respect des objectifs fixés par le programme et les différents marchés publics (MOE et travaux), notamment en ce qui concerne l’efficacité des solutions techniques envisagées au regard des budgets prévisionnels calculés par le groupement de MOE.

c) Principes d’organisation

L’opération, après avoir fait l’objet d’une priorisation par la gouvernance de l’UCBL et avoir été retenue dans le cadre du CPER 2021-2027, a été étudiée et déclinée dans un programme en 2022. Cette mission de programmation et d’analyse des candidatures était externalisée jusqu’à la notification d’un accord-cadre de MOE pour la période 2023-2032. Depuis, le suivi de l’opération est pris en charge par un chargé d’opérations qui assure le lien entre l’utilisateur (IUT Lyon 1), les prestataires extérieurs (MOE, diagnostiqueurs, financeurs (CPER) et la gouvernance de l’UCBL.

La procédure d’accord-cadre de MOE permet de garantir une unité d’interlocuteur et donc une homogénéité d’approche quant au traitement des bâtiments ciblés par le projet. Le bâtiment C, objet du présent dossier d’expertise, constitue la première tranche de cette opération globale et permet donc de mettre en place la collaboration entre les différentes parties tout en confirmant la faisabilité du projet au regard des objectifs fixés (énergétiques et financiers).

d) Prestations en régie

Sans objet.

e) Prestations externalisées

La programmation des opérations a été confiée au cabinet d’économie de la construction CYPRIUM. Celui-ci a également assisté l’UCBL dans la rédaction des dossiers de consultation des entreprises (DCE) correspondant à l’accord-cadre de Moe et à la sélection du titulaire.

Le groupement de MOE titulaire de l’accord-cadre précédemment cité est composé de :

- Un cabinet d’architecture, mandataire du groupement (SuperMixx)
- Un cabinet d’ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) associé au MOE (CEAC)
- Des bureaux d’études techniques et thermique (EODD, CET Ingénierie)
- Un cabinet de paysagisme, en charge de la valorisation des espaces extérieurs (UrbaLab)

3.7 Planning prévisionnel de l’opération

Calendrier prévisionnel	Date
Validation des études de programmation/faisabilité	06/2022
Lancement du concours ou marché de maîtrise d’œuvre	07/2022
Notification maîtrise d’œuvre	01/2023
Fin des études de conception (APS/APD)	07/2023
Dépôt du permis de construire	12/2023
Notification des marchés de travaux	03/2024
Lancement des travaux	04/2024
Fin des travaux – livraison	01/2025
Mise en service	01/2025

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 FEVRIER 2024

TARIFS D'INSCRIPTION 2023 formations courtes – FOCAL – modification de la délibération n°2023-179 du 19 septembre 2023

Exposé des motifs : Suite à la publication de l'arrêté du 8 août 2023 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par certains professionnels de santé en application des articles R. 4311-5-1, R. 5125-33-8, R. 5126-9-1 et R. 6212-2 du code de la santé publique, et à la modification consécutive de l'orientation nationale prioritaire de DPC n°1 « Promotion de la vaccination et amélioration de la couverture vaccinale », des modifications ont été apportées aux formations qualifiantes suivantes à partir de janvier 2024 :

Intitulé	Nom du responsable	Tarif actuel	Nouveau tarif	Nouvel intitulé	Autres modifications
Booster la vaccination en 2023	Dr Audrey JANOLY-DUMENIL	150 €	350 €	Booster la vaccination : prescription vaccinale	Adaptation du programme et des contenus
Vaccins à l'officine et en centre de vaccination, des connaissances théoriques à la compétence pratique	Dr Audrey JANOLY-DUMENIL	300 €	-	Administration vaccinale	Adaptation du programme et des contenus

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire en date du 16 janvier 2024 ;

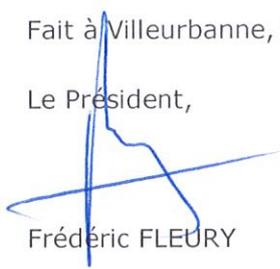
Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les modifications de la délibération n°2023-179 relative aux tarifs pour l'année 2023-24 d'inscription aux formations courtes tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

Les autres dispositions de la délibération n°2023-179 sont inchangées.

Nombre de membres : 28
 Nombre de membres présents ou représentés : 18
 Nombre de voix favorables : 17
 Nombre de voix défavorables : 0
 Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 13/02/2024

Le Président,


 Frédéric FLEURY

ACCOMPAGNER
 CRÉER
 PARTAGER

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 février 2024

UFR Biosciences – aide au départ dans le cadre des stages à l'étranger

Exposé des motifs : Les étudiants ont aujourd'hui accès à de nombreuses bourses de mobilité étudiantes. Toutefois, celles-ci sont toutes versées une fois que l'étudiant est arrivé à l'étranger, ce qui pénalise les étudiants les plus en difficulté qui ne sont pas, pour certains d'entre eux, en capacité d'acheter leur titre de transport pour partir à l'étranger.

Aussi, l'UFR Biosciences a décidé, sous certaines conditions décrites ci-après, d'allouer à ces étudiants des aides au départ lorsqu'ils partent en mobilité à l'étranger.

Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de la composante en date du 10 mai 2023 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 16 janvier 2024

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la procédure d'attribution de l'aide aux frais de transport dans le cadre des stages de l'UFR Biosciences pour l'année budgétaire 2024 comme suit :

Article 1^{er} - Principes

Les étudiants inscrits dans les formations de l'UFR Biosciences effectuant un stage facultatif à l'étranger entraînant des frais de transport peuvent bénéficier d'une aide à la prise en charge de ces frais sur le budget COM2024 de l'UFR Biosciences (COM_RI) ou sur le budget dédié aux SFRI lorsque l'étudiant est inscrit dans une SFRI Graduate +.

Le montant susceptible d'être attribué est fonction de la distance entre Villeurbanne et le lieu principal d'exercice du stage calculé avec l'outil suivant : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/distance-calculator>.

Cette aide aux frais de transport est d'un montant total de :

- 750 € pour les stages effectués à une distance de moins de 4 000 km ;
- 1 500 € pour les stages effectués à une distance de 4 000 km et plus.

Le montant maximum est de 1 500 € par étudiant et par diplôme, couvrant un ou deux stages.



Article 2 – Critères d'éligibilité

Pour pouvoir prétendre à l'attribution de cette aide, les candidats doivent respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Être inscrit dans une formation de l'UFR Biosciences pour l'année universitaire en cours ;
- Effectuer un stage à l'étranger en L3, M1 ou M2 ;
- Effectuer un stage dans un pays différent du pays de résidence ou d'origine (correspondant à la nationalité) de l'étudiant ;
- Lorsque l'étudiant part deux fois dans le cadre d'un même diplôme, les deux pays de destination doivent être différents ;
- Effectuer un stage créditant (ECTS) de l'année universitaire en cours ou suivante ;
- Transmettre une demande avec un dossier complet, ce dossier devant être réceptionné par l'UFR Biosciences avant ou pendant le stage.

Article 3 – Calendrier

Les pièces demandées et les modalités de dépôt des demandes sont fixées par note interne portée à la connaissance des étudiants sur le site [https://ufr-biosciences.univ-lyon1.fr/vie-etudiante/relations-internationales](https://ufr-biosciences.univ-lyon1.fr/vie-etudiante/rerelations-internationales) dans le dossier « Informations mobilités sortantes ».

Les demandes complètes sont **traitées 3 fois par an par l'UFR Biosciences**.

La liste des bénéficiaires et le montant attribué sont arrêtés par la directrice de l'UFR Biosciences pour versement sur proposition du Conseil de l'UFR Biosciences.

Le délai de versement est de 2 à 4 mois après accusé-réception du dossier **complet** par l'UFR Biosciences.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 18
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 13/02/2024

Le Président,

Frédéric FLEURY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 février 2024

CREATION DE BOURSES D'AIDE A LA MOBILITE SORTANTE OU ENTRANTE GRADUATE +

Exposé des motifs :

Le projet SFRI Graduate + financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR-21-SFRI-0001) est piloté par l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL), dans le cadre du consortium réunissant l'UCBL, l'Université Jean Moulin, l'Université Jean-Monnet et l'ENS de Lyon. Il se décline en 15 « Graduates initiatives » dont neuf sont portées par l'UCBL.

Ce projet a pour objectif de structurer la formation par la recherche en rassemblant les formations de master et de doctorat autour des laboratoires de recherche, de renforcer l'articulation entre recherche et formation, ainsi que de développer l'interdisciplinarité et la visibilité internationale des formations. Un des axes des Graduates initiatives vise à promouvoir la mobilité des étudiants.

Dans ce contexte il est prévu que les étudiants des formations de masters et cursus d'ingénieur contribuant aux neuf Graduate initiatives portées par l'UCBL au sein du projet Graduate+ puissent bénéficier d'un soutien pour leur mobilité à l'international (mobilité sortante ou entrante) pendant la durée de financement du projet.

Les formations et établissements partenaires des neuf Graduate initiatives concernées sont listés dans le document en annexe de cette délibération.

Vu le Code de l'Éducation et notamment l'article L. 821-1 ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'accord de consortium « SFRI-Graduate+ ANR-21-SFRI-0001 » signé le 10 juillet 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 janvier 2024 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la création des bourses de mobilité sortante et des bourses de mobilité entrante Graduate+ dans les conditions suivantes :

Article 1

L'ensemble des établissements partenaires du projet SFRI-Graduate+ s'attache à développer des objectifs d'attractivité et de rayonnement national et international. Dans ce cadre, les étudiants inscrits dans les parcours des formations de master et cursus d'ingénieur partenaires des neuf Graduates initiatives portées par l'UCBL, dont la liste figure en annexe, pourront demander une bourse d'aide à la mobilité financée par le projet SFRI-Graduate+. Ce dispositif de soutien à la mobilité reste en vigueur pendant la durée de financement du projet SFRI-Graduate+.

Article 2 – Bourses d’aides à la mobilité sortante :

Les bourses d’aide à la mobilité sortante sont octroyées à des étudiants réalisant une période d’études ou de stage à l’étranger ou dans les territoires français d’outre-mer, autre que leur pays d’origine ou de résidence, dans le cadre des formations de master et cursus d’ingénieur partenaires des neuf Graduates initiatives portées par l’UCBL du projet SFRI-Graduate+.

Article 3 – Montant et conditions d’attribution des bourses d’aide à la mobilité sortante :

Les bourses sont attribuées en soutien aux mobilités sortantes d’une durée minimale de un mois et maximale de six mois. Elles sont plafonnées à un montant maximum de 1 000€ par mois, dans la limite de 6 000€ maximum par étudiant par année universitaire.

Les demandes de bourses de mobilité sortante sont examinées par les conseils des Graduate initiatives concernées qui émettront un avis en respectant les standards de recrutement communs définis dans le cadre du programme Graduate +.

Ces critères permettent d’apprécier l’adéquation entre le parcours, le niveau académique, le projet et la motivation des candidats. Les candidats retenus devront satisfaire les critères académiques et linguistiques requis par les formations et les structures d’accueil concernées.

La liste des bénéficiaires et les montants attribués sont proposés par les Conseils des GI et validés par l’équipe de pilotage du projet Graduate +.

Article 4 – Modalités de versements des bourses d’aide à la mobilité sortante :

Les bourses sont versées mensuellement. Le premier versement peut être effectué sous forme d’avance sur présentation d’une convention d’accueil. Le dernier versement est effectué sur présentation d’une attestation de réalisation du programme pédagogique ou du stage prévu dans le cadre de la mobilité. Les attestations sont signées par le responsable pédagogique de la formation dans laquelle l’étudiant est inscrit et l’ordonnateur habilité.

Article 5 – Bourses d’aides à la mobilité entrante :

Les bourses d’aide à la mobilité entrante sont octroyées à des étudiants étrangers souhaitant réaliser une année d’études dans les formations de master ou cursus d’ingénieur partenaires des neuf Graduates initiatives portées par l’UCBL dans le cadre du projet Graduate+.

Article 6 – Montant et conditions d’attribution des bourses d’aide à la mobilité entrante :

Les bourses sont attribuées en soutien aux mobilités entrantes d’une durée maximale de 12 mois. Elles sont plafonnées à un montant maximum de 1 000€ par mois, dans la limite de 12 000€ au total par étudiant pour une année universitaire.

Les bourses peuvent être renouvelées une fois pour financer la poursuite du cursus d’études dans les formations de master ou cursus d’ingénieur partenaires des neuf Graduates initiatives portées par l’UCBL, sous réserve de la validation de la première année d’études.

Les bourses d’aide à la mobilité entrante sont octroyées à des étudiants étrangers qui sont inscrits dans un établissement d’enseignement supérieur à l’étranger au moment du dépôt de candidature. L’année d’attribution de la bourse les étudiants devront être inscrits dans un des masters ou cursus d’ingénieur partenaires des Graduates initiatives portées par l’UCBL dans le cadre du projet Graduate+.



Les demandes de bourses de mobilité entrante sont examinées par les conseils des Graduate initiatives concernées qui émettront un avis en respectant les standards de recrutement communs définis dans le cadre du programme Graduate +.

Ces critères permettent d'apprécier l'adéquation entre le parcours, le niveau académique, le projet et la motivation des candidats. Les candidats retenus devront satisfaire les critères académiques et linguistiques requis par les formations concernées.

La liste des bénéficiaires et les montants attribués sont proposés par les Conseils des GI et validés par l'équipe de pilotage du projet Graduate +.

Article 7 – Modalités de versements des bourses d'aide à la mobilité entrante :

Les bourses sont versées mensuellement. Le premier versement peut être effectué sous forme d'avance sur présentation d'une convention d'accueil. Le dernier versement est effectué sur présentation d'une attestation de participation effective à l'intégralité du programme d'études prévu dans le cadre de la mobilité. Les attestations sont signées par le responsable pédagogique de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit et l'ordonnateur habilité.

Article 8 - Cumul des bourses d'aide à la mobilité sortante ou entrante :

La bourse d'aide à la mobilité entrante ou sortante graduate+ peut être cumulée avec d'autres dispositifs de soutien, sous réserve que ceux-ci le permettent.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 18
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 13/02/2024

Le Président,

Frédéric FLEURY

Annexe : Formations et établissements partenaires des 9 initiatives GRADUATE + portées par l'UCBL

Annexe : Formations et établissements partenaires des 9 initiatives GRADUATE + portées par l'UCBL

Graduate initiative: Immunology, Vaccinology and Infectious Diseases		Acronyme : IVID	
Formations de master			
Nom de la mention de master	Nom du parcours	M1 / M2	Établissement et composante de rattachement
Biologie Moléculaire et Cellulaire (BMC)	Infectiologie	M2	UFR Biosciences
Biologie Moléculaire et Cellulaire (BMC)	3i (Immunology, Immunopathology, Immunotherapy)	M2	UFR Biosciences
Biologie Moléculaire et Cellulaire (BMC) - LIVE	LIVE (Leading International Vaccinology Education) Label Erasmus mundus	M1+M2	UFR Biosciences
Biologie Moléculaire et Cellulaire (BMC)		M1	UFR Biosciences

Graduate initiative : TRAINING IN ONCOLOGY: INNOVATIVE APPROACHES FROM BENCH TO BED		Acronyme : INNOVINONCO	
Formations de master			
Nom de la mention de master	Nom du parcours	M1 / M2	Établissement et composante de rattachement
CANCER	M1 CANCER	M1	ISPB
	M2 « Biologie du Cancer »	M2	ISPB
	M2 « Innovations Thérapeutiques en Cancérologie »	M2	UCBL1-ISPB
	M2 « Médecine de Précision en Cancérologie »	M2	UCBL1-ISPB
	M2 « Cancer Bioengineering »	M2	UCBL1-ISPB
NANOSCIENCES ET NANOTECHNOLOGIES	M2 "Nanoscale Engineering"	M2	ECL-UCBL1-INSA
LIFE SCIENCES	M2 "Frontiers in Biology"	M2	UCBL1-UFR Biosciences-

Graduate initiative: FROM NEURONS TO BRAINS			Acronyme : NEURO
Formations de master rattachées			
Nom de la mention de master	Nom du parcours	M1 / M2	Établissement et composante de rattachement
Neurosciences	Neurosciences	M1	UCBL - UFR Biosciences
Neurosciences	Fundamental and Clinical Neurosciences	M2	UCBL - UFR Biosciences
Neurosciences	Sensory Neurosciences and Analysis	M2	UCBL - UFR Biosciences

Graduate initiative : Musculo-Skeletal system, Locomotion, Exercise			Acronyme : MuSkLE
Formations de master rattachées			
Nom de la mention de master	Nom du parcours	M1 / M2	Établissement et composante de rattachement
Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive (EOPS)	PPMR	M2	UCBL
EOPS	SMS	M2	UCBL
EOPS	EIPS	M2	UJM
EOPS	HPS	M2	UJM
Biologie Intégrative et Physiologie (BIP)	EMP	M2	UCBL
BIP	RCMN	M2	UCBL
Mécanique	Biomécanique	M2	UCBL
Master Santé	Recherche et réhabilitation du handicap moteur	M2	UCBL
Master Ingénierie de la Santé	Ingénierie de la Neuromotricité	M2	UJM
Master Ingénierie de la Santé	Bioingénierie en Santé:	M2	UJM
EOPS/BIP/Mécanique	MuSkLE	M1 + M2	UCBL

Graduate initiative : Digital Sciences for Biology and Health			Acronyme : DIGITBIOMED
Formations de master rattachées			
Nom de la mention de master	Nom du parcours	M1/M2	Établissement et composante de rattachement
Bioinformatics	Molecular bioinformatics	M1+M2	UCBL, UFR Biosciences
Public Health	Biostatistics, Biomathematics Bioinformatics and Health	M2	UCBL
Applied Mathematics & Statistics	Maths in Action	M2	UCBL, Faculté des Sciences, département de mathématiques
Applied Mathematics & Statistics	Statistics, Modelling and Data science	M2	UCBL, Faculté des Sciences, département de mathématiques
Computer sciences	Data science	M2	UCBL, Informatique
Computer sciences	Artificial intelligence	M2	UCBL, Informatique
Computer sciences	Image Développement et Technologie 3D	M2	UCBL, Informatique
Computer sciences	M2 Miage Prcs Système D'Information Et De Gestion En Santé, M2 Miage Prcs BI, futur parcours Recherche	M2	Polytech
Computer sciences	Formation d'Ingénieur, spécialité Informatique	M2	Polytech
Mathematics	Applied Mathematics	M2	Polytech
Biomedical Engineering	Biomedical engineering	M2	Polytech

Graduate initiative : BIODIVERSITE- BIORESSOURCES		Acronyme : BB	
Formations de master existantes rattachées			
Nom de la mention de master	Nom du parcours	M1 / M2	Établissement et composante de rattachement
Biodiversité, Écologie, Évolution	Écologie Évolution Génomique	M1/M2	UCBL, UFR Biosciences
	Bioévaluation des écosystèmes et expertise de la biodiversité	M1/M2	UCBL, UFR Biosciences
	Génomique Environnementale	M1/M2	UCBL, UFR Biosciences
	Écologie de l'Anthropocène : urbanisation, biodiversité, eau	M1/M2	UCBL, UFR Biosciences
	Integrated Watershed Sciences	M1/M2	UCBL, UFR Biosciences
Gestion de l'Environnement	Système socio-écologiques (SSE)	M1/M2	Lyon 2
Microbiologie	Plant-Microbe Interactions for Plant Health * (mutualisé avec Mention BV)	M1/M2	UCBL, UFR Biosciences
	Microbiologie Moléculaire, Pathogénie, Écologie microbienne	M2	UCBL, UFR Biosciences
	Microbiologie Appliquée à l'Agro-alimentaire, au Biomédical, à l'Environnement	M2	UCBL, UFR Biosciences
Biologie Végétale	Phytoressources et phytosciences	M2	UCBL, UFR Biosciences

Graduate initiative: LYON POLYMER MATERIALS SCIENCE		Acronyme : LPMS	
Formations de master existantes rattachées			
Nom de la mention de master	Nom du parcours	M1 / M2	Établissement et composante de rattachement
Mention Chimie et Sciences des Matériaux	Lyon Polymer Materials Science	M2	UCBL, FdS-Dpt Chimie
Mention Chimie et Sciences des Matériaux	M1 Chimie et Sciences des Matériaux	M1	UCBL, FdS-Dpt Chimie
	Materials and Sustainable Development	M2	UCBL, FdS-Dpt Chimie
	Matériaux et procédés Avancés 3D/2D Conception et cycle de Vie des matériaux	M2	UCBL, FdS-Dpt Chimie
Mention Chimie	Chimie Inorganique	M2	UCBL, FdS-Dpt Chimie
	Synthesis, Catalysis and Sustainable Chemistry	M2	UCBL, FdS-Dpt Chimie
Mention Chimie Physique et Analytique	Formulation et Chimie Industrielle	M1/M2	UCBL, FdS-Dpt Chimie
	Analyses physico-chimiques	M2	UCBL, FdS-Dpt Chimie

Mention Ingénierie de la Santé	Cosmétologie industrielle	M2	UCBL, Faculté de Pharmacie -ISPB
POLYTECH	5A Matériaux		Polytech
CPE	4A spécialité Chimie Génie des Procédés		CPE

Graduate initiative: Energy and Industry of the future		Acronyme : EIF	
Formations de master existantes rattachées			
Nom de la mention de master	Nom du parcours	M1 / M2	Établissement et composante de rattachement
Master Mécanique	Modélisation et application en mécanique	M1/M2	UCBL - Dpt Mécanique, ECL, ENSM
	Mécanique des fluides et énergétique	M1/M2	UCBL - Dpt Mécanique, ECL, ENSM
	Dynamique des structures et des systèmes	M1/M2	UCBL - Dpt Mécanique, ECL, ENSM
Master Automatique, Robotique	Robotique pour l'industrie du futur	M1/M2	UCBL - Dpt Mécanique
	Génie des systèmes automatisés	M1/M2	UCBL - Dpt Mécanique
Master Energie	Contrôle et supervision des systèmes de production manufacturière et des Systèmes de production et délivrance d'énergie	M1/M2	UCBL - Dpt Mécanique, Lyon 2 - IUT Lumière
	Advanced Manufacturing and Monitoring of Energy Delivery	M1/M2	UCBL - Dpt Mécanique, Lyon 2 - IUT Lumière
Master Génie Civil	Bâtiment à Haute Efficacité Énergétique	M1/M2	UCBL/ Dpt Mécanique, ECL, ENTPE
Master Génie des procédés GPBP	Génie des procédés physicochimiques	M1/M2	UCBL/ Dpt Mécanique ; ENSM St Etienne, IMT
Master EEEA	Automatique des Systèmes Intelligents	M1/M2	UCBL-GEP, UJM, ECL
	Énergie électrique	M1/M2	UCBL-GEP, UJM, ECL
	Électronique des Systèmes embarqués	M1/M2	UCBL-GEP, UJM, ECL
	Électronique Instrumentation Informatique Embarquée	M1/M2	UCBL-GEP, UJM, ECL
PolyTech	Mécanique	4A/5A	UCBL-Polytech
	Systèmes Industriels et Robotique	4A/5A	UCBL-Polytech
	Mathématiques appliquées et modélisation	4A/5A	UCBL-Polytech
Master informatique	Data and Intelligence for Smart Systems	M1/M2	UCBL-Dpt Informatique, UJM, ECL, Mines St-Etienne

	Data Science	M1/M2	UCBL-Dpt Informatique, UJM, ECL, Mines St-Etienne
--	--------------	-------	---

Graduate initiative : Medical Device Engineering	Acronyme : MeDev
---	-------------------------

Formations de master existantes rattachées

Nom de la mention de master	Nom du parcours	M1 / M2	Établissement et composante de rattachement
Ingénierie de la Santé	Medical Device Engineering	M2	UCBL-Polytech/GBM, UJM, EC LYON IMT (St Etienne)
	Medical imaging, signals and systems	M2	UCBL-Polytech/GBM, UJM, EC LYON IMT (St Etienne)
	Affaires techniques et réglementation du dispositif médical	M2	UCBL-Polytech/GBM, UJM, EC LYON IMT (St Etienne)
	Conception et optimisation des produits de santé	M2	UCBL-Polytech/GBM, UJM, EC LYON IMT (St Etienne)
	Recherche Biomédicale RB8, RB14 & RB24	M1	UCBL-Médecine Lyon Est, UJM, EC LYON IMT (St Etienne)
Master Erasmus Mundus Chimie physique et analytique	Analyse Industrielle/physicochimique	M1/M2	UCBL-Fac. Sciences/Chimie
MIAGE	Système d'information et de gestion en santé	M1/M2	UCBL-Polytech/Info

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 février 2024

DOMICILIATION DE L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS EN CHIRURGIE DENTAIRE DE LYON (AECDL)

Exposé des motifs :

L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS EN CHIRURGIE DENTAIRE DE LYON (AECDL) a présenté devant le GTVE les motivations de sa demande de domiciliation à l'Université Claude Bernard Lyon1.

Elle a démontré la régularité de ses statuts et de son enregistrement en préfecture, l'existence d'un lien effectif avec l'établissement et l'apport qu'elle peut fournir à la vie étudiante et au rayonnement de notre établissement.

Le GTVE a émis un avis favorable concernant cette demande.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable du GTVE en date du 8 janvier 2024 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 16 janvier 2024 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la demande de domiciliation de l'association DES ETUDIANTS EN CHIRURGIE DENTAIRE DE LYON (AECDL)

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 18

Nombre de voix favorables : 17

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 13/02/2024

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièces jointes : statuts

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



**NOUVEAUX STATUTS DÉFINISSANT
LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT
DE L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN
CHIRURGIE DENTAIRE DE LYON (AECDL)
Adoptés à l'Assemblée générale du 15/06/2023**

TITRE 1 : GENERALITES

Article 1 : Définition

Est fondée l' Association des Etudiants en Chirurgie Dentaire de Lyon ayant pour sigle AECDL qui regroupe l'ensemble des personnes remplissant les conditions indiquées ci-après. Cette association est régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 à but non lucratif.

Article 2 : Buts

L'AECDL est une organisation indépendante, sans parti pris politique ou confessionnel.

Son but est de promouvoir les activités de formation, de recherche, de mise à jour des connaissances professionnelles et des techniques pour l'exercice de la chirurgie dentaire des étudiants, en coordination avec les autres dispensateurs de la formation.

Elle assure également le développement des relations et de l'entraide entre les étudiants de la faculté d'odontologie de Lyon.

Article 3 : Objet

Pour accomplir ses missions, l'AECDL propose :

- D'établir des relations étroites avec les corps professoraux et les autorités universitaires et hospitalières.
- De développer le sens de la camaraderie et de la solidarité étudiante.
- De contribuer à la préparation à l'exercice de la profession.
- Développer la vie étudiante, notamment la culture, les sports et les loisirs, l'événementiel, ainsi que la citoyenneté étudiante.
- L'accueil et le conseil aux étudiants de 2^{ème} année pour une intégration plus rapide aux structures de

la faculté.

- Aux étudiants qui le souhaitent un forfait impression de leurs documents à un tarif préférentiel. Ce forfait permet l'impression des cours diffusés gratuitement aux étudiants par la faculté, et comprend uniquement les charges du matériel d'impression et du papier. L'association ne revendique aucune propriété intellectuelle sur les documents qu'elle imprime, celle-ci appartenant à l'adhérent détenteur desdits documents et souscrivant au forfait.

- D'informer de façon régulière les étudiants en chirurgie dentaire de son activité et des actualités les concernant.

- De favoriser la coopération entre les étudiants en Chirurgie-Dentaire de Lyon et tous les étudiants français et étrangers.

Article 4 : Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 5 : Siège

Son siège social est fixé 11 rue Guillaume Paradin 69008 LYON. Il pourra être transféré en tout autre lieu du territoire national sur simple décision du conseil d'administration.

TITRE 2 : LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Article 6 : Description

L'association se compose :

- De membres actifs : Il s'agit des étudiants en chirurgie dentaire de Lyon ayant un poste au sein du conseil d'administration de l'AECDL. Ils sont dispensés des cotisations.

- De membres titulaires : Il s'agit des autres étudiants en chirurgie dentaire de Lyon composant le bureau de l'AECDL (Vices présidents et Chargés de Missions).

- De membres de droit : Il s'agit des étudiants en chirurgie dentaire de Lyon élus aux différents conseils (UFR, d'Université, CROUS, CNOUS, CNESER, Vice-doyen étudiant etc...).

- Des membres adhérents : Il s'agit de l'ensemble des personnes à jour de cotisation mais n'ayant pas de responsabilités au sein du bureau l'AECDL.

- De membres d'honneur : Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu d'importants services à l'association. Ils sont dispensés des cotisations. Le statut de membre d'honneur est attribué d'office aux anciens présidents. Pour les autres, l'acquisition du statut de membre d'honneur doit être votée en Assemblée Générale, et adoptée à l'unanimité. Elle doit rester exceptionnelle.

Article 7 : Adhésion

L'adhésion est effective, pour une durée d'un an, après paiement de la cotisation dont le montant est défini dans le règlement intérieur de l'AECDL.

Le Conseil d'Administration pourra, sur avis motivé, refuser des adhérents.

Article 8 : Rupture/ Exclusion

La qualité de membre se perd par :

- La demande de rupture d'adhésion volontaire adressée par lettre recommandée au siège de l'association, la cotisation pour l'année en cours reste due.
- L'expiration suivie du non-renouvellement de l'adhésion.
- La perte du statut d'étudiant dans la Faculté.
- Le décès.
- La radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif jugé grave, comprenant notamment la conduite contraire aux Statuts et au Règlement Intérieur.

Article 8 bis : Exclusion définitive ou temporaire

Une exclusion définitive ou temporaire de tous les événements organisés par l'AECDL peut être prononcée par les membres du bureau pour motif jugé grave, comprenant notamment la conduite contraire aux Statuts et au Règlement Intérieur. Cette exclusion comprend les événements, forum, soirées, ronéos, achats de matériel, assemblées générales (non exhaustif). L'intéressé se verra notifier son avis d'exclusion, par courrier ou mail, pour tout motif grave laissé à l'appréciation des membres du bureau. L'intéressé sera en mesure de présenter sa défense dans le cas d'une prise de décision litigieuse. Il disposera pour cela d'un délai de quinze jours pour présenter une contestation par écrit, mail ou courrier. Passé ce délai, l'avis d'exclusion sera définitif. En cas de contestation de l'intéressé, celui-ci sera entendu en commission. La commission sera composée au minimum du président, du secrétaire général et du trésorier.

TITRE 3 : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 9 : Définitions

L'Assemblée Générale est convoquée par le Secrétaire Général, à la demande du Président, au moins sept jours avant sa tenue en faisant figurer l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale Elective de l'AECDL se réunit en session ordinaire au moins une fois par année universitaire.

Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être en outre convoquée soit par le Président, soit par la majorité des membres du bureau, soit à la demande du cinquième des membres adhérent.

Article 10 : Composition

L'Assemblée Générale (Ordinaire ou Extraordinaire) est composée de tous les membres de l'AECDL :

- Membres actifs
- Membres de droits
- Membres titulaires
- Membres d'honneur
- Membres adhérents

Seuls les membres de l'association sont autorisés à assister aux assemblées générales. Toutefois, après validation par le Président, l'accès peut être autorisé aux personnes extérieures sur simple demande.

Article 11 : Fonctionnement

Les délibérations sont prises à la majorité simple des voix des membres présents, et leurs procès-verbaux cosignés par le Président et le Secrétaire Général.

Le vote à bulletin secret peut être demandé par soit par le Président, soit par la majorité des membres du bureau, soit à la demande du cinquième des membres adhérent.

Le vote par procuration est autorisé, mais chaque votant ne peut être détenteur de plus de deux procurations.

L'assemblée générale ordinaire :

- Entend les rapports des différents membres du bureau sur leur gestion et sur tout autre objet.
- Vote le bilan moral et financier de l'exercice clos.
- Pourvoit au renouvellement des membres du CA et des responsables d'activités.
- Décide de la prorogation ou de la dissolution de l'association. Mais dans ce cas, elle doit être composée de la moitié au moins des membres adhérents de l'association et ces délibérations doivent être prises aux deux-tiers des voix. Si, sur une première convocation, l'assemblée n'a pu se réunir en raison du nombre de membres adhérents, il peut être convoqué une deuxième assemblée, à quinze jours d'intervalle, qui délibère valablement quel que soit le nombre de membres actifs présents.
- Peut apporter une modification aux statuts de l'association.

L'assemblée générale extraordinaire a les mêmes pouvoirs que l'assemblée générale ordinaire.

Article 12 : Exclusion de l'Assemblée Générale

Suite à une faute grave, ou un manquement à la responsabilité confiée, et sur décision à la majorité de l'Assemblée Générale, un adhérent ou un membre de droit peut être exclu de cette dernière.

TITRE 4 : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 13 : Composition

Sont membres du conseil d'administration les membres actifs suivants :

- Président
- Premier Vice-Président, s'il existe
- Trésorier
- Premier Vice-trésorier, s'il existe
- Secrétaire
- Vice Président UNECD

Article 14 : Fonctionnement

L'association est administrée par un conseil d'administration.

Article 15 : Convocation du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son Président ou sur la demande de l'un de ses membres après visa du Président, et ceci aussi souvent que l'exige les intérêts de l'association. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Article 16 : Exclusion du conseil d'administration

Suite à une faute grave, ou de manquement à la responsabilité confiée, et ce sur décision à la majorité simple du bureau, un membre du conseil d'administration peut être radié de son poste. En cas de poste vacant, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée générale.

TITRE 5: COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU BUREAU

Article 17 : Composition

Le Bureau de l'AECDL est élu pour un an et comprend au minimum :

- Un Président
- Un Secrétaire Général
- Un Trésorier.

a. Le Président

Le président représente l'AECDL dans tous les actes de la vie civile et en justice. Il préside les Assemblées Générales, les Conseils d'Administrations et le Bureau de l'AECDL. Le président de l'AECDL ordonne les dépenses. Il rend compte de son action devant le Conseil d'Administration et en fin de mandat lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective. En cas d'empêchement ponctuel il se fait remplacer par le 1er Vice-Président ou un autre membre du bureau dûment mandaté.

b. Le Secrétaire Général

Le Secrétaire Général est chargé de la rédaction des Procès-Verbaux, de la correspondance et il s'assure de la bonne tenue des archives. Les Procès-Verbaux sont, après approbation, contresignés par le Président et le Secrétaire Général. Le Secrétaire Général doit faire connaître dans les trois mois, à la préfecture de police de Lyon, les déclarations concernant :

- Les changements intervenus dans la composition du Bureau National.
- Les modifications apportées aux Statuts ou au Règlement Intérieur.
- Le transfert de son siège.
- La dissolution.

c. Le Trésorier

Le trésorier est dépositaire des fonds. Il tient le registre des recettes et des dépenses. Il émet les appels à cotisations et encaisse celles-ci. Il encaisse les dons et autres rentrées de fonds. Il effectue les remboursements.

Le bureau peut également être composé de :

d. Premier Vice-Président

Si besoin est, le président peut nommer un premier vice-président. Sa nomination n'est pas obligatoire. Il fait alors partie du Conseil d'Administration. Il a les mêmes attributions que le Président mais lorsqu'il est présent le Président garde ses prérogatives. En cas d'absence du Président, la voix du Premier vice- président est alors comptabilisée comme telle. Les mêmes responsabilités pénales lui seront attribuées en cas de manquement. Lorsque le président de l'AECDL est démissionnaire ou se considère empêché d'exercer son mandat de manière définitive, le 1er Vice-Président le remplace. Il a deux mois pour convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour procéder à l'élection du nouveau Président.

e. Vice-Président en charge des partenariats

Il représente le président et le conseil d'administration de l'AECDL dans les différents conseils et manifestations avec les partenaires ; c'est à lui de s'assurer du respect des différentes clauses des contrats entre les partenaires et l'AECDL par chacun des partis. Sur décision du bureau de l'AECDL, le vice président en charge du partenariat a délégation de signature en cas d'absence du président pour l'ensemble des contrats de partenariat relatifs à l'ensemble des activités de l'AECDL. Un Vice-président chargé des partenariats adjoint ayant les mêmes attributions que ci-dessus peut être nommé par le président, si la situation l'exige. Si besoin, deux personnes peuvent être nommées pour assurer les missions en charge des partenariats. Les deux chargé(e)s des partenariats ont les mêmes attributions.

f. Vice-président en charge de la communication

Il a pour rôle de transmettre les différentes décisions, informations et organisations d'événements prises par le conseil d'administration aux adhérents en utilisant les multiples plates-formes multimédia mises à sa disposition (sites internet, gazette, Guide du petit P2 ; non exhaustifs). Il est garant de la publication tout au long de l'année des différents médias papier (Gazette, Dent Creuse ; non exhaustifs).

g. Vice-président en charge de la gestion du matériel

Il a pour rôle de gérer la négociation des devis, la commande, la préparation et la distribution des trousseaux de matériel fournies au début de l'année, mais également la logistique et la vente de matériel tout au long de l'année. Sur décision du bureau de l'AECDL et en cas d'absence du président, il a la délégation de signature concernant les devis relatifs aux commandes de matériel. Si besoin, deux personnes peuvent être nommées pour assurer les missions en charge de la gestion du matériel. Les deux chargé(e)s de la gestion du matériel ont les mêmes attributions.

h. Vice-président UNECD et en charge des relations universitaires

Il peut être appelé sans distinction Vice-président en charge des Relations Associatives. Il représente le président et le conseil d'administration auprès des différentes associations locales, régionales, et nationales (UNECD). Sur décision du bureau, il a procuration au vote pour représenter le président. Il représente l'association et le conseil d'administration de l'AECDL non seulement au cours des différentes manifestations organisées par les autres associations, mais aussi tout au long de l'année. Il se doit de fournir

un rapport détaillé en Assemblée générale des activités lors des différents rassemblements, conférences et formations. Il doit s'assurer que chaque participant aux formations établit un compte-rendu détaillé de ces formations qui seront mis à disposition des adhérents. Il est en lien avec les autres filières de l'université, notamment les filières de santé.

i. Vice-président en charge de l'événementiel

Il représente le président et le conseil d'administration de l'AECDL lors de l'organisation des différentes manifestations festives (hors soirées) et sportives. Il est le responsable de ces événements en cas d'absence du président et dirige l'équipe lors de leur tenue. Sur décision du bureau de l'AECDL et en cas d'absence du président, il a la délégation de signature concernant les contrats relatifs à l'organisation de ces événements. Si besoin, deux personnes peuvent être nommées pour assurer les missions en charge de l'événementiel. Les deux chargé(e)s de l'événementiel ont les mêmes attributions.

j. Vice-président en charge des soirées

Il représente le président et le conseil d'administration de l'AECDL lors de l'organisation des différentes manifestations festives ci-dessous (non exhaustives) :

- Soirées dentaires.
- Apéritifs dentaires.

Il est le responsable de ces soirées en cas d'absence du président et dirige l'équipe des responsables soirées. Sur décision du bureau de l'AECDL et en cas d'absence du président, il a la délégation de signature concernant les contrats relatifs à l'organisation de ces événements. Si besoin, deux personnes peuvent être nommées pour assurer les missions en charge des soirées. Les chargé(e)s de soirées ont les mêmes attributions.

k. Vice-président en charge de l'Intérieur

Il est chargé de l'imprimerie et des ronéos. Son rôle est de coordonner l'ensemble des responsables ronéos. Il doit veiller à récupérer les photocopiés destinés à l'impression en début d'année. Il doit veiller à la logistique, la vente, l'impression, et la reliure des « forfaits impressions » tout au long de l'année. Si besoin, deux personnes peuvent être nommées pour assurer les missions en charge de l'intérieur. Les deux chargé(e)s de l'intérieur ont les mêmes attributions.

l. Vice-président en charge de la Solidarité

Il est chargé des projets de prévention, citoyenneté et solidarité. Il mène des manifestations à but caritatif et préventif. Il soutient les actions telles que le Téléthon ou l'Hôpital des Nounours. Il organise l'événement *Gardez le sourire* en partenariat avec l'UNECD afin de promouvoir la santé bucco-dentaire par la mise en place de stands. Il travaille avec le pôle PCS de l'association GAELIS pour promouvoir les différents événements locaux (« Sors de ta piaule » ...). Il aide les étudiants le désirant à préparer leur dossier pour les missions humanitaires de l'UNECD (Népal, Maroc). Les projets cités ci-dessus ne font pas partie d'une liste exhaustive et c'est au VP Solidarité de décider quels projets promouvoir. Il est également chargé de

réaliser la conception de goodies et accessoires en lien avec la vie étudiante (pins, bananes, ...).

m. Vice-président en charge du centre de soins

Il se doit de faire remonter au niveau de l'association tous les problèmes pouvant avoir lieu au centre de soins, ou faire descendre les informations aux étudiants hospitalo-universitaires. De plus, il se doit de régulièrement s'informer, dans chaque groupe, de la pédagogie des professeurs, des soucis de matériels ou personnels rencontrés lors des vacances. Si besoin, deux personnes peuvent être nommées pour assurer les missions en charge des partenariats. Les deux chargé(e)s des partenariats ont les mêmes attributions.

n. Vice-président en charge du sport

Il est chargé des projets de sport. Il veille à l'organisation d'évènements sportifs afin de remplir les objectifs de cohésion, partage et de maintien de la forme physique des adhérents tout en touchant un grand nombre d'étudiants. Si besoin, deux personnes peuvent être nommées pour assurer les missions en charge des sports. Les deux chargé(e)s de poste ont les mêmes attributions.

o. Vice-trésorier

Si besoin est, le président peut nommer un vice-trésorier. Sa nomination n'est pas obligatoire. Il a les mêmes attributions que le trésorier. Lorsqu'il est présent, le vice-trésorier garde ses prérogatives. Il fait partie du bureau en cas d'absence du trésorier, sa voix est alors comptabilisée comme telle. Les mêmes responsabilités pénales lui seront attribuées en cas de manquement. En cas d'absence prolongée et sur décision du président après avis du Conseil d'Administration, il peut suppléer le trésorier.

p. Secrétaire Général Adjoint

Si besoin est, le président peut nommer un secrétaire adjoint. Sa nomination n'est pas obligatoire. Il a les mêmes attributions que le Secrétaire Général mais lorsqu'il est présent le Secrétaire Général garde ses prérogatives. Il fait partie du bureau en cas d'absence du Secrétaire Général, sa voix est alors comptabilisée comme telle. Les mêmes responsabilités pénales lui seront attribuées en cas de manquement. En cas d'absence prolongée et sur décision du président après avis du Conseil d'Administration, il peut suppléer le Secrétaire Général.

q. Vice président en charge du Tutorat

La création d'un tutorat d'années supérieures a pour objectif d'accompagner les étudiants à la fois dès leur arrivée dans les études mais aussi tout au long de leur cursus. Des séances leur seront proposées pour répondre à leurs questions, leur enseigner des méthodes de travail ou bien leur donner des conseils lors des travaux pratiques. Une équipe de tuteurs recrutée par le VP Tutorat se chargera de cette mission.

r.Vice président en charge du Design

Il est en charge de la création des visuels pour l'ensemble des événements (soirée, forum) et des publications sur les réseaux ; ainsi que de la création des logos pour les pulls et autres goodies durant l'année. Il travaille en relation avec l'ensemble des pôles de l'association notamment celui en charge de la communication. Si besoin, une personne peut être nommée pour assurer les missions en charge du design. Les deux chargé(e)s de design ont les mêmes attributions.

Article 17 bis : Fonction des chargés de mission

Tout membre du conseil d'administration peut, s'il le souhaite et après en avoir avisé les autres membres du conseil d'administration, nommer un ou plusieurs chargés de mission afin de subvenir aux tâches qui lui incombent. Ces chargés de missions ne peuvent intervenir que dans le cadre qui leur est stipulé, en termes d'action et de temps.

Article 18 : Rôle

Le bureau a pour mission de :

- Faire appliquer la politique déterminée par l'Assemblée Générale.
- S'occuper des négociations avec tous les organismes, les organisations et administrations en rapport avec l'intérêt des étudiants en Chirurgie Dentaire de Lyon.
- Proposer un projet global à l'Assemblée Générale Ordinaire Elective.
- Établir un rapport d'activité moral et financier lors de chaque Assemblée Générale Ordinaire.
- Prendre en charge l'organisation des différentes activités de l'AECDL.

Article 19 : Election du bureau

Les candidats à la présidence du bureau, ainsi que les personnes composant leur liste, devront se faire connaître de façon tacite au président du bureau en cours de mandat, au minimum 15 jours avant la date de l'assemblée générale où se tiendra l'élection.

Le président du Bureau est élu avec sa liste pour une durée d'un an lors de l'assemblée générale ordinaire, par un vote à main levée à deux tours, à la majorité absolue au premier tour, puis au deuxième tour à la majorité relative des membres de l'association à jour de la cotisation présents à l'Assemblée Générale. Les membres du bureau de l'AECDL ne peuvent pas prendre part à ce vote.

Les nouveaux membres élus du bureau de l'AECDL doivent impérativement être étudiants en chirurgie dentaire à Lyon. Si au moins une personne du bureau ne remplit pas ces conditions, la liste est déclarée inéligible. En cas de vacance du poste de président, le vice-président interne est désigné par le Bureau pour assurer l'intérim du président.

Il sera procédé à une nouvelle élection du président dans un délai maximum de 2 mois à compter de la vacance du poste.

Article 20 : Exclusion du bureau

Suite à une faute grave, ou de manquement à la responsabilité confiée, et ce sur décision à la majorité simple du bureau, un membre actif peut être radié de son poste. Seule la destitution du président entraîne par là même celle du bureau et ne peut être prononcée que sur décision à la majorité des deux tiers présents de l'Assemblée Générale.

Article 21 : Délégation de signature

Hormis les exceptions susnommées, les membres actifs du conseil d'administration ne possèdent pas de

délégation de signature. Le président de l'AECDL reste seul après avis du conseil d'administration à pouvoir décider de cette délégation.

Article 22 : Publications

Le bureau de l'association remplira les formalités de déclaration et de publication prescrites par la loi. A cet effet, tous les pouvoirs sont conférés au Président.

TITRE 6 : RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Article 23 : Origine des ressources

Les ressources de l'association se composent de toutes celles prévues par la loi de 1901.

TITRE 7 : MODIFICATION ET DISSOLUTION

Article 24 – Modification des statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'en Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire à la majorité pondérée aux deux tiers des membres.

Article 25 – Cessation du mandat du bureau

Une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée spécialement à cet effet peut à tout moment mettre fin au mandat du bureau national à la majorité pondérée aux deux tiers pour motifs graves.

On procède alors à l'élection d'un bureau provisoire pour terminer le mandat lors d'une Assemblée Générale convoquée dans un délai de 2 mois.

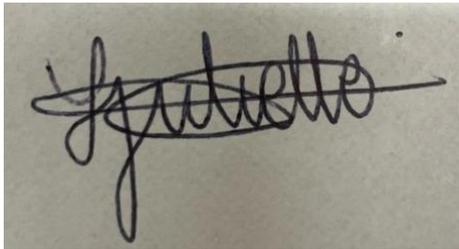
Article 26 – Dissolution et dévolution des biens et sommes restants

La dissolution de l'AECDL ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet, à la majorité pondérée aux deux tiers des membres de l'association. En cas de dissolution, l'ancien bureau s'engage à verser l'ensemble des biens et sommes restants au nouveau bureau.

Fait et approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale du 15/06/2023 à Lyon.

Pour le bureau 2022-2023 :

Pour l'AECDL, la Présidente Juliette LUNATTI

A photograph of a handwritten signature in black ink on a light-colored surface. The signature is highly stylized and cursive, appearing to read 'Juliette'.

Pour l'AECDL, le secrétaire générale Jules MANTEAUX

A photograph of a handwritten signature in black ink on a white background. The signature is highly stylized and cursive, appearing to read 'JM'.

Association loi 1901

Association Etudiante de l'Université Claude Bernard Lyon I – Faculté d'Odontologie
Membre de l'Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire UNECD Membre
du Groupement des Associations Lyonnaises Indépendantes et Solidaires GAELIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 FEVRIER 2024

AMI CMA - Approbation du Contrat d'Exploitation Consortium Digital FCU

Exposé des motifs :

Pour la réalisation du Projet Digital FCU dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Compétences et métiers d'avenir » (CMA) du programme France 2030 (catégorie « Dispositifs de formation », sous-catégorie « Enseignement supérieur »), un accord de consortium a été signé entre le Groupement d'intérêt public FRANCE UNIVERSITÉ NUMÉRIQUE (FUN), 19 universités, la FCU, ANSTIA et l'association Games for Citizen.

Cet accord prévoit la conclusion d'un accord d'exploitation relatif à l'exploitation des résultats générés lors de l'exécution du projet.

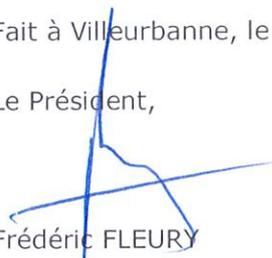
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de la CFVU du 12 décembre 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** le Contrat d'Exploitation Consortium Digital FCU avec le Groupement d'intérêt public FRANCE UNIVERSITÉ NUMÉRIQUE (FUN) annexé à la présente délibération.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 18
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 17/02/2024

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Contrat d'Exploitation Consortium Digital FCU (signé numériquement)

Contrat d'Exploitation

Consortium Digital FCU

ENTRE :

FRANCE UNIVERSITÉ NUMÉRIQUE, Groupement d'intérêt public dont le siège se situe au 61 bis rue de la Glacière, 75013 Paris, France, numéro SIRET 130 021256 00032, code NAF 6311Z, représenté par sa Directrice, Mme Catherine MONGENET.

CI-DESSOUS DENOMMÉE : « France université numérique » ou « FUN »

ET

L'Université de Bordeaux, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 130 018 351, dont le siège est sis 35, place Pey-Berland, 33000 BORDEAUX, et son adresse postale au 351 cours de la libération, 33405 Talence, représentée par son Président, M. Dean LEWIS, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université de Bretagne Occidentale, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 192 903 466, dont le siège est sis 3, rue des Archives, 29238 BREST Cedex 3, représentée par son Président M. Pascal OLIVARD, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université de Caen Normandie, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 191 414 085, dont le siège est sis Esplanade de la Paix, CS 14032, 14032 CAEN Cedex 5, représentée par son Président M. Lamri ADOUI, dûment habilité à l'effet des présentes,

CY Cergy Paris Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 130 025 976, dont le siège est sis 33, boulevard du Port, 95011 CERGY-PONTOISE Cedex, représentée par son Président, Laurent GATINEAU, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université Clermont Auvergne, Etablissement Public Expérimental, inscrit sous le numéro SIREN 130 028 061, dont le siège est sis 49 boulevard François Mitterrand, CS 60032, 63000 CLERMONT FERRAND, représentée par son Président M. Mathias BERNARD, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université de Lille, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 130 029 754, dont le siège est sis 42, rue Paul Duez 59000 LILLE, représentée par son Président M. Régis BORDET, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université du Littoral Côte d'Opale, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 195 944 038, dont le siège est sis 1, place de l'Yser, BP 71 022, 59375 DUNKERQUE Cedex, représentée par son Président M. Hassane SADOK, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université Claude BERNARD - Lyon 1, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 196 917 744, dont le siège est sis 43, boulevard du 11 novembre 1918, 69622 VILLEURBANNE Cedex, représentée par son Président, M. Frédéric FLEURY, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université Jean Moulin Lyon 3, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 196 924 377, dont le siège est sis 1C avenue des Frères

Lumière, CS 78242, 69372 LYON Cedex 08, représentée par son Président, M. Eric CARPANO, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université du Mans dénommée Le Mans Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 197 209 166, dont le siège est sis Avenue Olivier Messiaen, 72085 LE MANS Cedex 9, représentée par son Président, M. Pascal LEROUX, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université de Montpellier, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 130 029 796, dont le siège est sis 163, rue Auguste Broussonet, 34090 MONTPELLIER, représentée par son Président M. Philippe AUGÉ, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université Paul-Valéry Montpellier 3, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 193 410 891, dont le siège est sis Route de Mende 34199 Montpellier Cedex 5, représentée par sa Présidente, Mme Anne FRAÏSSE, dûment habilitée à l'effet des présentes,

L'Université de Nîmes, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 130 003 759, dont le siège est sis Rue du Docteur Georges Salan, CS 13019, 30021 NIMES Cedex 1, représentée par son Président M. Benoît ROIG, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université de Perpignan Via Domitia, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 196 604 375, dont le siège est sis 52, Avenue Paul Alduy, 66 860 PERPIGNAN Cedex, représentée par son Président M. Yvan AUGUET, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université de Rennes, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 130 030 513, dont le siège est sis Campus de Beaulieu, 263 avenue Général Leclerc, CS 74205, 35042 RENNES Cedex 2, représenté par son Président, M. David ALIS, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université de Rouen Normandie, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 227 619 042, dont le siège est sis 1, rue Thomas Becket, 76821 MONT-ST-AIGNAN Cedex, représentée par son Président, M. Laurent YON, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université de Toulon, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 198 307 662, dont le siège est sis Avenue de l'Université – CS 60584, 83041 TOULON Cedex 9, représentée par son Président M. Xavier LEROUX, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université de Tours, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 193 708 005, dont le siège est sis 60, rue du Plat d'Étain, 37020 TOURS Cedex, représentée par son Président, M. Arnaud GIACOMETTI, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université de Toulouse III – Paul Sabatier, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 193 113 842, dont le siège est sis 118, Route de Narbonne, 31062 TOULOUSE Cedex 9, représentée par son Président, M. Jean-Marc BROTO, dûment habilité à l'effet des présentes,

CI-DESSOUS DENOMMEE : les « Universités »

Ci-dessous dénommées collectivement « les Parties » ou individuellement « la Partie ».

SOMMAIRE

1.	Préambule	7
2.	Définitions	7
3.	Objet	8
4.	Bonne foi	8
5.	Documents	8
6.	Entrée en vigueur et durée	8
7.	Avenant	9
8.	Gouvernance	9
9.	Description de la plateforme	9
10.	Obligations des Parties	9
10.1	Obligations de FUN	9
10.1.1	Exploitation de la plateforme	9
10.1.2	Hébergement de la plateforme	10
10.1.3	Accès à la plateforme	10
10.1.4	Maintenance de la plateforme	10
10.1.5	Contrôle des contenus	10
10.2	Obligation des Universités	13
10.2.1	Mise en ligne des contenus sur la plateforme	13
10.2.2	Coordination	13
10.2.3	Rémunération des différents experts pédagogiques	13
10.2.4	Utilisation licite de la plateforme et des contenus	13
10.2.5	Signature de la convention de mandat	14
11.	Conditions financières	14
12.	Garanties de jouissance paisible	16
13.	Responsabilité et préjudice	17
13.1	Responsabilité des Parties	17
13.2	Responsabilité des Universités	17

13.3	Responsabilité de FUN	17
14.	Propriété	18
14.1	La plateforme	18
14.3	Licence sur les contenus	18
15.	Confidentialité	18
16.	Résolution-Résiliation	19
17.	Suspension	19
18.	Force majeure	19
19.	Tolérance	20
20.	Survivance	20
21.	Titres	20
22.	Nullité	20
23.	Conciliation	20
24.	Cession du contrat	21
25.	Langue	21
26.	Domiciliation	21
27.	Loi applicable	21
28.	Liste des annexes	21
29.	Signature	21

1. Préambule

1. Le groupement d'intérêt public (GIP) France Université Numérique édite une plateforme de formation en ligne.
2. Les Universités proposent des formations élaborées par des experts pédagogiques
3. La plateforme et les contenus susmentionnés ont notamment été générés dans le cadre d'un consortium entre FUN et les Universités.
4. L'accord de consortium DIGITAL FCU encadrant contractuellement ledit consortium prévoit la conclusion d'un accord d'exploitation relatif à l'exploitation des résultats générés lors de l'exécution du projet.
5. C'est dans ce cadre, qu'après une phase de négociations, les Parties se sont rapprochées sur les bases suivantes.
6. Il est précisé que le présent contrat ne traite que de l'exploitation des résultats générés par FUN et par les Universités à savoir la plateforme et les contenus. Les résultats générés par l'Association Games for Citizens feront l'objet d'un contrat d'exploitation distinct.
7. Les Parties conviennent de procéder à un échange permanent d'informations, en vue de contribuer à la réussite du présent contrat et d'éviter la génération de difficultés préjudiciables aux intérêts des Parties.

2. Définitions

8. Les termes ci-dessous définis auront entre les Parties la signification suivante et ce, avec ou sans majuscule, excepté lorsqu'il est manifeste, du fait du contexte particulier à une disposition spécifique, que cette signification n'est pas applicable :
 - « contenus » : désigne l'ensemble des documents et vidéos relatifs à la formation professionnelle mis en ligne sur la plateforme par les Universités ;
 - « experts pédagogiques » : enseignant-chercheur, enseignant, ingénieurs pédagogiques ou expert du domaine désignés par l'Université ;
 - « plateforme » : désigne la plateforme de formation en ligne mise à disposition par FUN et accessible à l'adresse suivante : (<https://www.fun-mooc.fr/fr/>). La plateforme est décrite à l'annexe « Description de la plateforme et des services » ;
 - « services » : désigne l'ensemble des applications informatiques diffusées sur la plateforme et décrits à l'annexe « Description de la plateforme et des services » ;
 - « utilisateur(s) » : désigne les personnes physiques bénéficiant d'un droit d'accès et d'utilisation de la plateforme et des services.
 - « université productrice » : désigne l'université qui a produit les contenus de formation et qui est titulaire des droits patrimoniaux permettant l'exploitation de la formation

- « université participante » : désigne l'université qui commercialise l'action de formation sur la plateforme de FUN. L'université productrice est également « université participante » lorsqu'elle commercialise sa propre action de formation.

3. Objet

9. Le présent contrat a pour objet de définir les conditions et modalités d'exploitation de la plateforme et des contenus par les Parties.

4. Bonne foi

10. Les Parties déclarent et conviennent expressément avoir négocié de bonne foi en ayant échangé toutes les informations nécessaires et utiles à l'expression de leur consentement respectif.

5. Documents

11. Les documents contractuels sont, par ordre de priorité décroissant :
 - le présent contrat et ses annexes ;
 - l'accord de consortium Digital FCU ;
12. En cas de contradiction entre des documents de nature différente ou de rang différent, il est expressément convenu entre les Parties que les dispositions contenues dans le document de rang supérieur prévaudront pour les obligations se trouvant en conflit d'interprétation. En cas de contradiction entre les termes des documents de même ordre, les derniers documents en date prévaudront sur les autres.
13. Nonobstant les règles d'interprétation des contrats définies dans le Code civil, il sera fait application de critères de rang selon les principes suivants :
 - obligation par obligation ;
 - ou, à défaut, alinéa par alinéa ;
 - ou, à défaut, article par article.

6. Entrée en vigueur et durée

14. Le contrat entre en vigueur rétroactivement à la date du 01/12/2023.
15. Le contrat pourra être signé à des dates différentes compte-tenu des contraintes organisationnelles propres à chaque Partie. Aussi, chaque Partie s'engage à respecter les termes du présent contrat dès sa signature, indépendamment de la signature des autres Parties. L'absence de signature par les autres Parties n'affecte pas l'obligation de la Partie signataire de respecter et d'exécuter le contrat.
16. Le présent contrat est conclu pour une durée initiale équivalente à celle de l'accord de consortium Digital FCU.

17. Le contrat sera ensuite tacitement reconduit par période annuelle à compter de la fin de l'accord de consortium Digital FCU, dans la limite de trois (3) reconduction tacite et sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties respectant un préavis de trois (3) mois avant ladite date d'anniversaire, notifiée par lettre recommandée avec avis de réception. A l'issue de la troisième période de reconduction tacite, les Parties se concerteront afin d'envisager une éventuelle reconduction du contrat qui ne pourra avoir lieu qu'après un accord express des Parties.

Une Partie peut se désister du présent accord d'exploitation conformément à la procédure de retrait prévue à l'article 12.2 de l'accord de consortium Digital FCU et à l'article 16 du présent contrat.

7. Avenant

18. Le présent contrat ne pourra être modifié que par voie d'avenant écrit, signé par les représentants des Parties habilités à cet effet.
19. Cet avenant, après signature par les représentants des Parties prévaudra sur les dispositions du présent contrat.

8. Gouvernance

20. Les comités institués dans le cadre de l'accord de consortium DIGITAL FCU sont en charge du suivi et de la coordination des actions prévues au présent contrat, ainsi que des actions qui seront décidées conjointement par les Parties.
21. Il est précisé que les dispositions relatives aux organes de gouvernance de l'accord de consortium DIGITAL FCU s'appliquent au présent contrat étant précisé que la fin de l'accord de consortium n'a pas pour effet de dissoudre lesdits organes qui perdurent afin d'assurer la gouvernance des actions objet du présent contrat.

9. Description de la plateforme

22. La plateforme de formation en ligne éditée par FUN et les services associés sont décrits à l'annexe 1 « Description de la plateforme et des services ».
23. La plateforme est notamment composée de contenus mis en ligne par les Universités dans le cadre du présent contrat.

10. Obligations des Parties

10.1 Obligations de FUN

10.1.1 Exploitation de la plateforme

24. FUN assure l'exploitation de la plateforme.

25. Dans ce cadre, FUN s'engage à faire ses meilleurs efforts pour rendre accessible aux utilisateurs la plateforme et les contenus 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, et ce pendant toute la durée du contrat. FUN se réserve toutefois le droit de restreindre, totalement ou partiellement, l'accès à la plateforme, avec un impact sur sa disponibilité, lorsque cette opération est nécessaire.
26. Afin de favoriser l'exploitation, FUN assure la promotion de la plateforme et des contenus la composant selon les modalités suivantes : articles et newsletters dédiées, promotion de la marque, réseaux sociaux, etc...

10.1.2 Hébergement de la plateforme

27. Dans le cadre de l'exploitation de la plateforme, FUN en assure, y compris par le recours à des prestataires tiers, l'hébergement de la plateforme et des services.
28. FUN est libre de procéder au choix des modalités d'hébergement de la plateforme.
29. Les contenus mis en ligne sur la plateforme sont périodiquement sauvegardés sur les serveurs de FUN ou du prestataire tiers de son choix.
30. Toutefois, FUN ne saurait être tenu responsable des conséquences dommageables pour les Universités ou tous tiers de la perte, de la détérioration ou de la destruction de leurs contenus. Il appartient aux Universités qui sont les meilleurs juges de l'importance des contenus de réaliser leurs propres copies de sauvegarde des contenus et de manière générale des données confiées à FUN.

10.1.3 Accès à la plateforme

31. FUN s'engage à donner l'accès à la plateforme aux Universités afin qu'elle puisse y déposer les contenus.
32. A cette fin, les universités transmettront les coordonnées d'un référent « administrateur » de la plateforme. FUN fournira aux référents des Universités des droits d'accès spécifiques, permettant d'administrer l'ensemble des fonctionnalités de la plateforme. Chacun des référents des universités pourra ainsi lui-même habilitier et octroyer des droits d'accès aux utilisateurs de son établissement.
33. En cas de difficulté d'accès à la plateforme, les utilisateurs pourront obtenir l'assistance du centre d'aide : <https://www.fun-mooc.help/hc/fr>. Le centre d'aide interviendra dans les meilleurs délais pour résoudre le ou les problèmes d'accès à la plateforme. Le centre d'aide pourra intervenir du lundi au vendredi de 9h à 18h. Les utilisateurs disposent également d'une FAQ pour la résolution des problèmes courants.

10.1.4 Maintenance de la plateforme

34. FUN assure la maintenance corrective de la plateforme selon les modalités décrites ci-après. Dans ce cadre, il s'engage à faire ses meilleurs efforts pour procéder à toute correction et modification nécessaire en cas de dysfonctionnements ou d'anomalies constatés.

35. Dans le cadre de ses prestations de maintenance, FUN est également en charge de la réalisation des développements techniques nécessaires à la commercialisation des contenus sur la plateforme.

10.1.4.1 Interlocuteurs désignés

36. Chaque Université désigne par écrit des interlocuteurs qualifiés responsables de la maintenance qui seront seuls habilités à communiquer avec FUN.

37. Les Universités garantissent la compétence technique, le sérieux et la motivation de ces interlocuteurs.

38. En cas d'indisponibilité temporaire ou définitive d'un interlocuteur, l'Université doit en informer immédiatement et par écrit FUN et désigner un nouvel interlocuteur ayant un profil identique à celui de l'interlocuteur indisponible.

10.1.4.2 Définitions des anomalies

39. Le terme « anomalie » désigne toute panne, incident, dysfonctionnement, incompatibilité, bogue ou blocage, défaut, dégradation de performances ou non-conformité à la documentation, qui, unitairement ou cumulée, a des répercussions sur l'utilisation ou l'exploitation des fonctionnalités de la plateforme.

40. Un anomalie peut être qualifiée de :

- « anomalie bloquante » : anomalie qui, unitairement ou cumulée, a des répercussions sur le fonctionnement de la plateforme en bloquant l'utilisation ou l'exploitation de ses fonctionnalités ;
- « anomalie majeure » : anomalie qui, unitairement ou cumulée, a des répercussions sur le fonctionnement de la plateforme en gênant l'utilisation ou l'exploitation de ses fonctionnalités sans les bloquer ;
- « anomalie mineure » : anomalie ni bloquante, ni majeure, n'ayant pas d'incidence sur l'utilisation ou l'exploitation des fonctionnalités de la plateforme, ou n'affectant la plateforme que sur un aspect esthétique.

10.1.4.2.1 Signalement des anomalies

41. Les Universités peuvent signaler pendant la période d'ouverture du service de maintenance les anomalies identifiées via le Centre d'Aide FUN à l'adresse suivante : <https://www.fun-mooc.help/hc/fr>.

42. Le signalement comprend :

- nom de l'Université;
- nom de l'interlocuteur effectuant la demande;
- motif de la demande ;
- description de l'incident et de sa gravité conformément à l'échelle de qualification décrite à l'article « Définitions des anomalies » du contrat;
- estimation du niveau d'urgence que l'Université confrère à cette demande.

43. La période pendant laquelle le service de maintenance de FUN est ouvert est la suivante :

- du lundi au vendredi, exception faite des jours fériés légaux en vigueur sur le territoire français ;

- de 09h00 à 18h00 heure française.

44. A réception du signalement, FUN contacte l'Université dans les meilleurs délais et qualifie l'anomalie selon les indications données par cette dernière. En cas de désaccord, la définition du niveau de gravité sera donnée par une personne désignée par FUN investie d'un pouvoir supérieur de décision.

10.1.4.3 Intervention

45. A partir des informations fournies par l'Université, FUN s'efforce de diagnostiquer les anomalies ou difficultés et de les corriger ou d'apporter une solution de contournement en fournissant à l'Université les informations utiles et les procédures à suivre.

46. Les délais d'intervention sur les services sont les suivants :

- en cas d'anomalies bloquantes : 1 jour ouvré ;
- en cas d'anomalies majeures : 2 jours ouvrés ;
- en cas d'anomalies mineures : 5 jours ouvrés.

47. FUN s'engage à respecter les délais de correction suivants :

- en cas d'anomalies bloquantes : 2 jours ouvrés pour la fourniture d'une solution de contournement et 5 jours ouvrés pour la correction ;
- en cas d'anomalies majeures : 3 jours ouvrés pour la fourniture d'une solution de contournement et 10 jours ouvrés pour la correction ;
- en cas d'anomalies mineures : 10 jours ouvrés pour la fourniture d'une solution de contournement et 15 jours ouvrés pour la correction.

10.1.4.4 Exclusions des services de maintenance

48. La maintenance ne sera pas assurée dans les cas suivants. :

- absence de formation préalable des utilisateurs de la plateforme ;
- utilisation de l'accès distant par un utilisateur de manière non conforme à la documentation ;
- intervention non autorisée de l'Université, d'un utilisateur ou d'un tiers ;
- anomalie générée par le matériel d'un utilisateur ou ses équipements d'accès ;

49. Dans ces hypothèses, FUN n'est pas responsable des dommages de toute nature qui peuvent résulter d'une indisponibilité temporaire de tout ou partie de la plateforme.

10.1.5 Contrôle des contenus

50. FUN pourra contrôler la conformité des contenus mis en ligne par les Universités au cahier des charges des formations en vigueur au moment de la mise en ligne. Le cas échéant, il informera l'Université des non-conformités constatées afin que cette dernière réalise les adaptations nécessaires.

Il est précisé que ledit cahier des charges pourra être modifié par le comité de pilotage. Ces modifications ne s'appliqueront qu'aux contenus mis en ligne après lesdites modifications.

51. A l'expiration d'un délai de trois (3) ans à compter de la mise en ligne d'un contenu par les Universités, le Comité de Pilotage (COPIL) devra déterminer si celui-ci doit être mis à jour. Dans cette hypothèse, les Parties se réuniront pour discuter des modalités de mise à jour.

10.1.6 Suivi des réclamations des stagiaires

52. FUN s'engage à informer les Universités de toute réclamation ou contestation relative à la formation ou à l'exécution du contrat de formation, effectuée par le stagiaire, dont il aurait connaissance.

10.2 Obligation des Universités

10.2.1 Mise en ligne des contenus sur la plateforme

53. Les Universités s'engagent à mettre en ligne les contenus sur la plateforme selon les modalités prévues dans le cahier des charges des formations.
54. Les Universités définissent les formations diplômantes et délivrent les diplômes sous leur seule responsabilité.
55. En cas de nécessité de mettre à jour les contenus, les Universités devront proposer en priorité à l'expert pédagogique auteur desdits contenus la réalisation des mises à jour. En cas de refus ou de silence de l'expert pédagogique auteur et afin de maintenir la qualité de la formation, les Universités s'engagent à confier les mises à jour des contenus à un autre expert pédagogique. Les mises à jour devront en toute hypothèse être réalisées dans le respect des droits de propriété intellectuelle et selon le périmètre des droits consentis aux Universités par l'expert pédagogique.

10.2.2 Coordination

56. Les Universités sont en charge de la coordination avec les différents experts pédagogiques.

10.2.3 Rémunération des différents experts pédagogiques

57. Les Universités sont en charge de la rémunération des différents experts pédagogiques afférente à leur qualité d'auteur des contenus.

10.2.4 Utilisation licite de la plateforme et des contenus

58. Les Universités s'engagent :

- à ne commettre aucun acte de contrefaçon, et déclarent, à ce titre, qu'elles possèdent les contenus qu'elles partagent sur la plateforme, ou qu'elles ont reçu toutes les permissions, accords et autorisations nécessaires pour les partager sur la plateforme ;
- à ne pas reproduire, télécharger, représenter, modifier, tout ou Partie de la plateforme ;
- à utiliser la plateforme de façon licite, dans le respect du présent contrat, des lois et règlements applicables, notamment les lois relatives à la propriété intellectuelle et industrielle, à l'informatique et à la protection des données personnelles ;
- à ne pas déposer, partager ou stocker tout contenu illicite ou contrevenant à la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, ou comportant des éléments de pornographie,

de pornographie infantine ou à caractère violent sans que cette liste ne soit exhaustive ou autres contenus inappropriés ou de nature privée ou sans rapport avec l'objet de la plateforme ou contrevenant aux lois, réglementations nationales et internationales en vigueur ;

- à ne pas créer ou utiliser d'autres comptes que ceux créés par FUN, que ce soit sous sa propre identité ou sur celle de tiers.

59. Les Universités sont responsables de l'utilisation de la plateforme, des services associés et de ses actes respectifs sur la plateforme.

10.2.5 Transmission d'un état des encaissements

60. Les Universités s'engagent à transmettre à FUN un état annuel de leurs encaissements reçus directement. Ce dernier devra être transmis au plus tard le 15 février de l'année N+1 pour les encaissements réalisés au cours de l'année N.

10.2.6 Signature de la convention de mandat

61. Les Universités s'engagent à signer la convention de mandat de gestion mentionnée à l'article 67.

11. Conditions financières

62. Il est convenu entre les Parties que FUN encaisse notamment la part du chiffre d'affaires tiré de l'exploitation de la plateforme et des contenus la composant payée par carte bancaire sur la plateforme.

63. Pour les autres modalités de paiement (hors paiement par carte bancaire sur la plateforme de FUN), notamment lorsqu'elles permettent de mobiliser le financement par le Compte Personnel de Formation (CPF) ou le financement direct de l'employeur, chacune des universités participantes tient un état de suivi financier des encaissements qu'elle reçoit. Cet état est partagé avec l'ensemble des universités participantes à l'action de formation, ainsi qu'avec FUN qui centralise un état global des encaissements reçus par chacune.

64. Les Parties s'accordent sur la répartition suivante concernant le chiffre d'affaires tiré de chaque formation (prix de la formation achetée par l'utilisateur) :

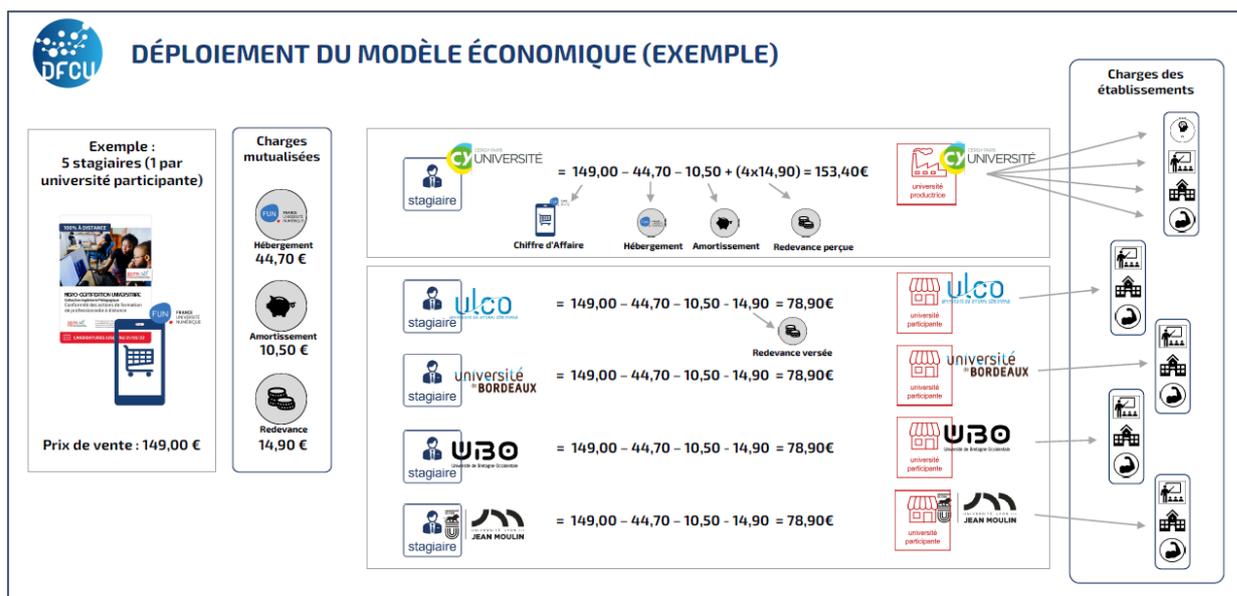
- Trente pour cent (30%) seront affectés à FUN pour la prise en compte de ses charges et frais liés notamment à l'hébergement des formations. Il est entendu par « hébergement » : l'hébergement de la plateforme et des contenus, l'appui à la commercialisation, le marketing, la diffusion, le streaming, la gestion des flux, les reversements ;
- Dix pour cent (10%) seront affectés à l'université productrice de la formation (la « redevance »). Il s'agit de la rémunération au titre de la propriété intellectuelle attachée à la formation ;
- Une partie du chiffre d'affaires sera affecté aux frais d'amortissement afin de permettre la mise à jour des formations tous les trois (3) ans. Le montant de l'amortissement est calculé à partir du coût de revient de conception de la formation, équivalent au

montant de l'aide ANR reversée à l'établissement producteur (tel que défini dans l'accord de consortium), divisé par 3 (amortissement en 3 ans).

Le montant de l'amortissement est conservé par FUN et reversé à l'établissement désigné par décision du comité de pilotage.

- Le solde est affecté à l'université participante.

65. Un exemple de répartition est présenté ci-après :



66.

67. Flux financiers :

Les frais d'inscription aux formations sont perçus soit par FUN via les paiements par carte bancaire sur sa plateforme, soit par l'université participante.

Les universités participantes communiquent à FUN au plus tard au 15 février de l'année N+1, pour les encaissements réalisés au cours de l'année N, un état annuel de leurs encaissements reçus directement.

FUN centralise les informations budgétaires et calcule au premier trimestre de l'année N+1 les montants dus à chaque partie selon les modalités définies à l'article 64.

Les universités participantes reversent à FUN les montants collectés.

FUN reverse aux autres universités participantes concernées le montant qui leur est dû.

68. Dans ce cadre, FUN et les Universités signent un mandat de gestion permettant à FUN :

- L'encaissement des sommes dues au titre des frais d'inscription aux formations lorsque le paiement est réalisé par carte bancaire sur la plateforme du GIP FUN et la délivrance des récépissés de paiement aux stagiaires
- Le remboursement aux stagiaires des frais de formation en cas d'annulation d'une participation à une formation dans le cadre de l'exercice du droit de rétractation du stagiaire ou dans les cas de force majeure

- Le reversement par le mandataire au mandant des frais d'inscription aux formations collectés par le mandataire auprès des stagiaires ;
- Le reversement par le mandataire au mandant des montants dus au mandant par les autres partenaires du consortium DIGITAL FCU ;
- Le reversement par le mandataire des montants dus par le mandant aux autres partenaires du consortium DIGITAL FCU ;

69. Il est précisé que lesdites conditions pourront être modifiées au cours de l'exécution du contrat par décision du comité stratégique du consortium Digital FCU.

12. Garanties de jouissance paisible

70. Chacune des Parties garantit à l'autre la jouissance paisible des éléments utilisés dans le cadre des présentes.

71. Les indemnités et frais de toute nature exposés par la Partie garantie, ainsi que les condamnations à dommages et intérêts prononcées contre elle, seront pris en charge par la Partie dont la fourniture est à l'origine de la revendication.

72. En particulier, les Universités garantissent la jouissance paisible des contenus qu'elles déposent sur la plateforme, ou qu'elles ont reçu toutes les permissions, accords et autorisations nécessaires pour les déposer sur la plateforme et les soumettre à la licence spécifique figurant en annexe.

73. A ce titre, les Universités garantissent FUN contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part de toute personne invoquant un droit de propriété intellectuelle ou un acte de concurrence déloyale et/ou parasitaire auquel l'utilisation des contenus aurait porté atteinte.

74. En conséquence, les Universités prendront à leur charge tous dommages et intérêts auxquels serait condamné FUN à raison d'un acte de contrefaçon ou de concurrence déloyale ou de parasitisme résultant de l'utilisation des contenus, et ce, dès que la condamnation les prononçant devient exécutoire, ainsi que les frais de toute nature supportés par FUN pour assurer sa défense, y compris les frais d'avocat.

75. Au cas où les contenus ou un élément des contenus seraient considérés par une juridiction comme constituant une infraction à un droit de propriété intellectuelle, son utilisation étant en conséquence interdite ou impossible, les Universités auront le choix à leurs frais :

- soit de modifier ou remplacer les éléments en litige ;
- soit de faire en sorte que FUN puisse, à nouveau, utiliser les éléments en litige sans limitation et sans frais complémentaires.

13. Responsabilité et préjudice

13.1 Responsabilité des Parties

76. D'un commun accord, les Parties conviennent expressément que leur responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée et que pour les conséquences des dommages directs et qu'est exclue l'indemnisation des dommages indirects.
77. Sont considérés comme dommages indirects les pertes de données, de temps, de bénéfiques, de chiffre d'affaires, de marges, pertes de commandes, de clients, d'exploitation, de revenus, d'actions commerciales ou encore l'atteinte à l'image de marque, les résultats escomptés et l'action de tiers.
78. Il est précisé que la responsabilité totale annuelle des Parties, qu'elle soit contractuelle et/ou extracontractuelle, dans le cadre de l'exécution du contrat, pour toutes les pertes ou dommages directs découlant de, ou en relation avec ce contrat, est limitée au chiffre d'affaires annuel découlant de l'exploitation de la plateforme.
79. Dans la mesure où la loi le permet, la limitation de préjudice s'applique en cas de faute lourde.
80. Rien dans cet accord ne pourra exclure ou limiter la responsabilité de chacune des Parties en cas de dol, de faute intentionnelle ou lorsqu'une telle responsabilité ne peut être limitée ou exclue en vertu du droit applicable.

13.2 Responsabilité des Universités

81. Les Universités sont seules responsables des contenus qu'elles mettent en ligne sur la plateforme.
82. Il est précisé que la responsabilité totale annuelle de chaque Université, qu'elle soit contractuelle et/ou extracontractuelle, dans le cadre de l'exécution du contrat, pour toutes les pertes ou dommages directs découlant de, ou en relation avec ce contrat, est limitée au chiffre d'affaires annuel découlant de l'exploitation du ou des contenu(s) fait générateur du dommage.

13.3 Responsabilité de FUN

83. La responsabilité totale annuelle de FUN, qu'elle soit contractuelle et/ou extracontractuelle, dans le cadre de l'exécution du contrat, pour toutes les pertes ou dommages directs découlant de, ou en relation avec ce contrat, est limitée au chiffre d'affaires annuel découlant de l'exploitation de la plateforme.
84. La responsabilité de FUN ne pourra pas être engagée :
- du fait d'un contenu mis en ligne par l'une des Universités, ou du fait d'une utilisation de la plateforme par les Universités contraire à la loi ou à la réglementation en vigueur ;
 - du fait de la suspension ou de l'interruption de l'accès à la plateforme, dès lors qu'elle a engagé ses meilleurs efforts pour rendre accessible la plateforme conformément à son obligation d'exploitation de la plateforme décrite à l'article 10.1.1 ;

14. Propriété

14.1 La plateforme

85. La structure générale de la plateforme est la propriété exclusive de FUN.
86. FUN concède aux Universités qui l'acceptent un droit d'utilisation non exclusif et non cessible et sans droit de sous licence de la plateforme aux seules fins de mise en ligne des contenus sur la plateforme, pour toute la durée du contrat.
87. Toutes les autres utilisations, non expressément autorisées par écrit et au préalable par FUN sont prohibées et constitutives de contrefaçon.
88. Les Universités s'interdisent notamment de modifier, copier, reproduire, télécharger, diffuser, transmettre, exploiter commercialement et/ou distribuer de quelque façon que ce soit les pages de la plateforme, ou les codes informatiques des éléments composant la plateforme.

14.2 Les contenus mis en ligne sur la plateforme

89. Les contenus déposés sur la plateforme par les Universités restent leur propriété.
90. Les Universités concèdent à FUN qui l'accepte, une licence non-exclusive d'utilisation des contenus dans les conditions du contrat de partenariat conclu entre FUN et chacune des Universités.

14.3 Licence sur les contenus

91. Les contenus mis en ligne sur la plateforme seront soumis à la licence spécifique figurant en annexe.

15. Confidentialité

92. Dans le cadre des présentes, l'ensemble des informations est confidentiel et recouvre toutes informations ou toutes données communiquées par les Parties par écrit ou oralement, y compris les informations communiquées ou obtenues à l'occasion des négociations des présentes.
93. Les Parties s'engagent naturellement à :
- traiter les informations confidentielles avec le même degré de protection qu'elles accordent à leurs propres informations confidentielles de même importance ;
 - garder les informations confidentielles et qu'elles ne soient pas divulguées ni susceptibles de l'être directement ou indirectement à tout tiers ;
 - ne pas porter atteinte, en aucune façon, aux droits de propriété portant sur les informations confidentielles ;

- éviter que les informations confidentielles ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées, en Partie ou en totalité, lorsque de telles copies, reproductions ou duplications ne sont pas directement liées à l'exécution des présentes.
94. Les Parties conviennent expressément de ne porter atteinte en aucune façon aux droits de propriété portant sur les informations confidentielles.
95. Les Parties restent tenues à cette obligation de confidentialité pendant la durée du contrat et pendant les cinq (5) ans qui suivent la fin du contrat, pour quelque raison que ce soit.

16. Résiliation-Retrait

96. Les dispositions relatives à l'article 11.2 « Retrait », à l'article 11.3 « Résiliation » et à l'article 11.4 « Modifications sociales, statutaires ou institutionnelles d'un Partenaire » de l'accord de consortium DIGITAL FCU s'appliquent au contrat. Ces dispositions continueront de s'appliquer pendant toute la durée du contrat et ce même après la fin de l'accord de consortium DIGITAL FCU.
97. Il est précisé qu'en cas de retrait ou de défaillance d'une Université, les contenus qu'elle a communiqués dans le cadre du contrat pourront continuer à être exploités par les Parties jusqu'à la fin des cursus en cours intégrant les contenus en cause.

17. Suspension

98. En cas de non-respect de son obligation d'utilisation loyale des contenus et de la plateforme (par exemple partage de contenu illicite ou inapproprié), FUN se réserve le droit de suspendre de plein droit l'accès à la Partie défaillante à la plateforme sans préavis, et ce sans préjudice de tous dommages-intérêts auxquels FUN pourrait prétendre.

18. Force majeure

99. Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du contrat.
100. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à deux mois, le présent contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire des Parties.
101. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, ainsi que les événements suivants :
- la guerre, l'émeute, l'état d'urgence de toutes natures et notamment sanitaire ou environnemental, l'incendie, les pandémies, les grèves internes ou externes, lock out, occupation des locaux, intempéries, tremblement de terre, inondation, dégât des eaux, explosion chimique et situation d'air gravement pollué mettant en danger les personnes physiques et les animaux, restrictions légales ou gouvernementales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, les accidents de toutes natures, épidémie, pandémie, maladie touchant plus de 10% du personnel dans un période de deux mois consécutifs, l'absence de fourniture d'énergie, l'arrêt Partiel ou total du réseau Internet, le cryptage des données résultant d'une fraude informatique, tous types de fraude informatique empêchant l'utilisation des systèmes informatiques et de télécommunications et, de manière plus générale, des réseaux de

télécommunications privés ou publics, les blocage de routes et les impossibilités d'approvisionnement en fournitures et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des Parties empêchant l'exécution normale du présent contrat.

19. Tolérance

102. Les Parties conviennent réciproquement que le fait pour l'une des Parties de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'autre Partie des droits acquis.
103. De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

20. Survivance

104. Les clauses déclarées comme survivantes après la fin du contrat, quelles que soient les modalités de cessation telles qu'arrivée du terme ou rupture contractuelle, continuent à s'appliquer jusqu'au terme de leur objet particulier. Il en est ainsi notamment des clauses de responsabilité et préjudice, propriété intellectuelle et de confidentialité.

21. Titres

105. En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

22. Nullité

106. Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

23. Conciliation

107. En cas de difficulté de toute nature et avant toute procédure juridictionnelle, la Partie désireuse communique les Parties concernées ladite difficulté par lettre recommandée avec causé de réception. Chacune des Parties s'engage à désigner deux personnes de son organisation ayant des pouvoirs décisionnaires.
108. Ces personnes devront se réunir à l'initiative de la Partie la plus diligente dans les quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre de demande de réunion de conciliation.
109. L'ordre du jour est fixé par la Partie qui prend l'initiative de la conciliation.
110. Les décisions, si elles sont arrêtées d'un commun accord, ont valeur contractuelle et devront faire l'objet d'un protocole d'accord dans un délais de 3 mois à compter de la date de réception de la lettre recommandée sauf accord contraire des Parties concernées.
111. Cette clause continue à s'appliquer malgré l'éventuelle nullité, résolution, résiliation ou d'anéantissement des présentes relations contractuelles.

24. Cession du contrat

112. Le présent contrat ne pourra faire l'objet d'une cession totale ou Partielle, à titre onéreux ou gracieux, par l'une des Parties, sans l'accord écrit et préalable de l'autre Partie.

25. Langue

113. Le contrat a été rédigé en langue française. En cas d'une autre rédaction dans une autre langue, seul le contrat rédigé dans la langue française sera considéré comme valable sur le plan juridique.

26. Domiciliation

114. Pour l'exécution de la présente convention et sauf dispositions particulières, les Parties conviennent de s'adresser toute correspondance à leur siège social respectif.

115. Tout changement d'adresse devra être signalé à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

27. Loi applicable

116. Le présent contrat est régi par la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

28. Liste des annexes

92. Les annexes du contrat sont les suivantes :

- Annexe 1 : Description de la plateforme et des services ;
- Annexe 2 : Cahier des charges des formations ;
- Annexe 3 : licence spécifique.

29. Signature

Fait à Paris,

En un (1) exemplaire original signé électroniquement par l'ensemble des parties.

Annexe 1 : Description de la plateforme et des services

Annexe 2 : Cahier des charges des formations

Annexe 3 : Licence spécifique

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 FEVRIER 2024**PROJET Procédé SEPAR8****Exposé des motifs :**

Le projet Procédé SEPAR8 est déposé dans le cadre de l'appel à Projets « Fonds pour une transition Juste (FTJ)- Programme européen 2021-2027 » de la Région Hauts-de-France.

Objectif : développement d'un procédé de recyclage des batteries Li-ion en fin de vie sur le territoire des Hauts-de-France : études approfondies de l'extraction des métaux et de la production de sels métalliques à partir de black mass issue de batteries en fin de vie.

Laboratoire impliqué : Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires

Responsable du projet : Julien Leclaire

Durée : 60 mois

Démarrage : janvier 2024

Aide demandée : 1 194 036 €

Le budget de l'UCBL correspond à un montant total de dépenses de 1 492 545 € et l'aide demandée au Fond pour une Transition Juste de 1 194 036 €.

Frais de personnel	550 020
Prestations	174 225
Equipements	80 900
Fonctionnement	313 000
Sous total	1 118 145
Personnel permanents	374 400
Total	1 492 545

La constitution du dossier FEDER demande l'approbation du projet et de son budget par le Conseil d'Administration de l'Université.



Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de la Commission Recherche du Conseil Académique en date du 18 janvier 2024 ;

Après avoir délibéré, le **Conseil d'administration a approuvé** le projet Procédé SEPAR8, son budget qui prévoit un apport en temps de personnels permanents UCBL de 374 k€ et la demande de subvention auprès du Fonds de Transition Juste géré par la Région Hauts-de-France de 1 194 036 €.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 18

Nombre de voix favorables : 17

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'absentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 13/02/2024

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes :

Présentation du projet Pilote SEPAR8
(partenaires, budget, résumé)

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

Projet Procédé SEPAR8

Type de Projet : Demande de subvention auprès du « Fond pour une transition Juste (FTJ)- Programme européen 2021-2027 », géré par la région Hauts de France

Porteur : MECAWARE

Durée : 60 mois

Démarrage : Janvier 2024

Partenaires : 3 dont 1 PME et 2 laboratoires académiques

- ▶ MECAWARE
- ▶ Laboratoire ICBMS (Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires)
- ▶ Laboratoire LRCS (Laboratoire de réactivité et Chimie des Solides)



Porteur UCBL : Julien Leclaire

Aide UCBL demandée : 1 194 036 €

Apport en temps de personnel permanent : 374 400 €

Total projet : 1 492 545 €

Frais de personnel	550 020
Prestations	174 225
Equipements	80 900
Fonctionnement	313 000
Sous total	1 118 145
Personnel permanents	374 400
Total	1 492 545

Résumé

Les partenaires du projet Procédé-SEPAR8 ont pour ambition de développer in fine une unité industrielle de production des métaux stratégiques de qualité « battery grade », issus du recyclage des batteries Li-ion en fin de vie sur le territoire Nord Pas-de-Calais.

Il est porté par un consortium de 3 partenaires, 1 industriels, la société MECAWARE, spécialiste de l'extraction métallique par procédé hydrométallurgique et 2 laboratoires académiques l'ICBMS (Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires) et le LRCS (Laboratoire de réactivité et Chimie des Solides).

Ce projet s'inscrit dans le développement actuel du marché des véhicules électriques qui nécessite la mise en place d'une filière industrielle de la batterie de sa production à son recyclage. De manière plus globale, la demande de batteries pour le développement des nouvelles mobilités est en forte croissance et l'industrialisation de ces batteries nécessite l'accès aux matières premières spécifiques, notamment aux métaux critiques, en grande quantité. Cet accès est difficile pour l'industrie européenne puisqu'il est essentiellement contrôlé par la Chine. L'organisation de cette nouvelle industrie des batteries en Europe pose donc logiquement la question de l'organisation de la filière de recyclage associée. L'objectif est que l'UE produise au moins 15% de sa consommation annuelle de matières premières critiques. Les composants des batteries tels que le nickel, le manganèse, le cobalt, le lithium et le graphite sont inclus dans la liste des matières premières stratégiques, considérées comme essentielles pour les technologies permettant d'atteindre les objectifs écologiques et numériques de l'Europe, ainsi que pour les applications spatiales et de défense.

En France, la Stratégie nationale sur les batteries, lancée en 2021 et intégrée aux objectifs de France 2030, encourage l'émergence d'une filière de production de batteries en France, notamment dans la région des Hauts-de-France. À court terme, cela se traduira par l'implantation de quatre gigafactories sur le territoire des Hauts-de-France, dont trois se concentreront sur la technologie Li-ion. Cette chimie devrait dominer le marché européen des batteries au cours des 10 à 20 prochaines années, selon les scénarios. Assurer l'approvisionnement de ces méga-usines est donc désormais une priorité pour garantir l'autonomie stratégique nationale, les objectifs industriels régionaux et, plus largement, pour atteindre la neutralité climatique. Au-delà de la filière batteries, c'est l'ensemble des produits comportant des métaux critiques qui doit être adressé à terme. C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet « procédé SEPAR8 ».

Le projet est structuré en quatre étapes de développement distinctes :

- 1) Une première étape préparatoire « EF-SEPAR8 » ;
- 2) Une seconde étape préparatoire « Procédé SEPAR8 »
- 3) Une troisième étape pré-industrielle « Pilote SEPAR8 » ;
- 4) Une quatrième étape d'industrialisation « Usine SEPAR8 ».

La 1^{ère} phase préparatoire EF-SEPAR8, portant sur les premières phases d'études a été réalisée. Cette première étape a notamment permis de caractériser le gisement des batteries, la localisation du site d'implantation et l'identification des obligations réglementaires pour sa mise en place.

Le projet rentre actuellement dans sa seconde phase avec la mise en place du projet « procédé SEPAR8 » qui vise à lever les verrous technologiques identifiés en laboratoire. L'objectif est de porter le niveau de maturité technologique à un TRL 5.

Au-delà des opérations préliminaires de collecte, de tri, de traitement mécanique des déchets et production de black masse, le projet procédé SEPAR8 comporte 3 grandes phases :

- le traitement hydrométallurgique eCO₂-efficient de la black mass ;
- la qualification de sels métalliques pour la refabrication de batteries ;
- la fabrication de matière active et réintégration dans une cellule de batterie à l'échelle laboratoire.

Le projet Procédé SEPAR8, impliquant uniquement MECAWARE et les 2 laboratoires va s'intéresser plus particulièrement à la phase d'extraction afin de mieux comprendre les paramètres physico-chimiques permettant la séparation sélective des métaux (ICBMS) et à la fabrication de matériaux de cathodes à partir de composés métalliques non conventionnels (LRCS).

Les déchets étudiés proviendront uniquement de batteries Li-ion dans un premier temps puis seront étendus par la suite à d'autres chimies de batteries et d'autres types de déchets tels que les DEEE (circuits électroniques). Ce projet se déroulera sur une durée de 5 ans avec comme finalité les levées des verrous scientifiques et techniques sur le recyclage des produits étudiés.

Plus particulièrement, l'équipe CSAp de l'ICBMS apporte dans le projet Procédé SEPAR8 la brique technologique d'extraction et de purification de chaque métal ingrédient des batteries lithium-ion, à partir de chaque classe de blackmass. En particulier, l'équipe CSAp démontrera la capacité de sa boîte à outil moléculaire CO₂-sourcée, à s'adapter indifféremment à toutes les classes de blackmass fournies et à délivrer avec des hauts niveaux de performance (rendement, sélectivité, empreinte et coût) des sels inorganiques (hydroxides et carbonates) de métaux purifiés de grade requis pour la production de nouvelles électrodes et batteries par le LRCS. La détermination des points de fonctionnement optimum de la boîte à outils selon la nature de gisement traité (typologie de batterie) sera un livrable-clef pour le scale-up opéré par MECAWARE.

D'un point de vue fondamental, elle permettra de consolider la connaissance sur les systèmes moléculaires adaptatifs, i.e. explorer l'impact de variabilité compositionnelle des gisements sur celle des agents extractants et sur les performances séparatives associées.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 février 2024

PROJET SCALE - ACQUISITION DE PLACES DE CINEMA POUR LES PARTICIPANTS AUX ENQUETES

Exposé des motifs :

Le Projet SCALE a été lauréat de l'appel à projets national DEFFINUM pour l'innovation numérique au service de la formation du Ministère du Travail, et soutenu par l'Etat dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêts « Compétences et Métiers d'avenir » du programme France 2030 opéré par la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires).

L'objectif de ce projet est de déployer une formation hybride et modulaire à l'échelle nationale, centrée sur l'acquisition de compétences à s'orienter.

Afin de proposer une formation adaptée à chaque apprenant, la formation est découpée en six phases. Chaque phase contient des ressources numériques, des outils d'orientation à utiliser seuls, des exercices à réaliser seuls et des ateliers en groupe.

L'Université Claude Bernard Lyon 1 est chef de file du consortium composé de la société JobTeaser, de l'INSA Lyon et de l'Université Lumière Lyon 2. Dans le cadre de travaux de recherche liés au projet et menés par le Laboratoire Éducation, Cultures, Politiques (UR 4571), de l'Université de Lyon 2, il sera proposé deux enquêtes, la première avant le début de la formation et la seconde en fin de formation. L'ensemble des données recueillis permettront de faire évoluer les contenus afin de fournir une formation adaptée.

Afin de remercier les participants à ces deux enquêtes, les membres du consortium du projet souhaitent leur offrir une place de cinéma. Ces places de cinéma seront acquises *via* le partenariat du SGAS avec UGC et financées sur le budget du projet SCALE.

Dans ce cadre, il est proposé d'acquérir des places de cinéma pour un montant total maximum de 16 688,70 € (2 649 places à 6,30 € l'unité).

Vu le Code de l'Éducation ;

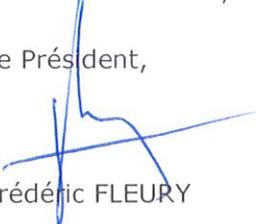
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé**, l'achat de places de cinéma au prix unitaire de 6,30 € pour un montant total maximum de 16 688,70 €.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 18
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 13/02/2024

Le Président,


Frédéric FLEURY

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

SIÈGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 février 2024

TARIFS DE PRESTATIONS – SECTEUR SCIENCES – ADDITIF IP2I

Exposé des motifs :

Dans le cadre des diverses activités de l'université, il est nécessaire de faire adopter par le conseil d'administration les éléments de tarification permettant la prise en charge financière et comptable de prestations réalisées tant pour le compte de structures internes à l'établissement qu'à des organismes extérieurs, par voie de facturation.

Afin de faciliter la lisibilité et le suivi de ces éléments de tarification, la direction des services financiers de l'établissement s'est proposée de compiler les différentes propositions faites au CA, et demande ainsi à votre conseil de bien vouloir adopter les tarifs détaillés en annexes, au nom des structures concernées suivantes :

- Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon (IP2I)

Annexe 1

Les tarifs sont indiqués hors taxe (si les montants sont mentionnés TTC et sauf mention contraire, la TVA est de 20%) et sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les tarifs détaillés en annexes et présentés par les structures suivantes :

- **Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon (IP2I)**

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 18

Nombre de voix favorables : 17

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 13/02/2024

Le Président,



Frédéric FLEURY

Pièce jointe : Annexe 1

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Annexe 1

Département ou service : **Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon (IP2I)**

Centre financier : **R685822**

Désignation du type de facturation

Prestations de service dans le cadre de mesures environnementales, liées au démantèlement ou à la quantification de déchets radioactifs.

Prestation	Montant € HT
Mesure de l'activité du carbone 14 sur bio-indicateurs par synthèse de benzène selon la norme NF M60-812-2 <i>Tarif pour échantillons ANDRA-Subatech</i>	345
Mesure de l'activité du carbone 14 sur bio-indicateurs par synthèse de benzène selon la norme NF M60-812-2 <i>Tarif pour une quantité annuelle supérieure à 70 échantillons</i>	407
Mesure de l'activité du carbone 14 sur bio-indicateurs par synthèse de benzène selon la norme NF M60-812-2 <i>Tarif pour une quantité annuelle inférieure à 71 échantillons</i>	470
Préparation et mesure simultanée du tritium et du carbone 14 sur frottis + déchets selon les normes NF EN ISO 9698 et NF ISO 13168	38
Préparation et mesure simultanée du tritium et du carbone 14 dans un liquide + déchets selon les normes NF EN ISO 9698 et NF ISO 13168	43
Préparation et mesure simultanée du tritium et du carbone 14 dans un échantillon solide + déchets (liquides et solides)	120

selon les normes NF EN ISO 9698 et NF ISO 13168	
Préparation et mesure par scintillation liquide de l'activité volumique du tritium atmosphérique prélevé par la technique de barbotage de l'air dans l'eau selon la norme NF M60-312-1	50
Préparation et mesure par scintillation liquide de l'activité volumique de l'air en carbone 14 à partir d'un prélèvement atmosphérique selon la norme NF M60-812-1	50
Préparation et mesure du tritium dans un effluent liquide par scintillation liquide selon la norme NF EN ISO 9698	50
Préparation et mesure sur frottis par spectrométrie gamma selon la norme NF EN ISO 18589 + déchets	150
Préparation et mesure d'un échantillon liquide par spectrométrie gamma selon la norme NF EN ISO 10703 + déchets	160
Préparation et mesure d'un échantillon solide par spectrométrie gamma selon la norme NF EN ISO 18589 + déchets	170
Préparation d'un échantillon de granulats pour mesure par spectrométrie gamma selon la norme NF EN ISO 18589-2	40
Mesure d'un échantillon de granulats par spectrométrie gamma selon la norme NF EN ISO 18589-3	150

Nom et signature du responsable



ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

SIÈGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 FÉVRIER 2024

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à un trop perçu sur paie de Mme C D.

Mme C D n'a pas répondu aux diverses relances amiables effectuées. La créance a été confiée pour recouvrement à l'huissier, celle-ci a été infructueuse à l'égard de l'insolvabilité du débiteur. L'huissier a transmis un certificat d'irrecouvrabilité.

Vu le Code de l'Education et notamment l'article R719-89 ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par le Directeur Général des Services, en date du 13/12/2023 ;

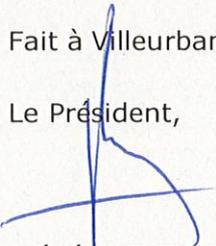
Vu l'avis favorable du M. l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président l'admission en non-valeur pour un montant de 233,68 euros.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 18
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 13/02/2024

Le Président,


Frédéric FLEURY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 février 2024

PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE

Exposé des motifs :

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable.

La dette correspond à un trop perçu sur la paie de juin 2022. La demande de remise gracieuse est motivée par Madame M A qui a sollicité une remise gracieuse de 50% de sa dette et s'est acquittée des 750,69€ restant dus. Son dossier a été étayé par un rapport social instruit par l'assistance sociale.

La remise gracieuse s'élève à 750,00€.

Vu le Code de l'Education et notamment l'article R719-89 ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la demande écrite de remise gracieuse formulée par le débiteur en date du 24/03/2023 ;

Vu le certificat administratif établi par l'ordonnateur en date du 07/12/2023, émettant un avis favorable ;

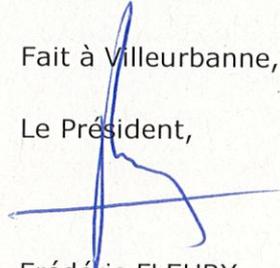
Vu l'avis favorable de M. l'Agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président une remise gracieuse pour un montant total de 750,00€.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 18
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 13/02/2024

Le Président,


Frédéric FLEURY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 février 2024

REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTEES DANS LES INSTANCES DE L'UCBL – ANNEE 2023

Exposé des motifs :

Les organisations syndicales (personnes morales ou rassemblement de personnes morales) de l'Université Claude Bernard Lyon 1 qui sont représentées dans les différentes instances de l'établissement bénéficient d'une dotation globale annuelle.

Le principe de répartition de la dotation est basé sur le nombre d'élus de chacune des structures syndicales (en rapport avec le nombre d'élus total). La règle de répartition est la suivante : *Dotation d'une organisation syndicale ou association représentative de l'UCBL = nombre d'élus de chaque syndicat / nombre d'élus total x Dotation globale*

Pour l'année 2023, le nombre d'élus total est égal à 41 et la dotation globale est de 5000 €.

	CA	CFVU	CR	CPE	CSA	F3SCT	total	% subvention	dotation 2023
CGT-Sud	1	0	0	2	3	3	9	19,51%	976 €
FSU	0	0	0	0	2	2	4	12,20%	610 €
SNASUB	0	0	0	6	0	0	6	14,63%	732 €
SNPTES	1	1	0	4	0	0	6	14,63%	732 €
UNSA Education	0	1	2	3	4	4	14	34,15%	1 707 €
SGEN-CFDT	0	0	0	0	1	1	2	4,88%	244 €
TOTAUX	2	2	2	15	10	10	41	100%	5 000 €

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable du comité social d'administration en date 25 janvier 2024 ;

Après avoir délibéré, le conseil d'administration a approuvé la répartition suivante de la dotation aux organisations syndicales représentées dans les instances de l'UCBL :

CGT-Sud	976 €
FSU	610 €
SNASUB	732 €
SNPTES	732 €
UNSA Education	1 707 €
SGEN-CFDT	244 €

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

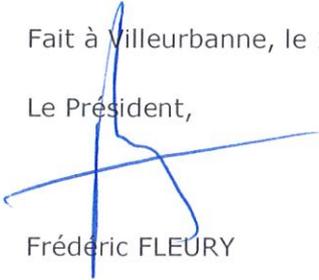
ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

Il appartient à chaque syndicat bénéficiant d'une subvention de transmettre au Président de l'Université dans les meilleurs délais un relevé d'identité bancaire permettant le versement de la subvention.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 18
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 13/02/2024

Le Président,


Frédéric FLEURY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 FEVRIER 2024

PUBLICATION DES EMPLOIS DU PREMIER et SECOND DEGRE – campagne d'emplois 2024
COMPLEMENT

Vu le Code de l'éducation notamment son article L952-6-2 ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la délibération n° 2023-184 du conseil d'administration du 19 septembre 2023 ;

Le conseil d'administration doit se prononcer sur l'additif à la campagne d'emplois 2024 de postes d'enseignants du second degré déclarés vacants pour leur publication en campagne complémentaire.

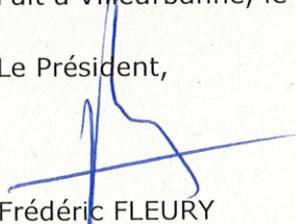
Après avoir délibéré, le **Conseil d'administration** a approuvé l'additif à la publication des emplois d'enseignants du 2nd degré au titre de la campagne 2024, conformément au tableau ci-joint.

Pièce jointe : 1

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 18
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 13/02/2024

Le Président,


Frédéric FLEURY

Demandes d'emplois du 2nd degré - campagne 2024
MAINTIENS - complément

	N° de l'emploi vacant	Composante ou service	DISCIPLINE	PROFIL SYNTHETIQUE
1	1740	SUAPS	EPS	Natation ou Basket-Ball, et polyvalences
2	0184		EPS	Tennis ou Basket-Ball, et polyvalences
3	2587	IUT - Dpt GB Doua	Anglais	Anglais dans un contexte scientifique, technique, et professionnel

Campagne d'emplois 2024
Enseignants du Second Degré

Maintien

Si maintien, n° emploi national : 1740

Discipline :	EPS
Profil synthétique :	Enseignant Natation ou Basket-Ball, et polyvalences Responsabilités pédagogiques et/ou administratives
Service :	SUAPS

ENSEIGNEMENT :

Le SUAPS recrute un enseignant d'EPS titulaire ayant des compétences spécifiques dans l'enseignement et l'entraînement dans les activités Natation ou Basket-Ball, ceci afin d'encadrer des étudiants du débutant au pratiquant compétiteur de bon à très bon niveau au sein de l'Association Sportive. Il est également demandé des compétences élargies dans d'autres APSA et d'avoir la capacité de les enseigner à un public débutant à débrouillé.

Le recrutement d'un enseignant d'EPS va au-delà de l'encadrement des cours dans sa spécialité. Il lui sera demandé une implication dans la vie de l'établissement en général et du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives en particulier.

Le candidat recruté devra avoir la capacité d'assurer des responsabilités pédagogique et/ou administratives nécessaires au fonctionnement du service avec un engagement dans toutes les missions inhérentes au bon fonctionnement de ce service en dehors des enseignements. Ceci nécessite un investissement professionnel dans des tâches administratives dès l'arrivée dans le service.

Dans l'activité Natation, des compétences sur la formation au BNSSA, sur l'apprentissage aux non-nageurs, sur l'encadrement du water-polo ainsi que l'encadrement des sports enchainées (triathlon, swimrun...) seront valorisées.

Dans l'activité Basket-Ball, des compétences dans l'activité basket 3x3, dans la formation des officiels et entraîneurs, dans la préparation physique seront valorisées.

Il sera également demandé aux candidats des compétences pédagogiques et didactiques pour traiter les activités physiques, sportives et artistiques afin de contribuer à la formation d'étudiants, aptes à résoudre des problèmes complexes et de citoyens donnant du sens à leur métier dans l'optique d'un développement humain et environnemental durable. Il sera important pour les candidats de pouvoir mettre en avant des compétences organisationnelles pour organiser et encadrer des événements sportifs ainsi que des dispositions au travail d'équipe par le développement de projets.

Toutes autres compétences qui pourront enrichir le potentiel du service des sports de l'UCBL seront étudiées attentivement : maîtrise de l'outil informatique et des outils de communication, langue étrangère, encadrement des publics en situation d'inaptitude.

Contact :

CORBI François, Directeur du SUAPS, francois.corbi@univ-lyon1.fr, 06.85.77.20.53

Campagne d'emplois 2024
Enseignants du Second Degré

<input checked="" type="checkbox"/> Maintien Si maintien, n° emploi national : 0184
--

Discipline :	EPS
Profil synthétique :	Enseignant Tennis ou Basket-Ball, et polyvalences Responsabilités pédagogiques et/ou administratives
Service :	SUAPS

ENSEIGNEMENT :

Le SUAPS recrute un enseignant d'EPS titulaire ayant des compétences dans l'enseignement et l'entraînement dans les activités Tennis ou Basket-Ball, ceci afin d'encadrer des étudiants du débutant au pratiquant compétiteur de bon à très bon niveau au sein de l'Association Sportive. Il est également demandé des compétences élargies dans d'autres APSA et d'avoir la capacité de les enseigner à un public débutant à débrouillé.

Le recrutement d'un enseignant d'EPS va au-delà de l'encadrement des cours dans sa spécialité. Il lui sera demandé une implication dans la vie de l'établissement en général et du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives en particulier.

Le candidat recruté devra avoir la capacité d'assurer des responsabilités pédagogique et/ou administratives nécessaires au fonctionnement du service avec un engagement dans toutes les missions inhérentes au bon fonctionnement de ce service en dehors des enseignements. Ceci nécessite un investissement professionnel dans des tâches administratives dès l'arrivée dans le service.

Dans l'activité Tennis, des compétences dans l'activité padel et dans la formation des officiels seront valorisées.

Dans l'activité Basket-Ball, des compétences dans l'activité basket 3x3, dans la formation des officiels et entraîneurs, dans la préparation physique seront valorisées.

Il sera également demandé aux candidats des compétences pédagogiques et didactiques pour traiter les activités physiques, sportives et artistiques afin de contribuer à la formation d'étudiants, aptes à résoudre des problèmes complexes et de citoyens donnant du sens à leur métier dans l'optique d'un développement humain et environnemental durable. Il sera important pour les candidats de pouvoir mettre en avant des compétences organisationnelles pour organiser et encadrer des événements sportifs ainsi que des dispositions au travail d'équipe par le développement de projets.

Toutes autres compétences qui pourront enrichir le potentiel du service des sports de l'UCBL seront étudiées attentivement : maîtrise de l'outil informatique et des outils de communication, langue étrangère, encadrement des publics en situation d'inaptitude.

Contact :

CORBI François, Directeur du SUAPS, francois.corbi@univ-lyon1.fr, 06.85.77.20.53

Campagne d'emplois 2024
Enseignants du Second Degré

Maintien

Si maintien, n° emploi national : **2587**

Discipline :	Anglais
Profil synthétique :	Enseigner l'anglais dans un contexte scientifique, technique, et professionnel
Composante :	IUT LYON 1 – Génie Biologique – Site Villeurbanne Doua

La personne recrutée rejoindra l'équipe pédagogique du Département de Génie Biologique de l'IUT Lyon 1, composante de l'université Claude Bernard Lyon1. Le département de Génie Biologique de l'IUT Lyon1 héberge 3 parcours du BUT Génie Biologique (Diététique et Nutrition, Biologie Médicale et Biotechnologies, Agronomie), 3 licences professionnelles et un DIU. Le département est constitué de 33 enseignants et enseignants-chercheurs, 8 personnels techniques et administratifs, et entre 350 et 400 étudiants. Le Programme pédagogique national est disponible ici <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/annexe-1-licence-professionnelle-bachelor-universitaire-de-technologie-g-nie-biologique-29013.pdf>.

ENSEIGNEMENT :

La personne recrutée interviendra principalement auprès de groupes d'étudiants de niveaux variés (A2 à C1 du CECRL), de BUT 1ère année à BUT 3ème année auprès des trois parcours du BUT : diététique et nutrition, agronomie, biologie médicale et biotechnologie.

La personne recrutée devra s'intégrer à une équipe d'enseignants permanents et de vacataires visant à développer la cohérence des pratiques pédagogiques dans un contexte d'insertion professionnelle des étudiants. La personne veillera également à la correction grammaticale et phonologique des étudiants en proposant des activités orales et écrites **visant un niveau final B2 confirmé**.

L'apprentissage se fait par compétences, il comprend un socle d'enseignement classique mais aussi des mises en situation semi-professionnelle en lien avec les disciplines techniques appelées « Situation d'Apprentissage et d'Evaluation » ou SAE, qui nécessite un travail en collaboration avec des enseignants en science.

Les enseignements d'anglais comprendront la pratique des 4 compétences de langue :

Compréhension écrite : lecture et compréhension d'articles de vulgarisation scientifique en anglais (approche du lexique lié au domaine scientifique).

Expression écrite : Consolidation des bases grammaticales et syntaxiques, maîtrise du vocabulaire de spécialité, réflexion personnelle et argumentée sur des sujets de bioéthique.

Compréhension orale : analyse de document vidéo/audio en lien avec des sujets scientifiques d'actualité.

Expression orale : prise de parole individuelle ou en groupe ponctuelle sur des sujets d'actualité, de bioéthique : jeu de rôle ; présentation individuelle ou groupée d'une problématique scientifique...

Certification en anglais : Préparation et organisation de sessions type TOEIC avec les autres départements d'IUT.

Introduction à l'interculturalité : préparation aux mobilités internationales (stage, étude). Savoir se présenter, rédiger CV et lettre de motivation, réaliser un rapport et une présentation orale en anglais.

Le candidat sera amené à assurer des tâches d'encadrement de stages ou de mobilité d'études à l'international. Enfin, un investissement dans les tâches collectives du département ou de l'institut sera demandé à terme, par exemple : participation aux soutenances, corrections (Portfolio BUT1 par exemple.), tutorat étudiant ou suivi d'alternants ... etc.

Les candidats sont fortement invités à contacter le département pour obtenir des informations plus détaillées.

Contact :

DEVILLARD Sébastien, chef de département, sebastien.devillard@univ-lyon1.fr, 04 72 69 20 65

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 FEVRIER 2024

TARIFS DE LA CELLULE CONGRES

Exposé des motifs : tarifs d'inscription aux congrès 2024 et tarifs des sponsorings

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les tarifs suivants

➤ **JRNN 2024**

Congrès intitulé « **Journée de prévention du risque infectieux chez le nouveau-né** » organisé le 2 février 2024 par le CPIas Auvergne Rhône Alpes.

Inscription :

Tarif participant : 80 €

Tarif étudiant : 40 €

Sponsoring :

Stand nu 4m² : 550 € HT

➤ **JRESL 2024**

Congrès intitulé « **Journée de prévention du risque infectieux en établissements de santé** » organisé le 20 mars 2024 par le CPIas Auvergne Rhône Alpes.

Inscription :

Tarif participant : 80 €

Tarif étudiant : 40 €

Sponsoring :

Stand nu 4m² : 550 € HT

➤ **BPCO**

Congrès intitulé « **BPCO** » organisé le 28 mars 2024 par Jean-François MORNEX.

Sponsoring :

Offre stand 1 : 1666,67 € HT

Offre stand 2 : 2000 € HT

➤ **Journée de l'Hypertension pulmonaire Auvergne Rhône Alpes**

Congrès intitulé « **Journée HTP AURA** » organisé le 14 mai 2024 par Ségolène TURQUIER.

Sponsoring :

Offre stand 1 : 1500 € HT

Offre stand 2 : 2000 € HT

Offre stand 3 : 4000 € HT

➤ **JREMSCL 2024**

Congrès intitulé « **Journée de prévention du risque infectieux en établissements médico-sociaux** » organisé le 17 mai 2024 par le CPias Auvergne Rhône Alpes.

Inscription :

Tarif participant : 80 €

Tarif étudiant : 40 €

Sponsoring :

Stand nu 4m² : 550 € HT

➤ **Journée CRIOAc**

Congrès intitulé « **CRIOAc** » organisé le 25 juin 2024 par Tristan FERRY.

Inscription :

Tarif normal : 65 €

Tarif normal distanciel : 35 €

Tarif partenaire : 35 €

Tarif partenaire distanciel : 35 €

Sponsoring :

Offre stand 1 : 1000 € HT

Offre stand 2 : 3000 € HT

Offre stand 3 : 5000 € HT

> **JRESCL 2024**

Congrès intitulé « **Journée de prévention du risque infectieux en établissements de santé** » organisé le 27 septembre 2024 par le CPIas Auvergne Rhône Alpes.

Inscription :

Tarif participant : 80 €

Tarif étudiant : 40 €

Sponsoring :

Stand nu 4m² : 550 € HT

> **JREMSL 2024**

Congrès intitulé « **Journée de prévention du risque infectieux en établissements médico-sociaux** » organisé le 3 octobre 2024 par le CPIas Auvergne Rhône Alpes.

Inscription :

Tarif participant : 80 €

Tarif étudiant : 40 €

Sponsoring :

Stand nu 4m² : 550 € HT

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 18

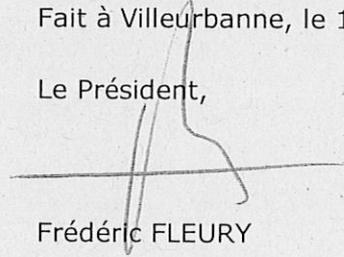
Nombre de voix favorables : 17

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 13/02/2024

Le Président,


Frédéric FLEURY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 FEVRIER 2024

**ATTRIBUTION DU PRIX ANTONIN PONCET
ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/2024**

Exposé des motifs :

Le Prix Antonin Poncet est destiné à récompenser l'auteur **d'un travail en cours** et à l'aider dans l'achèvement de ses recherches qui porteront obligatoirement sur un sujet de **PATHOLOGIE CHIRURGICALE EXPERIMENTALE** (Legs dit Poncet accepté par décret en date du 7 juillet 1952). Sont concernés les internes en chirurgie des hôpitaux de Lyon en cours de DES ou de DESC de chirurgie.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu, le règlement du Prix Antonin Poncet (Modalités 2023) ;

Vu, la décision du jury (d'attribution du Prix Antonin Poncet) en date du 20 décembre 2023

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** l'attribution des sommes suivantes :

1^{ère} tranche :

- **10.000 euros** à Monsieur **Charles DE MATTEIS**,

2^{ème} tranche :

- **1.500 euros** à Madame **Natacha BOULANGER** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel.
 - o **10.000 euros** correspondant à une participation aux dépenses engagées pour la réalisation du travail.
- **1.500 euros** à Madame **Coline DUCROT** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel.
 - o **10.000 euros** correspondant à une participation aux dépenses engagées pour la réalisation du travail.

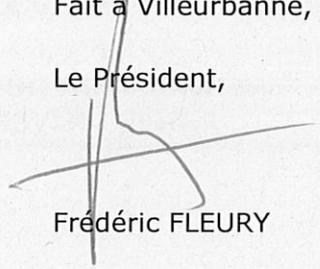
Formation pédagogique à la recherche expérimentale

- **1.828 euros** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour la formation pédagogique à la recherche expérimentale des jeunes chirurgiens. Cette somme sera versée à l'École de chirurgie (Faculté de médecine **Lyon-Est**).
- **1.828 euros** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour la formation pédagogique à la recherche expérimentale des jeunes chirurgiens. Cette somme sera versée à l'École de chirurgie (Faculté de médecine et de maïeutique **Lyon-Sud**).

Nombre de membres :
Nombre de membres présents ou représentés :
Nombre de voix favorables :
Nombre de voix défavorables :
Nombre d'abstentions :

Fait à Villeurbanne, le

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièces jointes :

- Règlement du Prix Antonin Poncet (Modalités 2023) ;
- Proposition du jury

Présidence du Comité de Coordination des Etudes Médicales

PRIX ANTONIN PONCET 2023

MERCREDI 20 DECEMBRE 2023 de 17H00 à 19H00

Bureau du CCEM – Domaine Rockefeller

HISTORIQUE

Par testament en date du 29 juillet 1938, Mademoiselle Paule PONCET, fille du Professeur A. PONCET, a légué tous ses biens mobiliers à la Faculté de Médecine de LYON, aux fins de création d'un Prix portant le nom de son père.

Mademoiselle PONCET étant décédée le 7 décembre 1950, les formalités légales accomplies, le Conseil d'Etat entendu, un décret en date du 2 juillet 1952 autorisa le Doyen à accepter ce legs particulier, en même temps qu'il approuvait le règlement d'un Prix destiné à récompenser l'auteur d'un travail en cours et à l'aider dans l'achèvement de ses recherches qui porteront obligatoirement sur un sujet de **PATHOLOGIE CHIRURGICALE EXPERIMENTALE**.

Extrait de l'Assemblée de la Faculté du 6 juin 1959

"Le legs ANTONIN PONCET est constitué par des titres représentant, au moment du décès de la donatrice, en décembre 1950, un capital de QUATORZE MILLIONS d'anciens francs.

Les revenus de ces titres, selon le vœu de la donatrice, serviront à l'attribution d'une subvention en espèces portant le nom de "**PRIX ANTONIN PONCET**".

Ces titres seront immatriculés au nom de la Faculté de Médecine de LYON, avec indication "**PRIX ANTONIN PONCET**". Les emplois éventuels seront effectués en rente sur l'Etat et immatriculés comme les précédents.

REGLEMENT

Le Prix ANTONIN PONCET est décerné à des **Internes des Hôpitaux de LYON** en cours de DES ou de DESC de chirurgie.

Il est destiné à récompenser les auteurs **d'un travail en cours effectué dans un laboratoire lyonnais ou sous la direction d'un Directeur de Recherche lyonnais** et à les aider dans l'achèvement de leurs recherches qui porteront obligatoirement sur un sujet de **PATHOLOGIE CHIRURGICALE** (*travail de recherche clinique ou recherche expérimentale*). Les résultats du travail de recherche devront, lors des publications, portant la mention Université LYON 1 et Prix Antonin Poncet.

Dans le cas où les travaux comporteraient la collaboration d'un chercheur appartenant à une autre discipline, ce dernier présentera, dans les mêmes conditions, sa candidature. Le montant du Prix à lui allouer sera fixé par la Commission d'Attribution du Prix ANTONIN PONCET.

Le PRIX ANTONIN PONCET est attribué en deux temps :

1/ **La première tranche consiste en la validation par le jury d'un projet de recherche permettant au candidat l'ouverture d'un compte universitaire**, sous le contrôle du Président du Comité de Coordination des Etudes Médicales. Ce compte peut être localisé dans les UFR de Santé ou dans une équipe de recherche labellisée rattachée à l'université Claude Bernard Lyon 1 ; il peut aussi s'agir de compte non universitaire mais lié à la recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche chirurgicale liées au projet, y compris d'éventuels frais de mission mais ne pourra, en aucun cas, comporter l'acquisition de matériel informatique.

Si les travaux sont effectués ailleurs, l'ordonnateur des dépenses sera désigné par le Président du Comité de Coordination des Etudes Médicales. Cette première tranche constituera un programme pluriannuel de recherche sur 3 ans.

2/ **La deuxième tranche** sera étudiée dans un délai n'excédant pas deux années à l'issue du travail qui **apportera les conclusions définitives**. Après examen et nouvelle délibération, le jury statuera.

Cette deuxième tranche comportera :

- **une somme attribuée personnellement au candidat** et correspondant au Prix lui-même, pour sa mention honorifique ;

- **une somme complémentaire à la 1ère tranche pour subvenir aux dépenses effectuées au cours de l'expérimentation, modalités identiques à la Première tranche**. Le candidat devra fournir un état de dépenses avec factures justificatives.

Un plafond des dépenses sera toutefois déterminé par le jury, en fonction des sommes disponibles sur l'année en cours. Cette deuxième tranche constitue un programme pluriannuel de recherche sur 2 ans.

Le titre de **Lauréat du Prix Antonin PONCET** n'est attribué qu'après présentation et validation par le jury de la 2ème tranche des travaux de recherche.

Les candidatures devront être transmises par mail à ccem@univ-lyon1.fr **AU PLUS TARD LE 6 DECEMBRE 2023.**

Modalités de présentation de la première tranche

Les dossiers comprendront :

1/ une demande de l'intéressé(e) (lettre adressée aux membres du CCEM) comportant :

les nom et prénom
l'adresse personnelle
les coordonnées téléphoniques

2/ un état des titres et travaux

3/ un exposé portant sur un travail de Chirurgie (recherche clinique ou recherche expérimentale) qui devra préciser les objectifs, le matériel, les méthodes et un plan de recherche à poursuivre en corrélation avec le travail primitif (les dossiers qui ne comporteront pas la totalité de ces éléments ne seront pas pris en compte)

4/ un rapport du Professeur qui dirigera le travail

5/ le rapport du comité d'expérimentation animale de l'Université Claude Bernard Lyon 1 auquel le dossier aura dû être soumis au préalable s'il s'agit d'une expérimentation animale

6/ les coordonnées précises du **compte universitaire** sur lequel sera versée la 1ère tranche : unité budgétaire - centre de responsabilité et nom du responsable

7/ une estimation budgétaire argumentée de ladite tranche.

Six dossiers au maximum seront retenus par an pour la 1ère tranche et il est rappelé que **la thèse ne peut être utilisée** pour solliciter le Prix. Les travaux présentés devront être des **travaux originaux**.

Modalités de présentation de la deuxième tranche

Les dossiers comprendront:

1/ une demande de l'intéressé(e) (lettre adressée aux membres du CCEM) comportant :

les nom et prénom
l'adresse personnelle
les coordonnées téléphoniques
l'intitulé et le numéro exact du compte personnel courant postal ou bancaire (fournir un RIB)

2/ un état des titres et travaux

3/ un exposé du travail

4/ un rapport du Professeur qui a dirigé le travail présenté

5/ un état des dépenses effectuées lors de la réalisation de l'expérimentation, avec factures justificatives détaillées

6/ les coordonnées précises du compte universitaire sur lequel sera versée la 2^{ème} tranche : unité budgétaire – centre de responsabilité et nom du responsable

7/ un récapitulatif des aides financières, autres que le Prix Antonin Poncet, obtenues pour la réalisation du travail.

Le rapporteur de chaque dossier sera désigné par le CCEM. Il sera membre du jury du Prix Antonin Poncet et autre que l'initiateur du travail.

Le jury d'attribution est constitué de Mesdames et Messieurs les Professeurs Mustapha ADHAM, Cédric BARREY, Pierre BOULETREAU, Carole BURILLON, Philippe CERUSE, Patrick FEUGIER, Olivier GLEHEN, Roland HENAINE, Thierry HAUMONT, Jean-Christophe LIFANTE, Jean-Yves MABRUT, Alain Ali MOJALLAL, Olivier MONNEUSE, Pierre-Yves MURE, Gilles PONCET, Michel RIVOIRE, Maud ROBERT, Elvire SERVIEN

DOMAINE ROCKEFELLER
8 avenue Rockefeller 69373 LYON cedex 08 - courriel : ccecm@univ-lyon1.fr -

ATTRIBUTION DU PRIX ANTONIN PONCET ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/2024

Le jury d'attribution du Prix Antonin Poncet s'est réuni le MERCREDI 20 DECEMBRE 2023 à 16h00 au bureau du CCEM sous la présidence du Professeur Carole Burillon, Président du CCEM

Le jury propose d'attribuer, comme les années antérieures, un Prix correspondant à la formation pédagogique à la recherche expérimentale des jeunes chirurgiens.

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers.

Les membres du jury ont attribué les sommes suivantes :

1^{ère} tranche :

- **10000 euros** à **Monsieur Charles DE MATTEIS**, versés sur un compte recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche liée au projet.
Responsable : Professeur Jean-Yves MABRUT

2^{ème} tranche :

- **10000 euros** à **Madame Natacha BOULANGER** versés sur un compte recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche liée au projet.
Responsable : Professeur Kayvan MOHKAM
 - **1500 euros** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel.
- **10000 euros** à **Madame Coline DUCROT** versés sur un compte recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche liée au projet.
Responsable : Professeur Franck CHOTEL
 - **1500 euros** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel.

.../...

ATTRIBUTION DU PRIX ANTONIN PONCET ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/2024

(Suite)

Formation pédagogique à la recherche expérimentale

- **1828 euros** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour la formation pédagogique à la recherche expérimentale des jeunes chirurgiens. Cette somme sera versée à l'Ecole de chirurgie.
Responsable : Professeur Patrick MERTENS

- **1828 euros** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour la formation pédagogique à la recherche expérimentale des jeunes chirurgiens. Cette somme sera versée à l'Ecole de chirurgie.
Responsable : Professeur Michel-Henri FESSY

Lyon, le 29 janvier 2024

Le Président du Jury,



Professeur Carole Burillon